MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ
BO Santé – Protection sociale – Solidarité n° 2012/6 du 15 juillet 2012, Page 219.

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 5 juillet 2012 relatif au diplôme d'État de pédicure-podologue

NOR : *AFSH1226435A*

Version consolidée au 2 mars 2020

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 4322-3 et R. 4322-1 et suivants ;

Vu le décret n° 91-1008 du 2 octobre 1991 modifié relatif aux études préparatoires et aux épreuves du diplôme d'Etat de pédicure-podologue ;

Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;

Vu le décret n° 2002-482 du 8 avril 2002 portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat ;

Vu le décret n° 2010-1123 du 23 septembre 2010 modifié relatif à la délivrance du grade de licence aux titulaires de certains titres ou diplômes relevant du livre III de la quatrième partie du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 1987 modifié relatif à l'admission dans les écoles préparant aux diplômes d'Etat d'ergothérapeute, de laborantin d'analyses médicales, de manipulateur d'électroradiologie médicale, de masseur-kinésithérapeute, de pédicure-podologue et de psychomotricien ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif aux autorisations des instituts de formation préparant aux diplômes d'infirmier, infirmier de bloc opératoire, infirmier anesthésiste, puéricultrice, masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue, ergothérapeute, manipulateur d'électroradiologie médicale, aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ambulancier, technicien de laboratoire d'analyses biomédicales, cadre de santé et aux agréments de leur directeur ;

Vu les avis du Haut Conseil des professions paramédicales en date du 3 mai 2011 et du 6 juin 2012 ;

Vu l'avis du comité des finances locales (commission consultative d'évaluation des normes) du 7 juin 2012,

Arrête :

Article 1

Dans le cadre de l'intégration de la formation des pédicures-podologues au processus licence-master-doctorat et de son inscription dans l'annexe du décret n° 2010-1123 du 23 septembre 2010 susvisé, les instituts de formation passent une convention avec une université disposant d'une composante santé. Cette convention détermine les modalités de participation de l'université à la formation.

Les instituts de formation s'engagent dans une démarche d'auto-évaluation du dispositif de la formation.

TITRE Ier : FORMATION ET CERTIFICATION

Article 2

- Modifié par Arrêté du 17 avril 2018 - art. 7

Les dates de la rentrée sont fixées par le directeur de l'institut de formation en pédicurie-podologie après décision de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut. Celle de la première année intervient au plus tard à la fin de la deuxième semaine de septembre.

L'inscription administrative est annuelle.

L'inscription pédagogique s'effectue pour chaque unité d'enseignement. Elle est automatique et pour l'ensemble des unités d'enseignement de l'année lorsque l'étudiant s'inscrit administrativement pour une année complète de formation.

Le nombre d'inscriptions administratives et pédagogiques est limité à six sur l'ensemble du parcours de formation. Le nombre d'inscriptions administratives est limité à deux pour chaque année. Le nombre d'inscription pédagogique est limité à deux pour chaque unité d'enseignement. Le directeur de l'institut peut octroyer une ou plusieurs inscriptions supplémentaires après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

Article 3

- Modifié par Arrêté du 17 avril 2018 - art. 7

La répartition des semaines d'enseignement et de période de formation clinique est fixée par le directeur de l'institut de formation en pédicurie-podologie après décision de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut, conformément au référentiel de formation.

Article 4

Les référentiels d'activités et de compétences sont fixés par les annexes I et II du présent arrêté.

Le référentiel de formation, les unités d'enseignement et le portfolio sont fixés par les annexes III, IV et V.

Article 5

Conformément à l'article 28 de l'arrêté du 21 avril 2007 susvisé, la présence lors des travaux dirigés et des périodes de formation clinique est obligatoire. Certains enseignements en cours magistral peuvent être également obligatoires en fonction du projet pédagogique de l'institut.

Article 6

- Modifié par Arrêté du 17 avril 2018 - art. 7

L'acquisition des compétences en situation et l'acquisition des actes, activités et techniques de soins,

se fait progressivement au cours de la formation.

L'organisation des épreuves d'évaluation et de validation est à la charge des instituts.

Cette organisation est présentée à l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut en début d'année de formation et les étudiants en sont informés.

La validation de plusieurs unités d'enseignement peut être organisée lors d'une même épreuve, les notes correspondant à chaque unité d'enseignement sont alors identifiables.

Le nombre de crédits affecté à chaque unité d'enseignement est utilisé comme coefficient pour le calcul des moyennes générales en fin de chaque semestre.

Article 7

La compensation des notes s'opère entre deux unités d'enseignement d'un même semestre en tenant compte des coefficients attribués aux unités, à condition qu'aucune des notes obtenues par le candidat ne soit inférieure à 9 sur 20. Les unités d'enseignement qui donnent droit à compensation entre elles sont les suivantes :

1° Au semestre 1, les unités d'enseignement :

UE 5.2 S1 « Technologies de l'information et de la communication » et UE 5.5 S1 « Anglais professionnel » ;

2° Au semestre 6, les unités d'enseignement :

UE 2.2 S6 « Psychologie » et UE 2.3 S6 « Sociologie, anthropologie » ;

Les autres unités d'enseignement ne donnent pas lieu à compensation.

Article 8

- Modifié par Arrêté du 19 mai 2016 - art. 1

Les enseignements semestriels donnent lieu à deux sessions d'examen. La deuxième session, qui concerne les rattrapages, se déroule à semestre échu et à l'issue de la commission d'attribution des crédits de la première session, en fonction de la date de la rentrée, au plus tard en septembre de l'année considérée.
Lorsqu'une unité d'enseignement a été présentée aux deux sessions, la deuxième note est retenue.
En cas d'absence à une épreuve évaluant les unités d'enseignement, les étudiants sont admis à se présenter à la deuxième session. Dans le cas d'une deuxième absence, l'étudiant est considéré comme n'ayant pas validé l'unité.

Article 9

- Modifié par Arrêté du 26 juillet 2013 - art. 1

L'acquisition des compétences en situation et leur validation se font progressivement au cours de la formation.
La progression de l'étudiant au cours de la formation clinique est appréciée à partir du portfolio dont le modèle est défini à l'annexe V. Le portfolio comporte des éléments inscrits par l'étudiant, le tuteur et le formateur référent de la formation clinique de l'institut de formation. Les activités réalisées en formation clinique font l'objet d'un suivi et d'une traçabilité.

A l'issue de chaque période de formation clinique, les responsables de l'encadrement évaluent les acquisitions des éléments de chacune des compétences sur la base des critères et indicateurs notifiés dans le portfolio.

Le formateur de l'institut de formation, référent du suivi pédagogique de l'étudiant, prend connaissance des indications apportées sur le portfolio et propose à la commission semestrielle d'attribution des crédits prévue à l'article 11 la validation des unités d'enseignement liées à la formation clinique ou un complément de formation clinique ou la réalisation d'une nouvelle période de formation clinique. Dans ce cas, les modalités complémentaire ou de la nouvelle période de formation clinique sont définies par l'équipe pédagogique.

En cas de difficulté, un entretien entre le tuteur, le formateur référent de formation clinique de l'institut et l'étudiant est préconisé. Son contenu est rapporté aux membres de la commission semestrielle d'attribution des crédits.

Article 10

- Modifié par Arrêté du 19 mai 2016 - art. 2

Les crédits européens correspondants à la formation clinique sont attribués dès lors que l'étudiant remplit les conditions suivantes :
1° Avoir réalisé la totalité de la formation clinique : la présence ne peut être inférieure à 80 % du temps prévu, dans la limite autorisée par la réglementation ;
2° Avoir analysé des situations et activités rencontrées au cours de la formation clinique et en avoir inscrit les éléments sur des fiches d'analyse de situations et d'activités de soins, dont les modèles sont proposés aux étudiants par les instituts ;
3° Avoir mis en œuvre les éléments des compétences requises dans une ou plusieurs situations ;
4° Avoir réalisé des actes ou activités liés à la formation clinique.

Article 11

Une commission semestrielle d'attribution des crédits est mise en place dans les instituts de formation de pédicurie-podologie sous la responsabilité du directeur de l'institut qui la préside.

Elle est composée des formateurs référents des étudiants, d'un ou plusieurs représentants de l'enseignement universitaire et d'un ou plusieurs représentants des tuteurs des structures d'accueil de la formation clinique.

Chaque semestre, excepté le dernier, le formateur responsable du suivi pédagogique présente à la commission les résultats des étudiants afin que celle-ci se prononce sur la validation des unités d'enseignement et de la formation clinique et sur la poursuite du parcours de l'étudiant.

Les crédits correspondants aux unités d'enseignement et à la formation clinique sont mentionnés dans le dossier de l'étudiant.

Lors du dernier semestre, les résultats sont présentés devant le jury d'attribution du diplôme mentionné à l'article 18.

Article 12

- Modifié par Arrêté du 17 avril 2018 - art. 7

Le passage de première en deuxième année s'effectue par la validation des semestres 1 et 2, ou par la validation des unités d'enseignement équivalant à 48 crédits sur 60, répartis sur les deux semestres de formation.

Les étudiants qui ne répondent pas à ces critères et qui ont validé des unités d'enseignement équivalant à la valeur de 30 à 47 crédits au cours des semestres 1 et 2 sont admis à redoubler. Le directeur de l'institut de formation peut autoriser ces étudiants, après avis de la commission semestrielle d'attribution des crédits prévue à l'article 11, à suivre quelques unités d'enseignement de la deuxième année.

Les étudiants qui ont validé des unités d'enseignement équivalant à moins de 30 crédits européens

peuvent être autorisés à redoubler par le directeur de l'institut de formation après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

Dans le cas contraire, ces étudiants sont exclus de la formation.

Les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des crédits correspondants aux unités d'enseignement validées.
NOTA :
Conformément à l'arrêté du 26 juillet 2013, article 10 : ces dispositions sont applicables aux étudiants entrant en première et deuxième année de formation à compter de la rentrée de septembre 2013.

Article 13

- Modifié par Arrêté du 17 avril 2018 - art. 7

Les étudiants admis en deuxième année, sans pour autant avoir validé l'ensemble des unités d'enseignement requises à la validation totale de la première année, sont autorisés à présenter les unités manquantes au cours de cette deuxième année.

A la fin de la deuxième année, les étudiants n'ayant pas validé l'ensemble des unités d'enseignement de la première année peuvent être autorisés par le directeur de l'institut après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants à s'inscrire à nouveau aux unités d'enseignement manquantes pour les valider. Dans ce cas, les étudiants sont autorisés à s'inscrire administrativement à nouveau en deuxième année.

Dans le cas contraire, ces étudiants sont exclus de la formation.

Article 14

- Modifié par Arrêté du 17 avril 2018 - art. 7

Le passage de deuxième année en troisième année s'effectue par la validation des semestres 1,2,3 et 4 ou par la validation des semestres 1 et 2 et la validation des unités d'enseignement et des périodes de formation clinique représentant 48 sur 60 crédits répartis sur les semestres 3 et 4.
Les étudiants qui ne répondent pas à ces critères et qui ont obtenu la validation des deux premiers semestres et la validation des unités d'enseignement équivalant à la valeur de 30 à 47 crédits au cours des semestres 3 et 4 sont admis à redoubler. Le directeur de l'institut de formation peut autoriser ces étudiants, après avis de la commission semestrielle d'attribution des crédits définie à l'article 11, à suivre quelques unités d'enseignement de la troisième année.
Les étudiants qui ont validé les semestres 1 et 2 et qui n'ont pas validé les unités d'enseignement équivalant à 30 crédits sur les semestres 3 et 4 peuvent être autorisés à redoubler par le directeur de l'institut de formation de pédicurie-podologie après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.
Les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des crédits correspondants aux unités d'enseignement validées.
NOTA :
Conformément à l'arrêté du 26 juillet 2013, article 10 : ces dispositions sont applicables aux étudiants entrant en première et deuxième année de formation à compter de la rentrée de septembre 2013.

Article 15

- Modifié par Arrêté du 17 avril 2018 - art. 7

Les étudiants admis en troisième année, sans pour autant avoir validé l'ensemble des unités d'enseignement requises pour la validation totale de la deuxième année, sont autorisés à présenter les unités manquantes au cours de cette troisième année.

A la fin de la troisième année, les étudiants n'ayant pas validé l'ensemble des unités d'enseignement de la deuxième année peuvent être autorisés par le directeur de l'institut après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants à s'inscrire à

nouveau aux unités manquantes pour les valider. Dans ce cas, les étudiants sont autorisés à s'inscrire administrativement à nouveau en troisième année.

Dans le cas contraire, ces étudiants sont exclus de la formation.

Article 16

Lorsque l'étudiant souhaite se réorienter, un dispositif spécifique d'équivalence lui permet d'obtenir à divers moments de son parcours un bilan global de ses résultats et la validation correspondante en crédits européens.

Le cas échéant, un dispositif de soutien est mis en place.

Article 17

· Modifié par Arrêté du 17 avril 2018 - art. 7

Les étudiants ayant validé les cinq premiers semestres de formation et ayant effectué la totalité des épreuves et des périodes de formation clinique prévus pour la validation du semestre 6 sont autorisés à se présenter devant le jury régional d'attribution du diplôme d'Etat de pédicure-podologue.

Les étudiants ne remplissant pas les conditions pour être autorisés à se présenter devant le jury régional du diplôme d'Etat peuvent être autorisés à redoubler par le directeur de l'institut de formation après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

Article 18

· Modifié par Arrêté du 26 juillet 2013 - art. 4

Le jury d'attribution du diplôme d'Etat se prononce au vu de l'ensemble du dossier de l'étudiant.

Le dossier comporte :

1° La validation de l'ensemble des unités d'enseignement dont les unités d'intégration ;

2° La validation de l'acquisition de l'ensemble des compétences en situation.

Article 19

Le jury d'attribution du diplôme d'Etat, nommé par arrêté du préfet de région, sur proposition du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, comprend :

1° Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ou son représentant, président ;

2° Le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ;

3° Un directeur d'institut de formation en pédicurie-podologie s'il est titulaire du diplôme d'Etat de pédicure-podologue ou, le cas échéant, un responsable de la formation en pédicurie-podologie dans l'institut titulaire d'un diplôme d'Etat de pédicure-podologue ;

4° Deux enseignants d'instituts de formation en pédicurie-podologie ;

5° Deux pédicures-podologues en exercice depuis au moins trois ans ; l'un d'entre eux au moins titulaire d'un diplôme de cadre de santé ou en possession d'un diplôme universitaire de niveau 2 ;

6° Deux médecins de spécialité différente ;

7° Un enseignant-chercheur participant à la formation ;

8° Le cas échéant, un professionnel titulaire du diplôme d'Etat de pédicurie-podologie soit directeur de soins, cadre de santé ou en possession d'un diplôme universitaire de niveau 2 ;

Si le nombre de candidats le justifie, le préfet de région peut augmenter le nombre de membres du jury.

Article 20

Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus de délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après la délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer leurs notes aux étudiants. Les étudiants ont droit, en tant que de besoin et sur leur demande, dans les deux mois suivant la proclamation des résultats, à la communication de leurs résultats et à un entretien pédagogique explicatif.

Article 21

Les candidats ayant acquis l'ensemble des connaissances et des compétences sont déclarés reçus au diplôme d'Etat de pédicure-podologue et obtiennent les 180 crédits correspondants.

La liste des candidats reçus est établie en séance plénière du jury prévu à l'article 19.

Article 22

· Modifié par Arrêté du 17 avril 2018 - art. 7

Les étudiants qui n'ont pas été reçus au diplôme d'Etat sont autorisés à s'inscrire aux unités d'enseignement manquantes pour les valider et à se présenter une nouvelle fois devant le jury d'attribution du diplôme d'Etat.
Les modalités de leur reprise de formation sont organisées par l'équipe pédagogique et la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants en est informé.
Chaque étudiant a le droit de se présenter à quatre sessions des éléments constitutifs du semestre 6 (unités d'enseignement et périodes de formation clinique) dans les trois années qui suivent la fin de scolarité de la promotion dans laquelle l'étudiant était inscrit pour la première session, hors temps d'interruption de scolarité, conformément aux articles 38 et 39 de l'arrêté du 21 avril 2007 susvisé.

Article 23

Le diplôme est accompagné d'une annexe descriptive dite « supplément au diplôme » qui comprend une synthèse des unités d'enseignements par semestre.

Le parcours de formation permet la validation des périodes d'études effectuées à l'étranger. Lorsque le projet a été accepté par les responsables pédagogiques et que l'étudiant a obtenu la validation de sa période d'études par l'établissement étranger, il bénéficie des crédits européens correspondant à cette période d'études sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

Lorsqu'un étudiant change d'institut de formation, avec l'accord des deux directeurs d'instituts concernés, pour poursuivre son cursus dans une même formation, les unités d'enseignements validées dans l'institut d'origine lui sont acquises. Il valide dans son nouvel institut les unités d'enseignement manquantes à l'obtention de son diplôme et des crédits.

TITRE II : DISPENSES DE SCOLARITÉ

Article 24 (abrogé)

- Modifié par Arrêté du 17 avril 2018 - art. 7
- Abrogé par Arrêté du 17 janvier 2020 - art. 25

Article 25

- Modifié par Arrêté du 17 avril 2018 - art. 7

Peuvent être dispensés d'une partie des enseignements théoriques ou des périodes de formation clinique pratiques les titulaires d'un titre de formation de pédicure-podologue délivré par un Etat membre de l'Union européenne ou un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans lequel la formation n'est pas règlementée ou présente des différences substantielles avec la formation menant au diplôme d'Etat français de pédicure-podologue et qui à ce titre ne peuvent bénéficier d'une autorisation d'exercice délivrée par la DRJSCS.

Cette dispense est accordée par le directeur de l'institut, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, sur la base d'une comparaison entre la formation suivie par les candidats et celle conduisant au diplôme d'Etat de pédicure-podologue.

Article 26

- Modifié par Arrêté du 17 janvier 2020 - art. 25

Les titulaires d'un diplôme de pédicure-podologue ou autre titre ou certificat permettant l'exercice de la profession de pédicure-podologue obtenu en dehors d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Principauté d'Andorre ou de la Confédération suisse peuvent bénéficier, sous réserve de réussite aux épreuves de sélection prévues à l'article 29, d'une dispense de scolarité pour l'obtention du diplôme d'Etat de pédicure-podologue.

La composition du jury de sélection et ses modalités de fonctionnement sont soumises à l'accord de l'agence régionale de santé.

Article 27

Le nombre total de candidats admis dans un institut de formation de pédicurie-podologie au titre de l'article 26 au cours d'une année donnée s'ajoute au nombre de places de première année attribué à cet institut pour l'année considérée, sans pouvoir excéder 5 % de ce nombre. Lorsque l'application de ce pourcentage conduit à un nombre décimal, il est arrondi au nombre entier supérieur.

Article 28

- Modifié par Arrêté du 19 mai 2016 - art. 3

Pour se présenter aux épreuves de sélection prévues à l'article 29, les personnes visées à l'article 26 adressent à l'institut de formation en pédicurie-podologie de leur choix un dossier d'inscription comportant :

1° La photocopie de leur diplôme de pédicure-podologue (l'original est fourni lors de l'admission en formation) ;

2° Un relevé du programme des études suivies, précisant le nombre d'heures de cours par matière et par année de formation, la durée et le contenu des périodes de formation clinique effectués au cours de la formation ainsi que le dossier d'évaluation continue, le tout délivré et attesté par une autorité compétente du pays qui a délivré le diplôme.

3° La traduction en français par un traducteur agréé auprès des tribunaux français de l'ensemble des documents prévus au 1° et 2° ;

4° Un curriculum vitae ;

5° Une lettre de motivation.

Les dispositions du 2° ne s'appliquent pas aux candidats bénéficiant de la qualité de réfugié politique.

Article 29

· Modifié par Arrêté du 17 janvier 2020 - art. 25

Les épreuves de sélection spécifiques aux personnes visées à l'article 26 sont au nombre de trois :

— une épreuve d'admissibilité ;

— deux épreuves d'admission.

L'épreuve d'admissibilité consiste en une épreuve écrite et anonyme comportant l'étude d'un cas clinique en rapport avec l'exercice professionnel de la pédicurie-podologie.

Cette épreuve d'une durée de trois heures est notée sur 20 points.

Pour être admissible, le candidat doit obtenir à cette épreuve une note au moins égale à 10 sur 20.

Les candidats déclarés admissibles par le jury sont autorisés à se présenter aux épreuves d'admission consistant en une épreuve orale et une mise en situation pratique, organisées au cours d'une même séance.

L'épreuve orale, d'une durée de quarante-cinq minutes maximum, consiste en un entretien en langue française avec deux personnes membres désignées par le directeur de l'institut de formation en pédicurie-podologie parmi les membres du jury visé à l'alinéa 2 de l'article 26. .

Cette épreuve permet, à partir de la lecture de son dossier d'inscription, d'apprécier le parcours professionnel du candidat et ses motivations. Elle est notée sur 20 points.

L'épreuve de mise en situation pratique devant les membres du jury de l'épreuve orale consiste en un examen clinique, un soin et en la réalisation d'un appareillage.

Elle est notée sur 20 points.

Pour être admis dans un institut de formation en pédicurie-podologie, les candidats doivent obtenir un total de points au moins égal à 30 sur 60 aux deux épreuves de sélection.

Article 30

A l'issue des épreuves d'admission et au vu des notes obtenues aux trois épreuves par les personnes visées à l'article 26, le président du jury établit une liste principale et une liste complémentaire.

En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs candidats, le candidat le plus âgé est classé avant les autres.

Article 31

· Modifié par Arrêté du 17 avril 2018 - art. 7

Le directeur de l'institut de formation en pédicurie-podologie, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, est habilité à dispenser les candidats visés à l'article 26 admis en formation de certaines unités d'enseignement et de périodes de formation clinique. Cette décision est prise en fonction du niveau de formation initiale en pédicurie-podologie des candidats, du résultat aux épreuves de sélection prévues à l'article 28 et de leur expérience professionnelle.

TITRE III : DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

Article 32

· Modifié par Arrêté du 17 avril 2018 - art. 7

Les dispositions du présent arrêté sont applicables aux étudiants entrant en première année de formation à compter de la rentrée de septembre 2012.

Les étudiants ayant entrepris leurs études avant cette date demeurent régis par les dispositions antérieures.

A titre transitoire, les étudiants mentionnés à l'alinéa précédent qui redoublent ou ont interrompu leur formation voient leur situation examinée par la commission semestrielle d'attribution des crédits. Celle-ci formalise des propositions de réintégration qui sont soumises à l'avis conforme de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

En cas d'échec au diplôme d'Etat aux deux sessions organisées en 2014, les candidats sont autorisés à se présenter aux sessions du diplôme d'Etat organisées jusqu'en 2019, dans la limite de six sessions réparties sur les cinq années suivant la première présentation au diplôme d'Etat.

Le directeur de l'institut peut accorder le bénéfice d'un complément de scolarité aux candidats qui lui en font la demande.

Article 33

A modifié les dispositions suivantes :

· Abroge Arrêté du 2 octobre 1991 (Ab)
· Abroge Arrêté du 2 octobre 1991 - CHAPITRE II : Des dispenses de la deuxième anné... (Ab)
· Abroge Arrêté du 2 octobre 1991 - CHAPITRE Ier : Des dispenses de la première ann... (Ab)
· Abroge Arrêté du 2 octobre 1991 - TITRE II : Des dispenses soumises à l'avis de l... (Ab)
· Abroge Arrêté du 2 octobre 1991 - TITRE IV : De la scolarité des ressortissants d... (Ab)
· Abroge Arrêté du 2 octobre 1991 - TITRE Ier : Des dispenses de droit. (Ab)
· Abroge Arrêté du 2 octobre 1991 - TITRE V : Mesures diverses. (Ab)
· Abroge Arrêté du 2 octobre 1991 - art. 1 (Ab)
· Abroge Arrêté du 2 octobre 1991 - art. 10 (Ab)
· Abroge Arrêté du 2 octobre 1991 - art. 11 (Ab)
· Abroge Arrêté du 2 octobre 1991 - art. 12 (Ab)
· Abroge Arrêté du 2 octobre 1991 - art. 13 (Ab)
· Abroge Arrêté du 2 octobre 1991 - art. 14 (Ab)
· Abroge Arrêté du 2 octobre 1991 - art. 15 (Ab)
· Abroge Arrêté du 2 octobre 1991 - art. 16 (Ab)
· Abroge Arrêté du 2 octobre 1991 - art. 17 (Ab)
· Abroge Arrêté du 2 octobre 1991 - art. 18 (Ab)
· Abroge Arrêté du 2 octobre 1991 - art. 19 (Ab)
· Abroge Arrêté du 2 octobre 1991 - art. 2 (Ab)
· Abroge Arrêté du 2 octobre 1991 - art. 23 (Ab)
· Abroge Arrêté du 2 octobre 1991 - art. 24 (Ab)
· Abroge Arrêté du 2 octobre 1991 - art. 25 (Ab)
· Abroge Arrêté du 2 octobre 1991 - art. 26 (Ab)
· Abroge Arrêté du 2 octobre 1991 - art. 27 (Ab)
· Abroge Arrêté du 2 octobre 1991 - art. 28 (Ab)
· Abroge Arrêté du 2 octobre 1991 - art. 29 (Ab)
· Abroge Arrêté du 2 octobre 1991 - art. 3 (Ab)
· Abroge Arrêté du 2 octobre 1991 - art. 30 (Ab)

- Abroge Arrêté du 2 octobre 1991 - art. 31 (Ab)
- Abroge Arrêté du 2 octobre 1991 - art. 32 (Ab)
- Abroge Arrêté du 2 octobre 1991 - art. 33 (Ab)
- Abroge Arrêté du 2 octobre 1991 - art. 34 (Ab)
- Abroge Arrêté du 2 octobre 1991 - art. 35 (Ab)
- Abroge Arrêté du 2 octobre 1991 - art. 4 (Ab)
- Abroge Arrêté du 2 octobre 1991 - art. 5 (Ab)
- Abroge Arrêté du 2 octobre 1991 - art. 6 (Ab)
- Abroge Arrêté du 2 octobre 1991 - art. 7 (Ab)
- Abroge Arrêté du 2 octobre 1991 - art. 8 (Ab)
- Abroge Arrêté du 2 octobre 1991 - art. 9 (Ab)
- Abroge Arrêté du 2 octobre 1991 (Ab)
- Abroge Arrêté du 2 octobre 1991 - TITRE II : Du diplôme d'Etat. (Ab)
- Abroge Arrêté du 2 octobre 1991 - TITRE Ier : Des études préparatoires. (Ab)
- Abroge Arrêté du 2 octobre 1991 - art. 1 (VT)
- Abroge Arrêté du 2 octobre 1991 - art. 10 (VT)
- Abroge Arrêté du 2 octobre 1991 - art. 11 (VT)
- Abroge Arrêté du 2 octobre 1991 - art. 12 (VT)
- Abroge Arrêté du 2 octobre 1991 - art. 13 (VT)
- Abroge Arrêté du 2 octobre 1991 - art. 14 (VT)
- Abroge Arrêté du 2 octobre 1991 - art. 15 (VT)
- Abroge Arrêté du 2 octobre 1991 - art. 16 (VT)
- Abroge Arrêté du 2 octobre 1991 - art. 17 (VT)
- Abroge Arrêté du 2 octobre 1991 - art. 18 (VT)
- Abroge Arrêté du 2 octobre 1991 - art. 19 (VT)
- Abroge Arrêté du 2 octobre 1991 - art. 20 (VT)
- Abroge Arrêté du 2 octobre 1991 - art. 21 (VT)
- Abroge Arrêté du 2 octobre 1991 - art. 22 (VT)
- Abroge Arrêté du 2 octobre 1991 - art. 23 (VT)
- Abroge Arrêté du 2 octobre 1991 - art. 26 (VT)
- Abroge Arrêté du 2 octobre 1991 - art. 4 (VT)
- Abroge Arrêté du 2 octobre 1991 - art. 5 (VT)
- Abroge Arrêté du 2 octobre 1991 - art. 6 (VT)
- Abroge Arrêté du 2 octobre 1991 - art. 7 (VT)
- Abroge Arrêté du 2 octobre 1991 - art. 8 (VT)
- Abroge Arrêté du 2 octobre 1991 - art. 9 (VT)

Article 34

Le directeur général de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Annexes

Annexe IV

- Modifié par Arrêté du 19 mai 2016 - art. 4

Fiches unités d'enseignement
Annexe non reproduite. Cette annexe est publiée au Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité.

Annexe V

· Modifié par Arrêté du 19 mai 2016 - art. 5
Portfolio de l'étudiant
Annexe non reproduite. Cette annexe est publiée au Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité.

Annexe VI

Supplément au diplôme
Annexe non reproduite. Cette annexe est publiée au Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 5 juillet 2012.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général de l'offre de soins,
F.-X. Selleret

Nota. — Les annexes seront publiées au Bulletin officiel santé protection sociale solidarité n° 2012/06.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ
BO Santé – Protection sociale – Solidarité no 2012/6 du 15 juillet 2012, Page 226.

. .

A N N E X E S
A N N E X E I
RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS

Les référentiels d'activités et de compétences du métier de pédicure-podologue diplômé d'État ne se substituent pas au cadre réglementaire. En effet, un référentiel n'a pas vocation à déterminer des responsabilités. Il s'agit de décrire les activités du métier, puis les compétences. Celles-ci sont rédigées en termes de capacités devant être maîtrisées par les professionnels et attestées par l'obtention du diplôme d'État. Cette description s'inscrit dans la réglementation figurant au code de la santé publique (CSP).

PRÉAMBULE

La pédicurie-podologie traite de l'étude des troubles cutanés, morphostatiques et dynamiques du pied et des affections unguéales du pied, en tenant compte de la statique et de la dynamique du pied et en tenant compte des interactions avec l'appareil locomoteur.
Professionnel de santé, réalisant notamment des soins de première intention, le pédicure-podologue intervient sur les pathologies et les manifestations locales et non systémiques liées au pied. Cette prise en charge peut être éducative, préventive, curative, nécessiter un traitement à long terme, ou relever de la recherche.
Les compétences cliniques du pédicure-podologue doivent lui permettre de différencier une atteinte locale du pied d'une maladie systémique, de distinguer les pathologies relevant de traitements podologiques de celles relevant de la compétence du médecin.
L'exercice de la profession est soumis à l'inscription au tableau de l'ordre national des pédicures-podologues.
Le pédicure-podologue exerce essentiellement en cabinet libéral, dans les réseaux ou dans des cabinets ou maisons de santé pluridisciplinaires. Il peut également être salarié dans un établissement de santé.
Les pédicures-podologues exercent leur métier dans le respect de leur code de déontologie défini par les articles R. 4322-31 à R. 4322-96 du code de la santé publique.

L'exercice est réglementé par les articles L. 4322-1, R. 4322-1, D-4322-1-1 du code de la santé publique et il respecte le champ d'intervention des autres professions réglementées. L'une des particularités de la profession de pédicurie-podologie est la possibilité qui lui est reconnue d'accomplir, sans prescription médicale préalable et dans les conditions fixées par le code de la santé publique certains actes professionnels.
Conformément aux dispositions de l'article D. 4322-1-1, « les pédicures-podologues sont autorisés à renouveler et, le cas échéant, à adapter des prescriptions médicales d'orthèses plantaires datant de moins de trois ans, sous réserve que le médecin n'ait pas exclu la possibilité de renouvellement et d'adaptation sans nouvelle prescription par une mention expresse portée sur l'ordonnance initiale. Les pédicures-podologues informent le médecin prescripteur ou, le cas échéant, un autre médecin désigné par le patient du renouvellement et, s'il y a lieu, de l'adaptation de la prescription médicale initiale. »
Les professionnels peuvent entrer dans des parcours de formation complémentaire, ils peuvent également évoluer vers l'enseignement et/ou vers la recherche.

Définition du métier

Le pédicure-podologue intervient sur les troubles cutanés, morphostatiques et dynamiques du pied et des affections unguéales du pied, en tenant compte de la statique et de la dynamique du pied et en tenant compte des interactions avec l'appareil locomoteur.
Le pédicure podologue prescrit, confectionne ou adapte des dispositifs médicaux podologiques externes.
Il prescrit et applique des topiques et des pansements.
Le pédicure-podologue réalise des activités en matière de prévention, de formation, d'encadrement, d'éducation et de recherche.

Activités

1. *Accueil du patient, recueil de données et d'informations, examen clinique et diagnostic en pédicurie-podologie.*
2. *Soin et interventions en pédicurie-podologie.*

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ
BO Santé – Protection sociale – Solidarité no 2012/6 du 15 juillet 2012, Page 227.

(1) Les activités décrites sont celles qui sont le plus souvent réalisées, elles ne sont pas exhaustives, elles correspondent à l'état de la réflexion au jour de leur production et peuvent se voir modifier selon les modalités ou les lieux d'exercice, des connaissances ou des informations nouvelles, voire des organisations différentes.

3. *Conseil, éducation, prévention et dépistage en pédicurie-podologie et en santé publique.*
4. *Coordination et organisation des activités, des soins et de la traçabilité.*
5. *Gestion des ressources.*
6. *Veille professionnelle, formation tout au long de la vie, études et recherches en pédicuriepodologie.*
7. *Formation et information des professionnels et des futurs professionnels.*

Activités détaillées (1)

1. *Accueil du patient, recueil de données et d'informations, examen clinique et diagnostic en pédicurie-podologie*

L'activité s'inscrit dans la phase initiale de l'intervention du pédicure-podologue auprès du patient.
Elle est poursuivie tout au long des traitements.
Elle peut être initiée par le patient, son entourage et les autres soignants intervenant auprès de lui par le médecin traitant ou le médecin spécialiste.
Elle peut entrer dans le cadre d'une action de prévention et de dépistage.
Principales opérations constitutives de l'activité
Accueil du patient et, éventuellement, ses accompagnants, prise de connaissance de sa demande.
Recueil des données socio-administratives et médico-chirurgicales :
– prise de connaissance de la demande ou de la prescription ;
– entretien initial et de suivi de la personne, de sa famille, de son entourage.
Examen clinique :

– interrogatoire du patient ou de son entourage : antécédents, informations concernant l'environnement, le contexte social et familial de la personne ;
– examen clinique du patient à visée podologique ;
– examen podoscopique, mesure électronique, prise d'empreintes podographiques ;
– photographie, enregistrement en vidéographie de la dynamique ;
– prise d'empreinte graphiques, en relief ou par moulage ;
– prise de mesures ;
– tests fonctionnels et de qualité de vie ;
– examen et mesures de la chaussure ;
– examen du chaussage et du chaussant du patient.
Recueil des informations fournies par les examens complémentaires et orientation vers le médecin traitant, le cas échéant.
Établissement du diagnostic dans le domaine de la pédicurie-podologie.
Rédaction des conclusions issues de l'analyse des données et du diagnostic.
Formalisation du bilan, enregistrement dans le dossier du patient.
Formalisation du projet thérapeutique et enregistrement dans le dossier du patient.
Information du patient et recueil de son adhésion et de son consentement au projet thérapeutique.
Communication des conclusions du bilan et du projet thérapeutique aux prescripteurs éventuels et aux autres intervenants auprès du patient.
Types de situations significatives
Prise en charge du patient au cabinet, à domicile ou en établissement de santé.
Dépistage en milieu scolaire, en milieu gériatrique, en milieu sportif...
Suivi de sportifs individuel ou collectif.
Intervention dans le cadre d'un réseau.
Exercice pluridisciplinaire
Résultats attendus
Fiabilité des données observées et mesurées.
Pertinence et précision des éléments observés et relevés.
Justesse dans l'identification des risques et pertinence dans leur évaluation et leur gradation.
Identification des risques spécifiques liés à certaines affections (diabète, affections rhumatologiques, affections vasculaires...).
Identification des affections podales et des déficiences morphostatiques et morpho-dynamiques du membre inférieur et de leurs répercussions.

Pertinence du projet thérapeutique.
Méthodes, outils, ressources utilisés
Démarches élaborées d'observation ou d'entretiens.
Les outils de la mesure :
– instruments, matériels (goniomètre, monofilament, diapason, podoscope, plate-forme électronique, appareils photo, vidéo...) ;
– échelles, scores.
Échelles d'évaluation de la douleur, du risque de chute, de la qualité de vie, indices fonctionnels.
Support de transcription et d'archivage des informations.
Dossier du patient.
Normes, recommandations professionnelles et textes en vigueur.

2. *Soin et interventions en pédicurie-podologie*

L'activité s'inscrit dans la prise en charge à court, moyen ou long terme des cas pathologiques dans son domaine de compétences.
Le pédicure-podologue réalise le bilan, le diagnostic étiologique, la prescription, le traitement, et/ou l'orientation vers d'autres professionnels de santé.
Il assure le suivi du traitement.
Principales opérations constitutives de l'activité
Soins de pédicurie-podologie des affections du pied :
– désinfection et préparation du champ opératoire ;
– soins cutanés et unguéaux (podologie instrumentale) ;

– exérèse à l'aide instrumentation manuelle spécifique (bistouris, gouges...) des hyperkératoses nucléées ou non ;
– exérèse à l'aide instrumentation rotative spécifique (micromoteurs, turbine...) des hyperkératoses nucléées ou non ;
– débridement instrumental d'une lésion cutanée localisée ;
– coupe hygiénique des plaques unguéales ;
– coupe des plaques unguéales pathologiques ;
– fraisage des ongles pathologiques ;
– soins des paronychiums pathologiques (instrumentation manuelle et rotative) ;
– soins des excoriations et effractions cutanées éventuelles survenues au cours du soin ;
– soins des verrues, des mycoses cutanées et unguéales, des hyperhidroses ;
– application de topiques à usage externe, pansements, paddings et contentions ;
– suivi du traitement, surveillance, prévention des récidives.
Réalisation des orthèses et prothèses d'ongles (orthonyxie, onychoplastie) :
– examen, moulage et/ou mesure et/ou photographie de l'ongle ;
– réalisation de l'appareillage ;
– pose de l'orthonyxie ou de l'onychoplastie ;
– suivi du traitement, surveillance, prévention des récidives.
Réalisation des orthèses d'orteils (orthoplasties) :
– prise d'empreinte et /ou mesure et/ou photographies ;
– réalisation de l'appareillage ;
– pose de l'appareillage et adaptation ;
– suivi du traitement, surveillance, prévention des récidives.
Réalisation des orthèses plantaires :
– prise d'empreintes graphiques, en relief ou par moulage ;
– prise des mesures ;
– examen et mesures de la chaussure ;
– réalisation du plan d'appareillage et façonnage de l'orthèse ;
– application de l'orthèse plantaire ;
– suivi du traitement : surveillance, contrôle ;
– information du médecin prescripteur ou du médecin désigné par le patient, en cas de renouvellement et/ou d'adaptation des orthèses plantaires.
Réalisation des contentions relevant du domaine du pédicure podologue :
– examen du pied ;
– réalisation de l'appareillage ;
– pose de l'appareillage et adaptation ;
– suivi du traitement, surveillance, prévention des récidives.
Mise en œuvre de l'entretien du pied à visée de prévention et d'hygiène et :
– examen du pied ;

– réalisation ;
– suivi du traitement, surveillance, évaluation ;
– transmission d'informations au prescripteur.
Types de situations significatives
Réception directe du patient :
– soins programmés et réguliers ;
– soins initiés par le patient ou son entourage ;
– intervention dans la cadre d'une urgence douloureuse ;
– prise en charge d'urgence chez un patient à risque podologique élevé ;
– suivi de traitement.
Soins dans le cadre des réseaux (notamment diabète, sujet âgé...), d'équipes multidisciplinaires.
Contention après traumatisme du pied.
Traitement orthétique à visée antalgique et préventive des déformations évolutives (polyarthrite, hallux valgus, syndrome douloureux du deuxième rayon métatarso-phalangien...).
Rééducation après chirurgie de l'avant-pied : sur prescription médicale.
Soin sur prescription ou orientation médicale ou paramédicale.
Maintien de la correction après intervention sur l'avant-pied.

Soins d'hygiène et de prévention réalisés en complément des autres soins podologiques : intervention directe en individuel ou en groupe.
Résultats attendus
Compréhension des soins de pédicurie-podologie par la personne.
Atténuation de la crainte ou de l'inquiétude liée aux soins.
Diminution des complications.
Maintien de l'intégrité cutanée du pied.
Diminution ou disparition de la douleur du pied.
Autonomie du patient.
Amélioration de la qualité de vie du patient.
Facilitation du chaussage.
Réduction des déficiences, incapacités, handicaps.
Correction de la statique du pied, du membre inférieur et du rachis.
Compensation des anomalies.
Entretien de la fonction statique et dynamique du pied.
Restauration de la fonction après intervention chirurgicale sur l'avant pied.
Correction d'une ou de plusieurs articulations du pied.
Méthodes, outils, ressources utilisés
Avis et consensus professionnels de niveau national et international.
Protocoles d'hygiène, de soins, de techniques, de réalisation d'appareillages et de contentions.
Recommandations de bonnes pratiques.
Ressources documentaires : protocoles de fabrication, avis d'auteurs, consensus professionnels.
Tenue et matériel de protection (blouses, gants, lunettes, masques, champs...).
Mobilier dédié (fauteuil multipositions, siège praticien, unité de soins, scialytique...).
Instrumentation de soins (bistouris, gouges, pinces...).
Matériels rotatifs (fraises, micromoteur, turbine, compresseur, aspiration...).
Matériel de moulage négatif et positif : élastomères de silicone, plâtre dentaire, résines.
Matériel de fabrication des orthonyxies : pinces, micromoteur, lampe à photo polymérisation, fraises.
Matériaux : fil d'acier, de titane, lamelles en stratifié, colle cyanoacrylate, résines photo polymérisables, résines séchant à l'air libre...
Matériel de physiothérapie, notamment électrothérapie, cryothérapie, hydrothérapie...
Matériel et matériaux de prises d'empreintes, appareil photo, podoscope, plate-formes électroniques.
Élastomères de silicone type RTV.
Tourets, micromoteurs, fraises.
Matériels servant à la fabrication des orthèses : outillage manuel, tourets, plates-formes de thermoformage, de thermomoulage sous vide, de thermosoudage...
Matériaux servant à la confection des orthèses.
Matériaux de réalisation des contentions.
Matériel de thermoformage et thermosoudage.
Méthodes pédagogiques d'éducation du patient.
Outils d'évaluation des compétences acquises par le patient.

3. *Conseil, éducation, prévention et dépistage en pédicurie-podologie et en santé publique*

Principales opérations constitutives de l'activité
Information et conseil sur la santé et l'hygiène du pied auprès de l'enfant, l'adulte, la personne âgée en individuel ou en groupe.

Conseils sur la réalisation des soins d'hygiène et des gestes simples par le patient.
Information et conseil sur la prévention des troubles morphostatiques et le suivi des soins (appareillages, adaptation du chaussage...).
Conseils sur la prise en charge d'une petite plaie avec les moyens appropriés.
Conseils sur le choix des chaussures pour les patients à risque podologique et la surveillance de l'état des orthèses.
Information sur les facteurs de risques en podologie et les moyens de les limiter.
Information et conseil du patient sur l'hygiène des pieds, le choix des chaussures, l'entretien des facultés d'équilibre, l'aménagement du cadre de vie.

Recommandations pour la mise en place et l'entretien des appareillages podologiques.
Conseils sur la réalisation de gestes simples (coupe d'ongles, soins de la peau...).
Information et conseils sur le repérage des risques podologiques, la surveillance des signes, la nécessité de consulter.
Information et conseils sur la surveillance de l'état des orthèses.
Recommandations pour la mise en place et l'entretien par le patient des orthoplasties, des orthèses plantaires, des orthonyxies et contentions relevant du domaine de la pédicurie podologie.
Types de situations significatives
Éducation thérapeutique lors des soins individuels.
Information et éducation de groupes de patients.
Éducation à la santé du pied dans le cadre d'actions sanitaires et sociales.
Résultats attendus
Acquisition par le patient de compétences lui permettant de maîtriser son traitement.
Prévention des complications chez les patients diabétiques, artéritiques...
Conservation de l'autonomie et prévention des chutes chez le sujet âgé.
Amélioration de la qualité de vie du patient.
Méthodes, outils, ressources utilisés
Méthodes pédagogiques d'éducation du patient :
– brochures informatives, carnets de suivi ;
– outils pédagogiques ;
– outils d'évaluation des compétences acquises par le patient ;
– recommandations françaises et internationales
.

4. *Coordination et organisation des activités, des soins et de la traçabilité*

Principales opérations constitutives de l'activité

Organisation des conditions nécessaires au déroulement de la séance de soins de pédicurie-podologie :
– installation corporelle du patient et du professionnel en vue de l'intervention ;
– mise en place des instruments, appareils et matériaux nécessaires à l'intervention ;
– mise en conditions d'hygiène et d'asepsie du professionnel (tenue...) ;
– explication orale, tactile, instrumentale sur la nature de l'intervention (consignes, sens du mouvement...).
Planification des activités et des soins :
– planification des séances et des interventions pour une personne prise en charge ;
– planification et organisation de consultations : dossier, traçabilité ;
– tenue à jour du planning des rendez-vous ;
– organisation des rendez-vous, des plannings ;
– utilisation des logiciels de gestion spécifiques.
Enregistrement et transmission des données concernant le patient :
– enregistrement des données concernant le patient (diagnostic du pédicure-podologue, prescriptions, suivi des séances...), et tenue à jour du dossier ;
– rédaction et envoi de comptes rendus ;
– transmission d'informations orales et écrites aux médecins et aux professionnels de la santé pour un suivi de la prise en charge ;
– transmission orale et écrite d'informations à la famille, aux proches de la personne soignée ou aux aides à domicile ;
– classement et archivage du dossier patient.
Coordination de ses activités avec les partenaires en santé.
Suivi et traçabilité d'opérations visant à la qualité et la sécurité :
– enregistrement de données spécifiques à la gestion des risques et aux procédures de vigilance sanitaire visant le renforcement de bonnes pratiques d'hygiène dans les cabinets de pédicuriepodologie ;

– enregistrement et vérification des données de traçabilité spécifiques à certaines activités ;
– échanges avec la direction du comité de lutte contre les infections nosocomiales (CLIN), les experts de matériovigilance, de pharmacovigilance, la direction des soins infirmiers et les commissions

d'établissement (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) pour les professionnels hospitaliers.
Clôture de l'intervention :
– énoncé et transcription des acquis ;
– rédaction de la prescription du nombre et du rythme de séances ;
– rédaction d'un compte rendu de l'intervention.
Types de situations significatives
Situation de soin dans toutes les activités, en établissement, en cabinet ou à domicile.
Situation de soin dans le cadre d'un réseau.
Situation d'intervention en urgence en fonction du risque podologique.
Résultats attendus
Dossier du patient renseigné, complété et mis à jour.
Document d'organisation de soins renseignés.
Informations utiles connues des autres intervenants auprès du patient.
Secret professionnel et confidentialité respectés.
Méthodes, outils, ressources utilisés
Textes réglementaires.
Recommandations concernant l'hygiène et la sécurité.
Outils de gestion des dossiers patients.
Mode d'emploi et fiches de maintenance des matériels.
Réunion de coordination.

5. *Gestion des ressources*

Principales opérations constitutives de l'activité

Gestion des ressources humaines de la structure :
– gestion du personnel participant à l'activité : technique, administratif, d'entretien.
Gestion administrative et comptable du cabinet :
– facturation, quittances ;
– tenue de la comptabilité journalière : livre journal, ventilation des recettes et des dépenses ;
– transmission des données administratives aux organismes sociaux ;
– tenue de la comptabilité annuelle ;
– rédaction des déclarations aux organismes sociaux, aux associations de gestion et à l'administration fiscale ;
– suivi bancaire ;
– gestion du budget et des investissements (plateau technique) ;
– transmission des feuilles de soins ;
– rendez-vous comptable ;
– rendez-vous juridique ;
– tenue de statistiques.
Gestion et maintenance de matériels et des dispositifs médicaux :
– contrôle de la fiabilité des matériels, des instruments et des dispositifs médicaux ;
– maintenance et réparation des matériels spécifiques ;
– contrôle de la désinfection et de la stérilisation du matériel et des dispositifs médicaux.
Gestion et suivi des stocks :
– approvisionnement en dispositifs médicaux stériles et non stériles, produits d'hygiène et de désinfection, matériaux de fabrication des orthèses, matériels, produits pharmaceutiques, de dispositifs médicaux, de matériel de protection (gants, masques lunettes de protection...) et en produits d'hygiène et de désinfection ;
– rangement et gestion des stocks de matériel et de produits ;
– contrôle de l'état des stocks et du matériel ;
– contrôle des conditions de stockage des matériels et des produits.
Gestion et contrôle de l'hygiène et de la sécurité des locaux :
– préparation, mise à disposition, remise en ordre, entretien ;
– aménagement du confort des locaux ;

– contrôle de l'hygiène et de la sécurité des locaux.

Gestion de l'élimination des déchets :
– réalisation de l'élimination des déchets en fonction des circuits, de la réglementation et des protocoles établis.
Types de situations significatives
Situations en dehors de la présence du patient.
Travail en cabinet libéral ou en établissement hospitalier (services de gériatrie, de rhumatologie, de diabétologie, de rééducation, etc.).
Situation de collaboration avec d'autres professionnels de santé.
Situation de maintenance du matériel (en libéral, en établissement).
Travail en réseau de soins.
Résultats attendus
Matériels toujours en état de servir et en nombre.
Propreté et hygiène assurées.
Matériels stériles contrôlés.
Traçabilité effective.
Sécurité des soignés et du ou des soignants lors de l'utilisation des locaux, des appareillages et des dispositifs médicaux stériles et non stériles.
Locaux et mobilier adaptés.
Conformité des locaux et matériels à la réglementation.
Adéquation de la gestion comptable à la législation.
Accessibilité des patients conforme aux normes.
Méthodes, outils, ressources utilisés
Protocoles de rangement.
Diversité des appareillages et modes d'utilisation.
État des dotations.
Textes réglementaires.
Recommandations, règles de bonnes pratiques (HAS...).
Outils informatiques.
Support de transcription des informations (papier, logiciels bureautiques et dédiés).
Support d'archivage des informations.
Recommandations des organismes de tutelle et du code de déontologie.
Réglementation concernant les vigilances sanitaires.

6. *Veille professionnelle, formation tout au long de la vie, études et recherches en pédicurie-podologie*

Principales opérations constitutives de l'activité

Relation avec des milieux professionnels :
– lecture de revues professionnelles et scientifiques ;
– réalisation d'un état des lieux (pairs, bibliographie,...) ;
– lecture de travaux de recherche en soins et appareillage podologique ;
– constitution et alimentation d'une base d'information sur la profession de pédicure-podologue et les connaissances professionnelles ;
– recherche sur des bases de données nationales et internationales ;
– recherche, sur des recommandations de bonnes pratiques.
Rédaction de documents professionnels et de recherches :
– réalisation d'études et de recherche ;
– réalisation de publications à usage de ses pairs et/ou d'autres professionnels de santé ;
– rédaction de protocoles ou de procédures ;
– accompagnement de travaux professionnels ;
– formalisation de pratiques professionnelles à visée d'évaluation des pratiques.
Bilan sur les pratiques professionnelles :
– échanges de pratiques professionnelles avec ses pairs ou avec d'autres professionnels de la santé ;
– apport d'éléments dans le cadre d'élaboration de recommandations de bonnes pratiques ou dans le cadre d'évaluation de pratiques professionnelles ;
– mise en place de débats sur les éléments éthiques dans un contexte de soins en référence au code de déontologie des pédicures-podologues ;

– veille professionnelle et réglementaire.
Participation à des congrès colloques... :
– réception d'informations (colloques et congrès...) ;
– communication, intervention, partage d'information.
Réalisation d'études et de recherches :
– mise en œuvre de l'expérimentation et de l'observation ;
– communication et publication des résultats.
Types de situations significatives
Situations de soins permettant l'analyse des pratiques professionnelles.
Situations de contribution à l'amélioration de la qualité des soins, l'enrichissement des savoirs en pédicurie-podologie, la recherche en soins podologiques, l'éducation à la santé et la prévention, l'intégration dans des réseaux nationaux et internationaux.
Situation de participation à des groupes de travail, ateliers, colloques...
Situations de formation des professionnels.
Résultats attendus
Prestations de soins analysées régulièrement en vue d'amélioration de la qualité et de l'efficience.
Mise en œuvre d'actions de formations continues.
Travaux de recherche en santé mis à disposition.
Base de références constituée et diffusée.
Méthodes, outils, ressources utilisés
Organismes de formation continue.
Groupes de recherche podologique ou dans le monde de la santé.
Outils multimédias.
Thésaurus professionnel (textes...).
Textes réglementaires professionnels.
Données sélectives et sources d'information sur champ (réglementaire, professionnel, pédagogique.
Colloques et congrès, cercles de qualité.
Lecture, appropriation et confrontation de données théoriques et de travaux de pairs.
Formalisation de pratiques (à visée d'évaluation des pratiques professionnelles).

7. *Formation et information des professionnels et des futurs professionnels*

Principales opérations constitutives de l'activité

Mise en œuvre d'un projet de formation :
– conduite de séquences de formation ;
– réalisation d'interventions sur la santé, la pédicurie-podologie... (cours, travaux dirigés, régulation...) ;
– réalisation de séance de suivi pédagogique ;
– montage de séquences de formation continue ;
– animation de séances de formation et d'information sur la prise en charge des patients en pédicurie-podologie ;
– démonstration de soins réalisés dans un but pédagogique ;
– intervention en institut de formation, en milieu hospitalier, en cabinet libéral, en réseau, en maison de retraite... ;
– réalisation de cours ou intervention sur la pratique professionnelle ;
– information, conseil et formation en santé publique (tutorat...).
Accueil de futurs professionnels :
– délivrance d'information et de conseil aux futurs professionnels en pédicurie-podologie ;
– rédaction de documents de présentation du service et des activités proposées ;
– contrôle du niveau de connaissance, des acquis professionnels et du projet professionnel ;
– rédaction d'un projet ou d'un protocole d'encadrement.
Conseil et formation dans l'équipe de travail :
– conseils et informations aux membres de l'équipe de soins et de l'équipe pluridisciplinaire ;
– réajustement d'activités réalisées par des stagiaires ou des nouveaux personnels en vue d'apprentissage ;
– explications sur les modalités du soin en pédicurie-podologie.
Contrôle des prestations de futurs professionnels
– contrôle au quotidien dans l'ensemble des situations professionnelles ;

– renseignement des documents de suivi ;
– lecture et correction de travaux écrits de stagiaires ou de professionnels en formation ;
– soutenance de travaux écrits ;
– assistance aux jurys de validation ;
– réalisation des feuilles d'évaluation des stagiaires ;
– contrôle de prestations au cours des mises en situation professionnelle ;
– construction de sujets ou modalités d'évaluation.
Types de situations significatives
Situation de soins impliquant l'accueil et l'encadrement de stagiaires et de nouveaux personnels.
Situation de conseils, d'information d'accompagnement ou de tutorat des stagiaires et des nouveaux personnels.
Situation de restitution d'expérience de soins lors de cours, démonstrations....
Situation d'évaluation des prestations de soins des stagiaires ou collaborateurs.
Résultats attendus
Connaissance par les stagiaires des objectifs accessibles.
Intégration du stagiaire ou d'un nouveau collaborateur.
Qualité du tutorat des personnels nouvellement arrivés pour la réalisation des soins et information sur l'organisation du service en milieu institutionnel.
Argumentation des évaluations des stagiaires.
Méthodes, outils, ressources utilisés
Programmes de formation.
Projet d'encadrement.
Objectifs du stage.
Entretiens et observations.
Carnet de suivi et grilles d'évaluation.
Protocoles de stage, et protocoles d'accueil des nouveaux arrivants.
Ressources locales, régionales, nationales.
Stratégies d'apprentissage.
Outils d'évaluation.

(1) Pour les actes prévus par leur réglementation, à l'exception de ceux qui nécessitent une prescription médicale.

A N N E X E I I
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

Les référentiels d'activités et de compétences du métier de pédicure-podologue diplômé d'État ne se substituent pas au cadre réglementaire. En effet, un référentiel n'a pas vocation à déterminer des responsabilités. Il s'agit de décrire les activités du métier, puis les compétences. Celles-ci sont rédigées en termes de capacités devant être maîtrisées par les professionnels et attestées par l'obtention du diplôme d'État. Cette description s'inscrit dans la réglementation figurant au code de la santé publique (CSP).

Compétences

1. *Analyser et évaluer une situation et élaborer un diagnostic dans le domaine de la pédicurie podologie.*
2. *Concevoir, conduire et évaluer un projet thérapeutique en pédicurie-podologie (1).*
3. *Mettre en œuvre des activités thérapeutiques dans le domaine de la pédicurie-podologie.*
4. *Concevoir et conduire une démarche de conseil, d'éducation, de prévention en pédicuriepodologie et en santé publique.*
5. *Communiquer et conduire une relation dans un contexte d'intervention.*
6. *Évaluer et améliorer sa pratique professionnelle.*
7. *rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques.*
8. *Gérer une structure et ses ressources.*
9. *Coopérer avec d'autres professionnels.*
10. *Informer et former des professionnels et des personnes en formation.*

Compétences détaillées

1. *Analyser et évaluer une situation et élaborer un diagnostic dans le domaine de la pédicurie-podologie*

1. Analyser la demande, identifier les besoins et les attentes du patient.
2. Observer et évaluer les troubles cutanés, morphostatiques et dynamiques du pied et des affections unguéales du pied, en tenant compte de la statique et de la dynamique du pied et en tenant compte des interactions avec l'appareil locomoteur.
3. Identifier les niveaux d'autonomie de la personne en fonction des différents contextes, des liens de dépendance internes ou externes notamment.
4. Identifier les capacités de communication, les niveaux de réceptivité, de compréhension et d'adhésion de la personne et/ou de l'entourage.
5. Identifier et évaluer les risques.
6. Choisir et utiliser les outils, tests, épreuves, échelles de mesures pour mener les évaluations, notamment les outils de dépistage de première intention.
7. Évaluer la douleur.
8. Analyser les habitudes de chaussage du patient.
9. Repérer les signes cliniques pouvant être en lien avec des affections d'ordre systémique nécessitant une intervention médicale.
10. Apprécier les situations nécessitant l'intervention d'autres professionnels pour des examens complémentaires.
11. Choisir, organiser, hiérarchiser et synthétiser les données recueillies.
12. Formuler un diagnostic dans le domaine de la pédicurie podologie en prenant en compte les données de l'examen clinique et les résultats des différents examens complémentaires.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ
BO Santé – Protection sociale – Solidarité no 2012/6 du 15 juillet 2012, Page 236.

CRITÈRES D'ÉVALUATION :
Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ?
Que veut-on vérifier ?
INDICATEURS :
Quels signes visibles peut-on observer ?
Quels signes apportent de bonnes indications ?

1. Pertinence et exhaustivité des données recueillies et sélectionnées au regard de la situation de la personne ou du groupe.
La demande et les attentes de la personne ou de l'entourage sont prises en compte.
Les données du dossier de la personne et de la prescription médicale sont prises en compte.
L'impact des contextes socio-économiques, professionnels, environnementaux est pris en compte en fonction de la situation.
Toutes les informations nécessaires sont recueillies sans oubli.
Le choix des informations est pertinent.
Les informations sont hiérarchisées, organisées.
2. Modalités d'entretien, d'observation, d'examen, de tests, mesures et épreuves conformes aux bonnes pratiques et adaptées à la situation.
Le recueil des informations est réalisé dans le respect de la déontologie et des règles professionnelles.
Le déroulement de l'entretien est adapté à la situation.
Les tests et mesures sont réalisés correctement.
Les observations et explorations sont réalisées conformément aux bonnes pratiques.
Les échelles et indicateurs de mesures utilisés sont adaptés.
L'entretien, les observations, examens, tests et mesures choisis permettent de recueillir toutes les informations nécessaires.
Les supports de transcription sont adaptés.
3. Justesse des données observées et mesurées. Les résultats des tests et mesures sont exacts.
4. Justesse dans l'identification des risques. Les différents risques sont identifiés et expliqués.
En situation d'urgence, les risques sont identifiés et priorisés.
Les risques iatrogènes sont identifiés.
5. Pertinence et complétude du diagnostic posé. Le choix et la mise en relation de l'ensemble des données recueillies sont expliquées et pertinentes.
Les hypothèses sur la nature et l'étendue des troubles du pied et de leurs répercussions de l'appareil locomoteur sont expliquées de façon cohérente.

La démarche de synthèse des informations est expliquée.
Les connaissances utilisées sont précisées.
Toute situation nécessitant l'intervention d'un autre professionnel est identifiée.

2. *Concevoir, conduire et évaluer un projet thérapeutique en pédicurie-podologie*

1. Élaborer et formaliser un projet thérapeutique en fonction du diagnostic, du consentement éclairé du patient et en tenant compte de l'état général du patient et de son environnement.
2. Déterminer les topiques et/ou les dispositifs médicaux appropriés.
3. Élaborer des objectifs et identifier les composantes de l'intervention à réaliser.
4. Identifier les critères d'évolution du projet thérapeutique en fonction de la pathologie et de son risque.
5. Adapter le projet en le mettant en lien avec la prise en charge multidisciplinaire du patient.
6. Évaluer les capacités du patient et identifier les soins qu'il peut réaliser lui-même.
7. Évaluer l'efficience du projet thérapeutique et identifier les ajustements nécessaires.
8. Prévoir les mesures appropriées en situation complexe et/ou en situation d'urgence.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ
BO Santé – Protection sociale – Solidarité no 2012/6 du 15 juillet 2012, Page 237.

(1) Définitions extraites du *Dictionnaire technique de l'industrie de la chaussure* par Louis Rama.
CRITÈRES D'ÉVALUATION :
Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ?
Que veut-on vérifier ?
INDICATEURS :
Quels signes visibles peut-on observer ?
Quels signes apportent de bonnes indications ?
1. Pertinence du contenu du projet et du programme d'intervention. Le projet est en adéquation avec le diagnostic posé.
Le projet et le programme d'intervention prennent en compte les informations recueillies sur toutes les dimensions de la situation.
Le projet comporte des objectifs, des actions, des critères de progression, des critères et modalités d'évaluation.
Les actions prévues sont en adéquation avec le contexte et les ressources.
Les prescriptions de topiques et/ou de dispositifs médicaux sont pertinentes et convenablement rédigées.
Les étapes du parcours de soins et les autres intervenants sont identifiés.
Les choix et les priorités sont expliqués et justifiés.
Les réajustements nécessaires sont argumentés.
2. Recherche de la participation et de l'adhésion du patient et prise en compte de ses réactions.
Les objectifs de soins et les actions proposées sont négociés avec la personne et les structures de santé et/ou de vie.
L'adhésion du patient est recherchée.
Les réactions du patient ont été prises en compte et des explications sont données sur la manière de les appréhender.
Les ressources du patient sont mobilisées à bon escient.
3. Rigueur et cohérence dans l'organisation de ses propres activités d'intervention en podologie.
L'organisation prend en compte le contexte et les aléas.
Les choix d'organisation sont expliqués et les priorités argumentées.
Les différentes étapes liées à la nature de l'activité sont respectées.
4. Qualité de l'évaluation continue du projet d'intervention. Différents modes d'évaluation sont mis en œuvre.
Les critères définis sont utilisés.
Les résultats de l'évaluation sont explicités et pris en compte.
Des mesures de réajustement ou des propositions d'action pertinentes sont déterminées.
5. Pertinence des réactions en situation d'urgence. Les situations d'urgence sont repérées et prises en compte dans la conduite du projet d'intervention.
Les mesures à mettre en œuvre dans différentes situations d'urgence sont identifiées et expliquées.

3. *Mettre en œuvre des activités thérapeutiques dans le domaine de la pédicurie-podologie*

1. Organiser et adapter les conditions et les ressources nécessaires au bon déroulement de l'intervention.
2. Réaliser l'intervention en appliquant les recommandations pour la pratique clinique en vigueur, notamment dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité en intégrant les protocoles adéquats.
3. Mettre en œuvre, adapter et évaluer les activités thérapeutiques en fonction des affections à traiter.
4. Prescrire et appliquer des topiques et des dispositifs médicaux podologiques externes en fonction du diagnostic.
5. Identifier les risques liés au patient et à l'activité thérapeutique et mettre en œuvre les mesures préventives et/ou correctives adaptées, y compris en situation d'urgence.
6. Organiser les traçabilités des activités thérapeutiques réalisées et la matériovigilance.
7. Choisir les matériels et matériaux requis pour l'intervention.
8. Concevoir, fabriquer et adapter les dispositifs médicaux podologiques externes au pied du patient, à son chaussage et à son chaussant (1).
9. Informer le patient et son entourage sur les buts, la réalisation, le suivi, l'entretien, l'hygiène, l'usage et les effets indésirables des dispositifs médicaux podologiques externes.
10. Identifier le chaussage et le chaussant adaptés.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ
BO Santé – Protection sociale – Solidarité no 2012/6 du 15 juillet 2012, Page 238.

CRITÈRES D'ÉVALUATION :
Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ?
Que veut-on vérifier ?
INDICATEURS :
Quels signes visibles peut-on observer ?
Quels signes apportent de bonnes indications ?
1. Cohérence et pertinence des modalités de mise en oeuvre des techniques podologiques.
Les protocoles dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité sont adaptés à la situation et respectés.
Les règles de qualité et de traçabilité sont respectées.
Toute action est expliquée au patient.
Une attention est portée à la personne.
Les bonnes pratiques et recommandations sont appliquées.
La prévention de la douleur générée par le soin est mise en oeuvre.
2. Respect du projet thérapeutique et/ou de la prescription. Les activités réalisées sont conformes au projet thérapeutique et/ou à la prescription.
Les anomalies sont identifiées et signalées.
3. Conformité des modalités d'utilisation du plateau technique. Les choix de matériels et matériaux nécessaires à la réalisation des soins sont pertinents.
La conformité aux normes des matériels et matériaux est vérifiée.
4. Cohérence et pertinence des modalités de conception et de réalisation des activités thérapeutiques (soins pédicuraux, pansements, paddings, orthonyxie,
onychoplastie, orthoplastie, orthèses plantaires, contentions, thérapie manuelle, réhabilitation, physiothérapie, etc.).
Les choix sont explicités et pertinents.
La réalisation des soins pédicuraux et des prescriptions de topiques et/ou dispositifs médicaux podologiques externes sont adaptés.
Les différentes étapes de la conception, de la réalisation et de l'adaptation des dispositifs médicaux podologiques externes au pied du patient, à son chaussage et à son chaussant sont respectées.
Le choix et la mise en oeuvre des techniques de pédicurie podologie est conforme aux bonnes pratiques.
5. Qualité de la surveillance et du suivi. Les effets attendus et/ou secondaires sont repérés.
La douleur est évaluée de manière fiable et une réponse appropriée est mise en œuvre.
L'évolution de l'état clinique du patient est évaluée de manière fiable.
L'adaptation des pratiques en fonction de l'évolution de l'état du patient est expliquée.
Les ressources pluriprofessionnelles sont identifiées et mobilisées en fonction de l'évolution suspectée de l'état clinique et psychologique du patient.
6. Identification des risques et des mesures de prévention et pertinence des mesures prises.
Les risques liés au patient et à la mise en œuvre des activités thérapeutiques sont expliqués.
Les mesures préventives et limitation d'activités sont expliquées et pertinentes.

7. Rigueur et complétude de la traçabilité des soins. Toute information liée à la matériovigilance est enregistrée.
Toutes les informations nécessaires sont indiquées.
Les informations indiquées sont exactes.

4. *Concevoir et conduire une démarche de conseil, d'éducation, de prévention en pédicurie-podologie et en santé publique*

1. Évaluer les conséquences des principales affections chroniques ou liées aux différents âges de la vie sur la santé du pied.
2. Repérer les besoins et les demandes des personnes en lien avec les problèmes de podologie et de santé publique.
3. Conduire une démarche d'éducation pour la santé et de prévention en podologie par des actions pédagogiques individuelles et collectives.
4. Informer et conseiller de façon individuelle ou collective des personnes sur le dépistage des troubles fonctionnels et des facteurs de risques en santé et leur prise en charge.
5. Concevoir et mettre en oeuvre un projet d'éducation thérapeutique adapté à la pathologie, et notamment des actions permettant de diminuer le risque podologique spécifique de certaines affections chroniques ou liées aux différents âges de la vie.
6. Sélectionner des techniques et des outils pédagogiques qui facilitent et soutiennent l'acquisition des compétences en éducation et prévention pour les personnes.
7. Évaluer les résultats et réajuster les actions éducatives.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ
BO Santé – Protection sociale – Solidarité no 2012/6 du 15 juillet 2012, Page 239.

CRITÈRES D'ÉVALUATION :
Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ?
Que veut-on vérifier ?
INDICATEURS :
Quels signes visibles peut-on observer ?
Quels signes apportent de bonnes indications ?
1. Pertinence, exhaustivité et justesse des données recueillies et sélectionnées sur les besoins, les demandes et les situations sociales ou professionnelles.
Les enquêtes ou entretiens auprès des personnes ou des groupes sont conduits dans le respect de la méthodologie prévue.
Les besoins de personnes ou de groupes cibles sont identifiés par une analyse adaptée des résultats des entretiens et enquêtes et une bonne utilisation des données épidémiologiques connues.
Toutes les informations nécessaires sont recueillies.
Le choix des informations est pertinent.
Les informations sont hiérarchisées.
2. Cohérence et pertinence du contenu du projet de conseil, d'éducation, de prévention et dépistage.
Le projet est en adéquation avec l'analyse des données recueillies.
La démarche de promotion de la santé est adaptée à la population cible.
Le projet comporte des objectifs, des actions, des critères et modalités d'évaluation.
Les actions prévues sont en adéquation avec les objectifs fixés, le contexte et les ressources.
Les étapes de la démarche de soins sont identifiées.
Les choix et les priorités sont expliqués et argumentés.
Les priorités et plans nationaux ou régionaux en matière de prévention et dépistage en pédicurie-podologie et santé publique sont connus et pris en compte.
Les sources d'information permettant de mettre à jour ses connaissances sur les priorités et plans nationaux ou régionaux sont identifiées.
3. Pertinence des modalités de mise en œuvre des activités de conseil, d'éducation, de prévention et dépistage.
Les différents types de professionnels et de partenaires à associer aux démarches sont identifiés et sollicités de manière adaptée.
La mise en œuvre de l'action prend systématiquement en compte les compétences et les choix de la personne.
La participation de la personne, des aidants ou du groupe est recherchée.
Les techniques et outils pédagogiques choisis sont adaptés et leur utilisation évaluée.

4. Qualité des résultats obtenus. Appropriation des informations par la personne lui permettant de faire des choix éclairés sur sa santé.
Acquisition par la personne de compétences nécessaires à la réalisation des soins prescrits.
Évaluation de la qualité de vie de la personne.
Diminution des complications.
Atténuation de la crainte ou de l'inquiétude liés aux soins.
5. Qualité de l'évaluation continue de la démarche mises en œuvre. Différents modes d'évaluation sont mis en œuvre.
Les critères définis sont utilisés.
Les résultats de l'évaluation sont explicités et analysés.
Des mesures de réajustement ou des propositions d'action pertinentes sont déterminées et mises en œuvre.

5. *Communiquer et conduire une relation dans un contexte d'intervention*

1. Définir, établir et créer les conditions et les modalités de communication propices à l'intervention, en tenant compte du niveau de compréhension de la personne.
2. Accueillir et écouter une personne en prenant en compte sa demande et le contexte de la situation.
3. Rechercher et instaurer un climat de confiance avec la personne soignée et son entourage en vue d'une alliance thérapeutique.
4. Créer des temps d'échanges et d'analyse des situations pour informer le patient sur les actes diagnostiques et thérapeutiques et recueillir son adhésion et son consentement notamment en cas de traitement douloureux prévisible.
5. Instaurer et maintenir une communication verbale et non verbale avec les personnes en tenant compte des altérations de communication et de leur profil psychologique.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ
BO Santé – Protection sociale – Solidarité no 2012/6 du 15 juillet 2012, Page 240.

CRITÈRES D'ÉVALUATION :
Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ?
Que veut-on vérifier ?
INDICATEURS :
Quels signes visibles peut-on observer ?
Quels signes apportent de bonnes indications ?
1. Pertinence de l'analyse de la situation relationnelle. La situation relationnelle est analysée en fonction des personnes et du contexte.
Les besoins spécifiques de communication d'une personne en situation de détresse, de fin de vie, de deuil, de déni, de refus, conflit et agressivité sont explicités et les attitudes adaptées identifiées.
Les besoins spécifiques des patients atteints de troubles du comportement sont explicités et les attitudes adaptées identifiées.
2. Mise en œuvre d'une communication adaptée avec les personnes soignées et leur entourage.
La communication prend en compte l'expression et le contexte de vie du patient.
Le langage professionnel et les modes de communication (verbal, non verbal) sont adaptés à la personne.
La posture professionnelle est adaptée à la relation soignant soigné et vise au respect de la personne.
3. Effectivité de la recherche de l'adhésion du patient. L'adhésion aux soins est recherchée et négociée si nécessaire dans le respect du droit du malade.

6. *Évaluer et améliorer sa pratique professionnelle*

1. Observer, formaliser et expliciter sa pratique professionnelle.
2. Confronter sa pratique à celle de ses pairs ou d'autres professionnels.
3. Évaluer les interventions en pédicurie-podologie en fonction de la réglementation, des recommandations, des principes de qualité, d'ergonomie au regard des résultats de la recherche scientifique et de la satisfaction des bénéficiaires.
4. Analyser sa pratique professionnelle au regard de l'évolution des sciences et des techniques, de la réglementation, de la déontologie et de l'éthique.
5. Évaluer l'application des règles de traçabilité, d'hygiène et des règles liées aux circuits d'entrée et de sortie des matériels et dispositifs médicaux (stérilisation, gestion des stocks, utilisation, circulation,

élimination des déchets d'activité de soins à risques infectieux [DASRI]...) et identifier toute non-conformité.
6. Identifier les améliorations possibles et les mesures de réajustement de sa pratique en établissant une progression dans les acquisitions et les apprentissages à mettre en place.
7. Évaluer la qualité, l'efficacité et l'innocuité des dispositifs médicaux podologiques externes et des activités thérapeutiques.

CRITÈRES D'ÉVALUATION :

Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ?
Que veut-on vérifier ?
INDICATEURS :
Quels signes visibles peut-on observer ?
Quels signes apportent de bonnes indications ?

1. Analyse pertinente de l'application des règles : de traçabilité, d'hygiène liées aux circuits d'entrée, de sortie, des matériels et dispositifs médicaux.
Les non-conformités sont identifiées.
Les propositions de réajustement sont pertinentes.
Les règles de la traçabilité sont explicitées selon les situations.
Les risques de non-respect des règles sont explicités.
Les procédures de nettoyage et de circulation des matériels et dispositifs médicaux sont connues et expliquées de manière appropriée.
2. Pertinence et qualité d'une démarche d'analyse critique d'une situation de travail.
Les différents éléments de la pratique professionnelle sont décrits et explicités.
La démarche d'analyse et le raisonnement sont formalisés et logiques.
Les références utilisées (sciences et techniques, normes professionnelles, déontologie et éthique) sont à jour et complètes.
Les difficultés et les erreurs sont identifiées.
Les causes sont analysées.
Des améliorations sont proposées.
Le niveau de satisfaction de la personne soignée est pris en compte.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ
BO Santé – Protection sociale – Solidarité no 2012/6 du 15 juillet 2012, Page 241.

7. *Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques*

1. Questionner, traiter, analyser des données professionnelles et élaborer une problématique.
2. Conduire une recherche documentaire et bibliographique en exploitant les bases de données et les réseaux locaux, nationaux et internationaux.
3. Sélectionner, analyser, synthétiser les documents professionnels et scientifiques et organiser sa documentation professionnelle.
4. Repérer les résultats de la recherche permettant d'argumenter une pratique fondée sur les preuves.
5. Choisir des méthodes et des outils d'investigation, notamment des outils statistiques, et les mettre en œuvre.
6. Interpréter les résultats de l'investigation et les confronter aux connaissances existantes.
7. Élaborer et présenter des documents professionnels en vue de communication orale et écrite.
8. Formaliser et rédiger les procédures, protocoles et préconisations en pédicurie podologie à partir de la recherche documentaire.

CRITÈRES D'ÉVALUATION :
Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ?
Que veut-on vérifier ?
INDICATEURS :
Quels signes visibles peut-on observer ?
Quels signes apportent de bonnes indications ?

1. Pertinence des données recherchées au regard d'une problématique posée. Toutes les données scientifiques pertinentes sont recherchées.
Tous les éléments d'information pertinents sont recherchés dans le dossier, les documents ou auprès des autres professionnels de santé, du patient, de la famille, de l'entourage ou du groupe.
Des explications sont données sur le choix des données sélectionnées au regard d'une problématique donnée, la sélection est pertinente.
Les méthodes et outils d'investigation choisis sont adaptés.

2. Pertinence de l'interprétation des résultats de l'investigation. L'analyse et la mise en relation de l'ensemble des données recueillies sont expliquées et pertinentes.
Les hypothèses posées sont expliquées de façon cohérente.
Le raisonnement utilisé et la démarche d'analyse des informations sont expliqués.
Les connaissances utilisées sont précisées.
3. Pertinence des outils et du vocabulaire professionnel et scientifique utilisés. Des outils de recueil ou de transcription des données qui garantissent la protection du patient dans l'accès aux informations sont utilisés.
Les démarches de soins ou analyses de situations cliniques sont présentées et argumentées en utilisant un vocabulaire professionnel.

8. *Gérer une structure et ses ressources*

1. Élaborer et gérer un budget dans le cadre d'une structure.
2. Établir, suivre, archiver les éléments de gestion administrative et comptable.
3. Évaluer la conformité des locaux, des installations et des matériels au regard des normes, de la réglementation et des objectifs d'hygiène/sécurité/accessibilité et identifier les mesures à prendre.
4. Organiser l'espace professionnel et le plateau technique.
5. Choisir du matériel adapté à la structure et aux activités.
6. Organiser la maintenance, la traçabilité et la gestion des stocks des matériels et consommables en recherchant notamment des informations sur les évolutions des matériels.
7. Organiser la désinfection des locaux et des matériels et la stérilisation de l'instrumentation.
8. Organiser les circuits de déchets.
9. Organiser son planning, les rendez-vous et la répartition des activités.
10. Utiliser les logiciels de gestion spécifiques (comptabilité, prise de rendez-vous, statistiques d'activité...).
11. Gérer le personnel du cabinet en appliquant les règles de gestion administrative.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ
BO Santé – Protection sociale – Solidarité no 2012/6 du 15 juillet 2012, Page 242.

. .

CRITÈRES D'ÉVALUATION :

Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ?
Que veut-on vérifier ?
INDICATEURS :
Quels signes visibles peut-on observer ?
Quels signes apportent de bonnes indications ?

1. Respect des règles dans la gestion d'un budget. Les règles et modalités de fonctionnement des outils de gestion de l'activité, des outils statistiques et des tableaux de bord sont identifiées et expliquées avec clarté.
Les erreurs ou incohérences figurant dans les outils de gestion de l'activité, les statistiques et tableaux de bord sont repérées.
La structure et le fonctionnement d'un budget sont identifiés.
Les éléments devant figurer dans un bilan comptable et un rapport d'activité sont identifiés.
2. Qualité du suivi de la fonctionnalité et de la conformité des équipements, matériels et locaux.
Les équipements et matériels nécessaires au fonctionnement sont identifiés en tenant compte des règles de sécurité et d'hygiène en vigueur.
L'organisation des lieux est fonctionnelle.
Les matériels sont maintenus et suivis en adéquation avec les règles d'usage et les réglementations en vigueur.
Les incidents sont systématiquement consignés et tracés.
Toute non-conformité est identifiée.
Les mesures correctives pertinentes sont déterminées, planifiées et effectuées.
3. Respect des règles de gestion du personnel. Les sources d'information sur les règles de gestion du personnel sont identifiées.
Les règles sont appliquées.
Les techniques adaptées de recrutement et d'encadrement sont utilisées : une annonce de recrutement est formalisée ; des fiches de postes sont rédigées et expliquées ; les techniques simples de conduite d'entretien (recrutement, évaluation, régulation...) sont mises en œuvre et expliquées.

4. Respect des règles de gestion administrative. Le suivi et l'enregistrement des dossiers sont rigoureux.
Les dossiers médicaux sont mis à jour de manière régulière et rigoureuse.

9. *Coopérer avec d'autres professionnels*

1. Identifier les acteurs de la prise en charge en vue de transmettre les informations pertinentes.
2. Choisir les outils de transmission de l'information adaptés aux situations et en assurer la mise en place et l'efficacité.
3. Sélectionner, hiérarchiser et communiquer les éléments de sa pratique professionnelle à différentes catégories d'interlocuteurs au travers des outils de transmission.
4. Coopérer, dans le cadre de la coordination des activités et des soins auprès de la personne, avec les différents acteurs de la santé, du social et de l'aide à domicile en fonction des domaines de compétences.
5. Organiser ses interventions en tenant compte des limites de son champ professionnel et de ses responsabilités, veiller à la continuité des soins en faisant appel à d'autres compétences.
6. Travailler en réseau et coordonner les actions ou les soins avec les aidants, l'équipe médicale et paramédicale, les intervenants dans le champ social, économique et éducatif pour conduire des projets d'intervention pertinents.
7. Établir une coopération interprofessionnelle dans un souci d'optimisation de la prise en charge sanitaire et médico-sociale.

CRITÈRES D'ÉVALUATION :

Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ?
Que veut-on vérifier ?
INDICATEURS :
Quels signes visibles peut-on observer ?
Quels signes apportent de bonnes indications ?

1. Identification et prise en compte du champ d'intervention des différents acteurs.
Les ressources externes sont identifiées.
Les autres professionnels de santé sont sollicités à bon escient.
La répartition des activités est conforme au champ de compétences des intervenants.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ
BO Santé – Protection sociale – Solidarité no 2012/6 du 15 juillet 2012, Page 243.

CRITÈRES D'ÉVALUATION :

Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ?
Que veut-on vérifier ?
INDICATEURS :
Quels signes visibles peut-on observer ?
Quels signes apportent de bonnes indications ?

2. Pertinence des modalités de mise en œuvre d'activités d'organisation et de coordination.
Les activités d'organisation et de coordination sont conduites dans la recherche de la continuité.
Les réunions collectives et pluriprofessionnelles sont préparées, animées et analysées avec efficacité.
Des supports écrits sont réalisés de manière adaptée en amont et en aval des réunions collectives et pluriprofessionnelles.
Les interventions lors des réunions de travail avec des partenaires et le positionnement professionnel adopté sont pertinents.
Des documents et outils nécessaires à la prise en charge des patients sont élaborés pour structurer le travail de l'équipe.
Les documents élaborés sont clairs et faciles à utiliser.
Les indicateurs de qualité utilisés pour effectuer un suivi et une évaluation des activités conduites sont cités.

10. *Informer et former des professionnels et des personnes en formation*

1. Organiser l'accueil et l'information d'un stagiaire et d'un nouvel arrivant professionnel dans le service, la structure ou le cabinet de soins.
2. Animer des séances de formation et d'information autour de la prise en charge des personnes en podologie.

3. Organiser et superviser les activités d'apprentissage des étudiants.
4. Repérer les connaissances et les savoir-faire à transmettre aux étudiants en relation avec leur niveau de formation.
5. Évaluer les connaissances et les savoir-faire mis en œuvre par les stagiaires en lien avec les objectifs de stage.
6. Transférer son savoir-faire et ses connaissances aux stagiaires et autres professionnels de santé par des conseils, des démonstrations, des explications, et de l'analyse commentée de la pratique.
7. Communiquer en public, exprimer un point de vue, confronter, argumenter, étayer son discours et construire un abstract.
8. Communiquer en langue anglaise dans des échanges professionnels nationaux et internationaux.

CRITÈRES D'ÉVALUATION :

Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ?
Que veut-on vérifier ?
INDICATEURS :
Quels signes visibles peut-on observer ?
Quels signes apportent de bonnes indications ?
1. Qualité de la mise en œuvre d'une démarche d'accueil. Les informations nécessaires sont transmises.
2. Qualité de la transmission de savoirs à un stagiaire. Les explications nécessaires sont apportées à un stagiaire.
La transmission de savoirs est adaptée au niveau de formation du stagiaire.
3. Qualité d'une présentation orale. La présentation est adaptée aux participants.
Le support est adéquat.
La durée respecte la demande de l'organisateur.
Les références sont répertoriées.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ
BO Santé – Protection sociale – Solidarité no 2012/6 du 15 juillet 2012, Page 244.

(1) Référentiel d'activités.

ANNEXE I I I

ANNEXE III DU PROJET D'ARRÊTÉ RELATIF AU DIPLÔME D'ÉTAT DE PÉDICURE-PODOLOGUE

LE RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

La formation conduisant au diplôme d'État de pédicure-podologue vise à l'acquisition de compétences pour répondre aux besoins de santé réalisant notamment des soins de première intention, relatifs aux pathologies et aux manifestations locales et non systémiques liées au pied. Cette prise en charge peut être éducative, préventive, curative, nécessiter un traitement à long terme ou relever de la recherche (1).

1. Finalités de la formation

Le référentiel de formation des pédicures-podologues a pour objet la professionnalisation du parcours de l'étudiant, lequel construit progressivement les éléments de ses compétences à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, d'attitudes et de comportements dans le domaine de la pédicurie-podologie.
L'étudiant est amené à devenir un praticien autonome, responsable et réflexif, c'est-à-dire un professionnel capable d'analyser toute situation en relation avec la santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle et de mener des interventions seul et en équipe interprofessionnelle ou de faire appel à la personne la plus compétente.
L'étudiant développe des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles. Il construit son portefeuille de connaissances et de compétences et prépare son projet professionnel.
L'étudiant apprend à reconnaître ses émotions et à les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose dans le cadre des valeurs humanistes qui s'attachent à la prise en charge du patient et au respect de la personne.

L'étudiant développe une éthique professionnelle lui permettant de prendre les décisions éclairées et d'agir avec autonomie et responsabilité dans le champ de sa fonction, en respectant les règles de la déontologie et dans le respect des droits du patient.
Il développe sa capacité critique et de questionnement, et exercé au raisonnement clinique et à la réflexion critique, le professionnel formé est compétent, capable d'intégrer rapidement de nouveaux savoirs, sait s'adapter à des situations variées et faire évoluer sa pratique.

2. Principes pédagogiques

Le référentiel de formation est articulé autour de l'acquisition de compétences requises pour l'exercice des différentes activités du métier de pédicure-podologue.
Le référentiel de formation met en place une alternance entre l'acquisition de connaissances, de savoir-faire reliés à des situations professionnelles, et la mobilisation de ces connaissances, de ces savoir-faire dans des situations de soins dans le domaine de la pédicurie-podologie. Il s'appuie sur la maîtrise des concepts, la pratique régulière de l'analyse de situations professionnelles.
La formation est structurée autour de l'étude de « situations » et d'une « pratique clinique » donnant aux étudiants l'occasion de travailler trois paliers d'apprentissage :
– « comprendre » : l'étudiant acquiert les savoirs et savoir-faire nécessaires à l'analyse et à la compréhension des situations ;
– « agir » : l'étudiant mobilise les savoirs, acquiert la capacité d'agir et d'évaluer son action ;
– « transférer » : l'étudiant conceptualise et acquiert la capacité de transposer ses acquis dans des situations nouvelles.
Le référentiel de formation est organisé pour mettre en relation les connaissances à acquérir et le développement des compétences requises. Des unités d'intégration mobilisent l'ensemble des savoirs autour des situations professionnelles. La progression dans l'acquisition des compétences est formalisée dans la maquette de formation en annexe du décret n° 2012-848 du 2 juillet 2012 relatif au diplôme d'Etat de Pédicure-Podologue.
Lors de la formation clinique, la progression de l'étudiant dans l'acquisition des compétences est formalisée dans le portfolio.
Le parcours de formation tient compte de la progression de chaque étudiant dans sa manière d'acquérir les compétences. Ce parcours développe ainsi l'autonomie et la responsabilité de l'étudiant qui construit son cheminement vers la professionnalisation.
Les contenus de formation tiennent compte de l'évolution des savoirs et de la science et sont actualisés. Ils font une large place à l'enseignement des sciences et des techniques dans le domaine de la pédicurie-podologie.
La posture réflexive
L'entraînement réflexif est une exigence de la formation qui permet aux étudiants de comprendre le lien entre savoirs et actions. Il permet à l'étudiant d'intégrer les savoirs dans une logique de construction de compétences.

La posture réflexive est une activité métacognitive réalisée à partir de l'action et sur l'action. Elle amène l'étudiant, par l'usage d'une démarche d'explicitation de situations professionnelles simples ou complexes, à prendre conscience de la démarche qu'il a mise en œuvre et des savoirs acquis et transposables qu'il a mobilisés.
L'étudiant est installé dans cette posture par un travail personnel guidé dans le cadre des travaux dirigés, dont les travaux pratiques, particulièrement au cours des unités d'intégration et de la formation clinique. Dans ce cadre, il revient sur ses acquis, sur les processus et les stratégies qu'il a utilisés en situation et il en dégage les principes transposables.
Ainsi, il nomme, explicite et valorise les principes de son action, les références scientifiques, les schèmes d'organisation, etc., tout ce qui contribue à fixer ses savoirs et à les rendre disponibles et mobilisables lors de la réalisation d'autres travaux.

La posture pédagogique

Les modalités pédagogiques sont orientées vers la construction de savoirs par l'étudiant. Elles relèvent d'une pédagogie différenciée. Elles s'appuient sur des valeurs humanistes ouvertes à la

diversité des personnes et des situations vécues par ces personnes. L'étudiant passe progressivement à une posture d'acteur, voire d'auteur dans l'élaboration de ses compétences.
Le formateur met en place des stratégies d'enseignement qui accompagnent l'étudiant dans ses apprentissages en milieu clinique. Il trouve les moyens qui affinent le sens de l'observation et permettent à l'étudiant d'exercer sa capacité d'analyse, de recherche et de raisonnement dans ses expériences.
Le formateur se centre sur des exercices faisant le lien entre l'observation et les hypothèses de diagnostic dans le domaine de la pédicurie-podologie, entre les signes et les comportements, entre une histoire de vie et une situation ponctuelle, entre l'état du patient et son traitement. Il aide à l'acquisition d'une démarche de soin et d'intervention en pédicurie-podologie. Il sollicite l'exercice d'un raisonnement inductif, analogique ou déductif.
Les principes d'évaluation et de validation
Les formes et contenus de l'évaluation sont en adéquation avec les principes pédagogiques.
Pour la validation des unités d'enseignement (UE), une démarche de liaison entre les différents savoirs acquis est favorisée.
La validation des unités d'intégration (UI) repose sur :
– l'utilisation des différents savoirs acquis en lien avec une situation ;
– la mobilisation active et dynamique de ces savoirs et la mise en œuvre des compétences ciblées par l'unité dans une ou plusieurs situations.
La validation des périodes de formation clinique repose sur la mise en œuvre des compétences dans une ou plusieurs situations.

3. Durée de la formation

Le référentiel de formation est construit par alternance entre :
– des temps de formation théorique et pratique réalisés dans les instituts de formation.
Dans ce cadre, les situations d'apprentissage professionnel sont réalisées en situation virtuelle ou en référence à une situation concrète.
– des temps de formation clinique réalisés sur les lieux d'exercice des pédicures-podologues et dans la clinique de l'institut.
Dans ce cadre, les situations d'apprentissage professionnel sont réalisées en situation réelle, c'est-à-dire dans le cadre de la prise en charge de patients.
L'enseignement en institut de formation est dispensé sur la base d'un face-à-face pédagogique et d'un temps de travail personnel de l'étudiant dont les modalités d'organisation sont définies dans le projet pédagogique de l'institut de formation.
La présence lors des travaux dirigés et des stages est obligatoire. Certains enseignements en cours magistral peuvent être rendus obligatoires en fonction du projet pédagogique.
La répartition de la charge de travail de l'étudiant est conforme au tableau suivant :
SEMESTRES
COURS magistraux
(CM)
TRAVAUX dirigés
(TD)
CM + TD TRAVAIL personnel (TP)
FORMATION
Clinique (stages)
CHARGE de travail globale
(CM + TD + TP
+ formation clinique)
S1 235 170 405 375 120 900
S2 190 220 410 340 150 900
S3 170 168 338 352 210 900

SEMESTRES
COURS magistraux
(CM)
TRAVAUX dirigés
(TD)
CM + TD TRAVAIL personnel (TP)
FORMATION
Clinique (stages)
CHARGE de travail globale

(CM + TD + TP
+ formation clinique)
S4 175 215 390 300 210 900
S5 185 150 335 325 240 900
S6 30 120 150 510 240 900
Total 985 1 043 2 028 2 202 1 170 5 400
CM = cours magistral ; TD = travail dirigé en groupe ; TP = travail personnel.

4. **Organisation de la formation théorique et pratique**

Le référentiel de formation propose des unités d'enseignement (UE) qui sont de quatre types :
– des unités d'enseignement de savoirs dits « contributifs » aux savoirs dans le domaine de la pédicurie-podologie ;
– des unités d'enseignement de savoirs constitutifs des compétences dans le domaine de la pédicurie- podologie ;
– des unités d'intégration des différents savoirs et leur mobilisation en situation d'intervention en pédicurie-podologie ;
– des unités de méthodologie et de savoirs transversaux.
Les objectifs pédagogiques, les contenus et les modalités d'évaluation sont décrits dans les fiches pédagogiques des unités d'enseignement en annexe V du présent arrêté. Ces documents sont mis à disposition des enseignants et des étudiants.

4.1. *Modalités pédagogiques*

Les enseignements sont réalisés sous la forme de cours magistraux (CM), de travaux dirigés (TD) dont des travaux pratiques, de travaux personnels guidés (TPG), et s'appuient sur le travail personnel (TP) de l'étudiant.
Les cours magistraux (CM) sont des cours dont le contenu est théorique, donnés par un enseignant dans une salle de cours ou dans un amphithéâtre.
Les travaux dirigés (TD) sont des temps d'enseignement obligatoires réunissant au maximum vingt-cinq étudiants afin de favoriser une individualisation des apprentissages par l'utilisation de méthodes interactives au plus près des besoins des étudiants.
Ces cours servent à compléter, illustrer, approfondir un cours magistral en apportant des explicitations théoriques ou pratiques. Ils permettent d'appliquer les connaissances apprises pendant les cours théoriques ou d'introduire des notions nouvelles.
Ils permettent également par une démarche d'explicitation de situations professionnelles rencontrées au cours de la formation clinique à prendre conscience de la démarche qu'il a mise en œuvre et des savoirs acquis et transposables qu'il a mobilisés.
Ces séances peuvent ainsi consister en la réalisation d'exposés, d'exercices, de travaux divers.
Elles conduisent à mobiliser des connaissances sur les interventions en pédicurie-podologie.
Certains travaux pratiques, certaines recherches, études, conduites de projets ou actions pédagogiques peuvent nécessiter des groupes plus ou moins importants.
Les travaux personnels guidés (TPG) permettent d'accompagner les étudiants dans la réalisation de travaux personnels en vue d'une mobilisation des savoirs et dans le cadre d'un projet pédagogique établi et contrôlé par le formateur.
Ce sont des temps de travail au cours desquels les étudiants effectuent les apprentissages des savoirs théorico-cliniques, réalisent des recherches documentaires ou études, préparent des exposés, des écrits (rapports, notes de synthèse, mémoire de fin d'études, etc.), élaborent des projets et en assurent la présentation.
Ils travaillent sous la direction et le contrôle du formateur qui vérifie si les étudiants sont en capacité d'utiliser ces temps en autonomie ou s'ils ont besoin d'un encadrement de proximité. Ils bénéficient ainsi d'entretiens de suivi pédagogique.
Les unités d'intégration (UI) sont des unités d'enseignement qui portent sur l'étude des situations cliniques en pédicurie-podologie. Elles comportent des analyses de situations préparées par les formateurs, des mises en situation simulées, des analyses des situations vécues en formation clinique et des travaux de transposition à de nouvelles situations.
Dans chaque semestre est placée une unité d'intégration (UI) en relation avec une ou plusieurs compétences dont les savoirs et savoir-faire ont été acquis lors du semestre en cours ou antérieurs.
Les savoirs évalués dans le cadre de l'unité d'intégration (UI) sont ceux en relation avec la ou les compétences citées.

Les unités d'intégration doivent permettre à l'étudiant d'utiliser des concepts et de mobiliser un ensemble de connaissances et d'expériences. Le formateur aide l'étudiant à reconnaître la singularité des situations tout en identifiant les concepts transférables à d'autres interventions.
La validation de l'unité d'intégration se distingue de la validation de la ou des compétence(s) ou des unités d'enseignement qui y sont rattachées. Cette validation n'entraîne donc pas la validation automatique de la totalité de la ou des compétences en lien avec cette unité. Les compétences ne seront acquises qu'après validation de l'ensemble des unités d'enseignement de chaque compétence et des éléments acquis en formation clinique.
Les situations d'apprentissage sont choisies avec des professionnels en activité. Ces situations « apprenantes » sont utilisées comme moyens pédagogiques ; elles sont analysées avec l'aide de ces professionnels expérimentés.
Les étudiants construisent leurs savoirs à partir de l'étude de ces situations, en s'appuyant sur la littérature professionnelle et sur les interactions avec des condisciples, formateurs, professionnels. Ils apprennent à confronter leurs connaissances et leurs propositions ; ils travaillent sur la recherche de sens dans leurs actions dans une logique de « contextualisation et décontextualisation ». Dans ce cadre, l'autoanalyse et l'autoévaluation sont favorisées.
Les réalités professionnelles sont analysées selon la forme pédagogique appropriée. Une large place est faite à l'étude et la construction des représentations socioculturelles et professionnelles, à l'analyse des conflits sociocognitifs. La médiation du formateur, les travaux entre pairs et l'évaluation formative participent à cette construction.
Des liens sont établis entre les structures d'accueil pour la formation clinique et l'institut de formation permettant de coélaborer les dispositifs pédagogiques et les projets d'encadrement.

4.2. *Domaines et unités d'enseignement*

Le référentiel de formation du diplôme d'État de pédicure-podologue est constitué de six domaines de formation composés de cinquante-neuf unités d'enseignement. Il permet d'offrir une progression pédagogique cohérente dans l'objectif d'acquisition des dix compétences du référentiel.
Les six domaines sont :
1 : sciences physiques, médicales et biologiques.
2 : sciences humaines, sociales, droit et gestion.
3 : sciences et fondements de la pédicurie-podologie.
4 : pratiques cliniques et thérapeutiques en pédicurie-podologie.
5 : méthodes et outils de travail.
6 : intégration des savoirs et développement professionnel du pédicure-podologue.
Liaison entre les unités d'enseignement et l'acquisition des compétences.
Chaque UE contribue à l'acquisition des compétences du référentiel, selon le schéma suivant :
Unités d'enseignement en relation avec la compétence 1 :
« Analyser et évaluer une situation et élaborer un diagnostic dans le domaine de la pédicurie-podologie
» :
UE 1.1 S1 : physique et biomécanique fondamentales et appliquées.
UE 1.2 S1 : biologie fondamentale.
UE 1.3 S1 : anatomie, physiologie, biomécanique et cinésiologie du système locomoteur.
UE 1.4 S2 : anatomie, physiologie, biomécanique et cinésiologie du système locomoteur.
UE 1.6 S2 : anatomie et physiologie du système neuromusculaire.
UE 1.10 S1 : anatomie, physiologie et pathologies du système tégumentaire.
UE 1.13 S1 : anatomie, physiologie et pathologies du système endocrinien.
UE 1.15 S2 : pharmacologie et thérapeutiques 1.
UE 2.1 S2 : psychologie.
UE 3.3 S2 : méthodes d'évaluation en pédicurie-podologie.
UE 4.2 S1 : techniques d'examen clinique et de traitement en pédicurie-podologie.
UE 4.3 S2 : les étapes et protocoles de l'examen clinique en pédicurie-podologie.
UE 4.11 S2 : traitements par pansements et contentions.
Unités d'enseignement en relation avec la compétence 2 :
« Concevoir, conduire et évaluer un projet thérapeutique en pédicurie-podologie » :
UE 1.5 S3 : anatomie, physiologie, biomécanique et cinésiologie du système locomoteur.

UE 1.16 S3 : pharmacologie et thérapeutiques 2.
UE 3.2 S2 : introduction au raisonnement clinique et à la méthodologie du diagnostic en pédicurie podologie.
UE 3.4 S3 : concepts et modèles du diagnostic en pédicurie-podologie.
UE 3.6 S3 : les dispositifs médicaux sur mesure en pédicurie-podologie.
UE 3.7 S3 : projet et stratégie thérapeutiques en pédicurie-podologie.
UE 4.1 S3 : explorations fonctionnelles, techniques de laboratoire et imagerie.
UE 4.4 S3 : les étapes et protocoles de l'examen clinique en pédicurie-podologie.

UE 4.7 S2 : techniques de fabrication des orthèses plantaires.
Unités d'enseignement en relation avec la compétence 3 :
« Mettre en œuvre des activités thérapeutiques dans le domaine de la pédicurie-podologie » :
UE 1.17 S1 : Infectiologie et hygiène.
UE 2.6 S1 : éthique, déontologie et introduction à la législation.
UE 3.1 S1 : modèles et fondements de la pédicurie-podologie.
UE 3.5 S1 : les dispositifs médicaux sur mesure en pédicurie-podologie.
UE 4.5 S1 : le soin instrumental et physique en pédicurie-podologie.
UE 4.6 S1 : introduction à la fabrication des orthèses plantaires.
Unités d'enseignement en relation avec la compétence 4 :
« Concevoir et conduire une démarche de conseil, d'éducation, de prévention en pédicuriepodologie et en santé publique » :
UE 1.7 S3 : pathologies du système locomoteur.
UE 1.8 S4 : pathologies du système locomoteur.
UE 1.11 S4 : anatomie, physiologie et pathologies du système cardio-vasculaire et respiratoire.
UE 1.12 S4 : pathologies du système neuro-musculaire.
UE 4.8 S4 : techniques de fabrication des orthèses plantaires.
UE 4.9 S4 : le soin par orthèse plantaire : conception, réalisation et évaluation.
UE 4.10 S4 : le soin orthétique : orthoplastie, orthonyxie, prothèses digitales et unguéales.
Unités d'enseignement en relation avec la compétence 5 :
« Communiquer et conduire une relation dans un contexte d'intervention » :
UE 2.1 S2 : psychologie.
UE 3.8 S4 : la prescription en pédicurie-podologie.
Unités d'enseignement en relation avec la compétence 6 :
« Évaluer et améliorer sa pratique professionnelle » :
UE 2.1 S6 : psychologie.
UE 2.2 S5 : sociologie, anthropologie.
UE 5.1 S6 : méthodes et outils d'analyse de la qualité et de traçabilité UE optionnelle.
Unités d'enseignement en relation avec la compétence 7 :
« Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques » :
UE 5.2 S1 : technologies de l'information et de la communication.
UE 5.3 S S4 : initiation à la démarche de recherche, niveau 1.
UE 5.4 S5 : initiation à la démarche de recherche, niveau 2.
UE 5.5 S1 à S6 : anglais professionnel.
Unités d'enseignement en relation avec la compétence 8 :
« Gérer une structure et ses ressources » :
UE 2.7 S5 : législation professionnelle, sociale et droit du travail.
UE 2.8 S5 : gestion professionnelle.
Unités d'enseignement en relation avec la compétence 9 :
« Coopérer avec d'autres professionnels » :
UE 1.9 S5 : pathologies du système locomoteur.
UE 1.14 S5 : vieillissement et impact sur l'ensemble des systèmes.
UE 2.4 5 S5 : santé publique, économie de la santé.
UE 4.12 S5 : calcéologie.
UE 4.13 S5 : éducation à la santé, prévention, éducation thérapeutique.
UE 4.14 S5 : formation aux gestes et soins d'urgence niveaux 1 et 2.
Unités d'enseignement en relation avec la compétence 10 :
« Informer et former des professionnels et des personnes en formation » :

UE 2.4 S4 : pédagogie.
Dans chacun des semestres une unité d'intégration (UI) concourt à l'acquisition d'une ou plusieurs compétences. Sont ainsi combinés et mobilisés les ressources, savoirs, savoir-faire acquis progressivement dans les UE du semestre en cours et des semestres précédents.
Au semestre 1 : UI 6.1 S1 – mise en oeuvre des activités thérapeutiques (compétence 3).
Au semestre 2 : UI 6.2 S2 – évaluation de situation (compétence 1).
Au semestre 3 : UI 6.3 S3 – conception de projet thérapeutique (compétence 2).
Au semestre 4 : UI 6.4 S4 – information, formation, conseil, éducation, prévention et conduite de relation (compétences S4, 5 et 10).
Au semestre 5 : UI 6.5 S5 – gestion des ressources et coopération avec les autres professionnels (Compétences 8 et 9).
Au semestre 6 : UI 6.6 S6 – évaluation de la pratique professionnelle et recherche (compétences 6 et 7).

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ
BO Santé – Protection sociale – Solidarité no 2012/6 du 15 juillet 2012, Page 249.

À ces unités d'enseignement, s'ajoute une unité optionnelle (UE 6.7). Celle-ci se déroule au cours du dernier semestre (S6) : elle permet d'approfondir un domaine d'exercice de la pédicurie-podologie ou de mener une réflexion sur un choix possible d'orientation à la sortie de la formation.

5. Organisation de la formation clinique en structure d'accueil (stage)

Modalités pédagogiques

L'enseignement clinique des pédicures-podologues s'effectue au cours de périodes de formation clinique dans des milieux professionnels en lien avec les besoins de santé et la demande sociale. Ces périodes alternent avec les périodes d'enseignement en institut de formation.
Pendant les temps de formation clinique, l'étudiant se trouve confronté à la pratique clinique de la pédicurie-podologie auprès de patients. Il se forme en réalisant des activités et en les analysant au sein d'équipes de professionnels. Les savoirs théoriques, techniques, organisationnels et relationnels utilisés dans les activités sont mis en évidence par les tuteurs qui encadrent l'étudiant et par le formateur dans les rencontres avant et après les périodes de formation clinique des étudiants. Une régulation intermédiaire pourra être réalisée pendant ces périodes. Des analyses de pratique seront effectuées en lien avec les unités d'enseignement et d'intégration.
Ainsi, les structures d'accueil de formation clinique sont des lieux de mobilisation, d'intégration et d'acquisition des connaissances, par la voie de l'observation, de la contribution aux soins et aux interventions dans le domaine de la pédicurie-podologie, de la prise en charge des personnes, de la participation aux réflexions menées en équipe et par l'utilisation des savoirs dans la résolution des situations.
L'analyse de la pratique, par la réflexion et le questionnement, est accompagnée par le tuteur et un formateur. Ces derniers s'appuient sur les critères d'évaluation des compétences renseignés dans le portfolio. L'analyse de la pratique contribue à développer chez l'étudiant la pratique réflexive nécessaire au développement de la compétence en pédicurie-podologie.
L'étudiant construit ses compétences en agissant avec les professionnels et en inscrivant dans son portfolio les éléments d'analyse de ses activités, ce qui l'aide à mesurer sa progression.

Les objectifs de formation clinique

Les objectifs de formation clinique tiennent compte des ressources des structures d'accueil, des besoins des étudiants en rapport avec l'étape de leur cursus de formation, et des demandes individuelles des étudiants.
La formation clinique doit permettre à l'étudiant :
– d'acquérir des connaissances ;
– d'acquérir une posture réflexive, en questionnant la pratique avec l'aide des professionnels ;
– d'exercer son jugement et ses habiletés gestuelles ;
– de centrer son écoute sur la personne soignée et de proposer des interventions de qualité ;
– de prendre progressivement des initiatives et des responsabilités ;
– de reconnaître ses émotions, de les canaliser et d'adopter la distance professionnelle appropriée ;
– de mesurer ses acquisitions dans chacune des compétences ;
– de confronter ses idées, ses opinions et ses manières de faire à celles de professionnels et d'autres étudiants.

Les besoins de l'étudiant sont formalisés :
– de manière générale, dans le référentiel de compétences et le référentiel de formation du diplôme d'État de pédicure-podologue ainsi que dans le projet pédagogique de l'institut.
Ce cadre général est connu des personnes qui guident les étudiants.
– de manière personnalisée, dans le portfolio que l'étudiant présente dès le premier jour dans la structure d'accueil et qu'il devra remplir avec le tuteur au long du déroulé de la formation clinique.
Les objectifs de formation clinique sont négociés avec le tuteur de la structure d'accueil à partir de ses ressources et validés avec le formateur référent de formation clinique. Ils sont rédigés par l'étudiant et inscrits dans le portfolio de l'étudiant.
Les responsables de l'encadrement
Chaque étudiant est placé sous la responsabilité administrative du représentant de l'établissement d'accueil.
La direction de l'établissement d'accueil est responsable de la gestion administrative de la formation clinique : conditions d'accueil, charte d'encadrement. Il est signataire de la convention de stage (pour la formation clinique).
Le directeur de l'institut de formation est responsable de l'organisation pédagogique et administrative de la formation clinique : calendrier, objectifs pédagogiques, choix des structures d'accueil. Il est signataire de la convention.
Il désigne :
– le tuteur de formation clinique, sur proposition du formateur référent de formation clinique, en lien avec le directeur de l'établissement ;
– le formateur référent de formation clinique de l'institut.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ
BO Santé – Protection sociale – Solidarité no 2012/6 du 15 juillet 2012, Page 250.

. .

Le tuteur de formation clinique est un pédicure-podologue. Dans le cadre d'objectifs pédagogiques spécifiques validés par l'institut de formation, un autre professionnel peut être désigné pour assurer cette fonction.
Le tuteur de formation clinique :
– accueille et intègre l'étudiant :
– il apporte toutes les informations pratiques sur la structure d'accueil et informe sur le parcours à suivre par l'étudiant ;
– il présente l'étudiant aux équipes et s'assure de son intégration ;
– il permet à l'étudiant de se positionner dans la structure d'accueil ;
– assure le suivi et la formation de l'étudiant :
– il organise les activités d'apprentissage de l'étudiant, en lien avec les éléments du référentiel de compétences ;
– il assure l'accompagnement pédagogique ;
– il questionne, explique, montre, supervise et laisse progressivement l'étudiant mener des activités en autonomie ;
– il informe sur les recommandations de bonnes pratiques et sur ce qui doit être amélioré ;
– il explique les risques : réglementation, sécurité ;
– guide l'étudiant dans l'analyse de ses pratiques par des entretiens réguliers ;
– participe à l'évaluation des compétences acquises :
– il identifie les points forts et les points faibles ;
– il aide l'étudiant à s'autoévaluer ;
– il donne des objectifs de progression ;
– communique avec le formateur référent de formation clinique afin de suivre le parcours de l'étudiant ;
– régule les difficultés éventuelles ;
– assure la coordination avec le responsable d'unité ou de service dans la structure d'accueil.
Le formateur référent de formation clinique de l'IFPP
Il est chargé du suivi de l'étudiant et il est identifié par ce dernier.
Il effectue ses missions sous la responsabilité du directeur de l'institut.
– le formateur référent est en lien avec les structures d'accueil en ce qui concerne l'organisation générale de la formation clinique ;
– il est également en liaison régulière avec le tuteur de formation clinique afin de suivre le parcours des étudiants et régler au fur et à mesure les questions pédagogiques qui peuvent se poser ;
– il a accès aux structures d'accueil pour la formation clinique ;

– il accompagne le tuteur dans l'utilisation du référentiel de compétences et des outils de suivi de la formation, dont le portfolio ;
– il est responsable de l'encadrement pédagogique de l'étudiant en assurant son accompagnement et en réalisant des entretiens réguliers et des moments de réflexion avec l'étudiant ;
– il coordonne et peut participer à l'évaluation des compétences acquises en identifiant les points forts et les lacunes, en aidant l'étudiant à s'autoévaluer, en identifiant la progression de l'étudiant et en lui fixant des objectifs, notamment à l'aide du portfolio ;
– il régule les difficultés éventuelles.
Le formateur référent de formation clinique peut également exercer les fonctions de tuteur de formation clinique.
Durée et répartition de la formation clinique (stages)
La formation clinique a une durée totale de 39 semaines soit 1 170 heures réparties sur les trois années de formation.
Première année :
Semestre 1 : 4 semaines.
Semestre 2 : 5 semaines.
Deuxième année :
Semestre 3 : 7 semaines.
Semestre 4 : 7 semaines.
Troisième année :
Semestre 5 : 8 semaines.
Semestre 6 : 8 semaine.
Ces périodes de formation clinique peuvent être fractionnées.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ
BO Santé – Protection sociale – Solidarité no 2012/6 du 15 juillet 2012, Page 251.

Durée et répartition de la formation
Pour rappel, la formation est de 120 semaines selon le schéma suivant :
SEMESTRES SEMESTRE 1 SEMESTRE 2 SEMESTRE 3 SEMESTRE 4 SEMESTRE 5 SEMESTRE 6
Périodes Septembre/janvier Février/juillet Septembre/janvier Février/juillet Septembre/janvier Février/juillet
Durée de formation 20 semaines 20 semaines 20 semaines 20 semaines 20 semaines 20 semaines
Cours 16 semaines 15 semaines 13 semaines 13 semaines 12 semaines 12 semaines
Parcours de l'étudiant en formation clinique
Le parcours de formation clinique comporte des périodes qui seront d'observation et/ou d'intervention.
Le parcours de formation clinique des étudiants comporte :
– des temps, à la clinique de l'institut ;
– d'autres temps :
– hospitalier ;
– extrahospitalier ;
– en cabinet libéral.
Il existe une complémentarité entre ces lieux de formation clinique. Le parcours de formation clinique de chaque étudiant comprend au minimum 8 semaines en dehors de la clinique de l'institut.
Sur ces 8 semaines, au maximum 2 semaines sont effectuées en cabinet libéral.
Un crédit européen de formation correspond à 30 heures de formation clinique. Les horaires varient en fonction des lieux d'accueil et des modalités d'apprentissage.
Pour mieux comprendre le parcours des personnes soignées et insérer le stage dans un contexte environnemental, les étudiants peuvent se rendre quelques jours sur d'autres lieux, rencontrer des personnes ressources ou visiter des sites professionnels. Ces aménagements donnent lieu à traçabilité.
Dans le cadre du suivi pédagogique en formation clinique, le formateur référent de formation clinique de l'IFPP peut organiser, en lien avec l'équipe pédagogique et le tuteur de la structure d'accueil, des regroupements d'étudiants en vue de réaliser en commun des analyses de la pratique professionnelle.
Qualification des structures d'accueil pour la formation clinique
Les structures d'accueil pour la formation clinique sont choisies parmi celles qui sont reconnues qualifiantes par l'institut de formation. Cette reconnaissance s'effectue sur la base des conditions ci-dessous :
– l'expérience professionnelle du tuteur est de trois années minimum ;
– les ressources mises à disposition de l'étudiant et les activités sont en lien avec l'acquisition des compétences ;

– il existe une charte d'encadrement et un livret d'accueil de l'étudiant ;
– il existe une offre de formation formalisée à l'attention des étudiants.
Elles accueillent un ou plusieurs étudiants en fonction du nombre de tuteurs et de leur capacité d'accueil.
La charte d'encadrement
Une charte d'encadrement est établie entre l'établissement d'accueil et l'institut de formation partenaire. Elle est portée à la connaissance des étudiants et formalise les engagements des deux parties dans l'encadrement des étudiants.
Le livret d'accueil et d'encadrement
Un livret d'accueil spécifique à chaque structure d'accueil pour la formation clinique est mis à disposition de l'étudiant. Celui-ci comporte notamment :
– les éléments d'information nécessaires à la compréhension du fonctionnement de la structure d'accueil pour la formation clinique (type de service ou unité, population accueillie) ;
– les situations les plus fréquentes devant lesquelles l'étudiant pourra se trouver ;
– les actes et activités qui lui seront proposés ;
– les éléments de compétences plus spécifiques qu'il pourra acquérir ;
– la liste des ressources offertes à l'étudiant dans la structure d'accueil ;
– les modalités d'encadrement : conditions de l'accueil individualisé de l'étudiant, établissement d'un tutorat nominatif, prévision d'entretiens à mi-parcours, prévision des entretiens d'évaluation ;

– les règles d'organisation dans la structure d'accueil : horaires, tenue vestimentaire, présence, obligations diverses.
L'établissement d'une « convention de stage » pour la formation clinique
Une convention tripartite est établie et signée par l'institut de formation, l'établissement d'accueil et l'étudiant. Elle précise les conditions d'accueil dans la structure de la structure d'accueil pour une période donnée et les engagements de chaque partie. Elle comprend la durée de la formation clinique et détermine les modalités de son évaluation et de sa validation dans la formation du stagiaire. Elle garantit les assurances contractées par l'institut de formation et par les étudiants.
Dans certains cas, cette convention peut être établie annuellement par établissement et comporter des avenants pour chacune des périodes de la formation clinique.
Le portfolio de l'étudiant
Le portfolio est un outil destiné au suivi du parcours de formation clinique de l'étudiant et à la capitalisation des éléments de compétences au cours de la formation clinique.
Il permet de mesurer la progression de l'étudiant.
Il est centré sur l'acquisition des compétences, des activités et des interventions en pédicurie-podologie.
Pour le tuteur et les formateurs, il est un outil de lisibilité et un guide. Pour l'étudiant, il doit permettre de mieux organiser et évaluer sa progression. Il fait le lien entre les temps de formation en institut et les temps de formation clinique en structures d'accueil.
Les objectifs principaux de cet outil sont de :
– favoriser une analyse de la pratique qui s'inscrit dans une démarche de professionnalisation ;
– permettre au(x) formateur(s) intervenant dans le parcours de formation et au tuteur de formation clinique de coordonner leurs interventions ;
– positionner ce qui a été appris au regard de ce qui est exigé en termes de niveau de fin de formation.
Le portfolio comporte deux types de documents
1. Des fiches à remplir avant et après chaque période de formation clinique.
Ces fiches permettent d'apprécier les acquis et la progression de l'étudiant et de fixer des objectifs d'amélioration ou d'apprentissage. Elles comportent :
– des éléments sur le cursus de formation suivi par l'étudiant en amont de la période spécifique de formation clinique ;
– une feuille de bilan de la formation clinique remplie par le tuteur à la fin de chaque période de formation clinique remise à l'institut de formation.
2. Des grilles d'évaluation des compétences à remplir pour chaque périodes de formation clinique conjointement par l'étudiant et le tuteur en fonction des acquisitions ainsi qu'une grille de synthèse renseignée par le formateur référent de formation clinique de l'institut de formation.

Chaque semestre, le formateur référent de formation clinique fait le bilan des acquisitions avec l'étudiant. Il le conseille et le guide pour la suite de son parcours de formation clinique. Il peut être amené à modifier ce dernier au vu des éléments contenus dans le portfolio.
Les éléments contenus dans le portfolio contribuent à l'établissement du bilan de fin de formation avant le passage devant le jury final.
L'acquisition des éléments de chaque compétence et des activités techniques est progressive, chaque étudiant peut avancer à son rythme, à condition de répondre aux exigences minimales portées dans l'arrêté de formation, l'objectif étant la validation de l'ensemble des compétences pour l'obtention du diplôme d'État.

6. Attribution des crédits de formation

Le référentiel donne lieu à l'attribution de crédits de formation conformément au système européen de transferts de crédits, « European Credits Transfert System » (ECTS). Le principe qui préside à cette l'affectation des crédits est de 30 crédits par semestre de formation.
Le diplôme d'État de pédicure-podologue sanctionne un niveau validé par l'obtention de 180 crédits de formation.
La notion de charge de travail de l'étudiant prend en compte toutes les activités de formation, y compris le travail personnel de l'étudiant. La charge de travail est évaluée pour un crédit à 30 heures de travail pour les enseignements théoriques et pratiques et pour la formation clinique.
La méthodologie proposée par le système européen ECTS donne les instruments appropriés pour établir la transparence et la lisibilité, et pour faciliter la reconnaissance académique. Cette reconnaissance favorise la mobilité étudiante et professionnelle.

. .

Répartition des 180 crédits de formation
Les crédits de formation sont distribués dans les domaines suivants :
Sciences physiques, médicales et biologiques 28 ECTS
Sciences humaines, sociales, droit et gestion 11 ECTS
Science et fondements de la pédicurie-podologie 16 ECTS
Pratiques cliniques et thérapeutiques en pédicurie-podologie 29 ECTS
Méthodes et outils de travail 16 ECTS
Formation clinique (stages) 39 ECTS
Intégration des savoirs et développement professionnel du pédicure-podologue 37 ECTS
Unité optionnelle 4 ECTS
Total 180 ECTS
Ils sont répartis entre :
1. L'enseignement théorique et pratique : (141 ECTS)
– savoirs contributifs : 39 ECTS ;
– savoirs professionnels : 45 ECTS ;
– intégration des savoirs et posture professionnelle : 37 ECTS ;
– UE transversales (méthodes de travail) : 16 ECTS ;
– unité optionnelle : 4 ECTS.
2. L'enseignement de formation clinique (39 ECTS)
– semestre 1 : 4 ECTS ;
– semestre 2 : 5 ECTS ;
– semestre 3 : 7 ECTS ;
– semestre 4 : 7 ECTS ;
– semestre 5 : 8 ECTS ;
– semestre 6 : 8 ECTS.

A N N E X E I V
FICHES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

Unité d'Enseignement 1.1 S1 Physique et Biomécanique fondamentales et appliquées		
Semestre : 1	***Compétence: 1***	
CM : *10*	***TD :*** *5*	***TPerso :*** *15*
ECTS : 1		

Pré-requis

Aucun

Objectifs pédagogiques

- Expliciter les lois et notions de physique utilisées en biomécanique
- Etablir des liens entre les lois de la physique et le fonctionnement de l'appareil locomoteur
- Expliciter les principes fondamentaux de la biomécanique et leur utilisation en pédicurie-podologie

Eléments de contenu

Eléments de physique générale

- Notion de système mécanique, lois de Newton (vitesse, accélération, énergie …), forces intérieures, forces extérieures, action-réaction, centre de gravité, gravité, couple, équilibre, frottement, centre de pression, inertie, moment d'inertie, les leviers, les poulies, …

Eléments de biomécanique générale

- Modélisation biomécanique du corps humain
- Triade et chaînes cinétiques (os, articulation et muscle)
- Chaîne articulée : cinématique, forces et moments
- Chaîne musculaire
- Rhéologie
- Propriétés mécaniques des tissus (os, tendons, muscles, peau)
- Lois et principes de la dynamique
- Formes et conservations de l'énergie mécanique
- Facteurs biomécaniques de progression du corps
- Méthodes d'exploration de la marche humaine, normes et dysfonctionnements

Eléments de biomécanique appliquée

- Statique du corps humain
- Equilibre, posture et réactions d'équilibration
- Maintien postural
- Dynamique du corps humain

Eléments d'ergonomie appliquée au membre inférieur, gestes et postures

- Analyse vectorielle des positions du corps humain et du mouvement

Fondamentaux de l'électrogoniométrie et de l'électromyographie

Recommandations pédagogiques :	***Modalités d'évaluation***
Réaliser des travaux dirigés permettant d'intégrer les connaissances dans le cadre d'expérimentations pratiques	Epreuves écrites et/ou orales ***Critères d'évaluation*** Exactitude des connaissances en biomécanique Utilisation pertinente des termes techniques

Unité d'Enseignement 1.2 S1 Biologie fondamentale		
Semestre : 1	***Compétence : 1***	
CM : *20*	***TD :*** *0*	***TPerso :*** *10*
ECTS : 1		

Pré-requis

Aucun

Objectifs pédagogiques

- Identifier les caractéristiques du vivant
- Comprendre l'équilibre hydro-électrolytique du corps humain
- Développer une vision intégrée des niveaux d'organisation de la cellule à l'organisme
- S'approprier des connaissances de base en biologie cellulaire et moléculaire
- Faire le lien entre des connaissances biologiques et les notions d'homéostasie, de maladie, ou de thérapeutique

Eléments de contenu

Les principaux éléments biochimiques constitutifs du vivant et leur fonction dans les équilibres et déséquilibres biologiques :

- atomes, ions et molécules
- eau,
- les gaz respiratoires et les espèces radicalaires de l'oxygène,
- les substrats : glucides, protéines, lipides,
- les enzymes
- les oligoéléments, les vitamines,
- les corps rares, éléments à l'état de traces

Le milieu intérieur, ses compartiments, leurs régulations (les lois physiques et l'action des hormones)

La cellule :

- les types et structures de cellules, le cycle cellulaire, les différenciations cellulaires et la notion de tissus, la communication inter cellulaire, récepteurs et médiateurs humoraux et endocriniens
- la vie cellulaire et le fonctionnement des cellules excitables (nerveuses et musculaires), l'action du neurone, la conduction et la transmission synaptique, la contraction musculaire
- histologie, embryologie

Le système immunitaire :

Immunités innée et acquise

Recommandations pédagogiques :	***Modalités d'évaluation***
Cet enseignement contribue à donner aux étudiants une base scientifique sur laquelle ils devront s'appuyer pour la suite de leur formation. Ces connaissances fondamentales doivent permettre notamment aux étudiants de comprendre les résultats des examens biologiques des patients.	Epreuves écrites et/ou orales ***Critères d'évaluation*** Exactitude des connaissances

<table>
<tr><td colspan="3">Unité d’Enseignement 1.3. S1 Anatomie, physiologie, biomécanique et cinésiologie du système locomoteur</td></tr>
<tr><td colspan="3">Semestre : 1 Compétence: 1</td></tr>
<tr><td>CM : 35</td><td>TD : 5</td><td>TPerso : 20</td></tr>
<tr><td colspan="3">ECTS : 2</td></tr>
<tr><td colspan="3">Pré-requis

Aucun</td></tr>
<tr><td colspan="3">Objectifs pédagogiques de l’étudiant
- Repérer les territoires anatomiques sur le patient à partir des connaissances sur l’anatomie du système locomoteur
- Identifier les structures anatomiques</td></tr>
<tr><td colspan="3">Eléments de contenu

- Eléments d’anatomie générale
- Classification des articulations
- Anatomie du membre inférieur et de la ceinture pelvienne : ostéologie, arthrologie, myologie
- Physiologie articulaire et musculaire
- Anatomie palpatoire en rapport avec les domaines étudiés, aide au diagnostic</td></tr>
<tr><td colspan="2">Recommandations pédagogiques :

Les liens entre les connaissances théoriques et le repérage anatomique sur le vivant sont à articuler au fur et à mesure des enseignements, ils constitueront un préalable à la compréhension des tests spécifiques réalisés et nécessaires pour établir un diagnostic.</td><td>Modalités d’évaluation
Epreuves écrites et/ou orales
Epreuves pratiques d’anatomie palpatoire

Critères d’évaluation
Exactitude des connaissances (épreuves écrites)
Précision du repérage anatomique</td></tr>
</table>

Unité d'Enseignement 1.4. S2 Anatomie, physiologie, biomécanique et cinésiologie du système locomoteur		
Semestre : 2	***Compétence: 1***	
CM : *25*	***TD :*** *5*	***TPerso :*** *30*
ECTS : 2		

Pré-requis

UE 1.3 S1 : Anatomie, physiologie, biomécanique et cinésiologie du système locomoteur

Objectifs pédagogiques de l'étudiant

- Identifier et comprendre les principes de la biomécanique appliquée aux mouvements des articulations du membre inférieur
- Comprendre l'équilibre de l'homme debout et l'impact des désaxations et anomalies
- Exploiter les connaissances acquises en anatomie, physiologie et biomécanique pour réaliser l'examen clinique

Eléments de contenu

- Anatomie du membre inférieur et de la ceinture pelvienne : névrologie, angéologie et topographie
- Cinésiologie et biomécanique du membre inférieur et de la ceinture pelvienne
- Anatomie et biomécanique du rachis : ostéologie, arthrologie, organisation musculaire du tronc, mobilités et stabilité du rachis
- Eléments d'anatomie comparée
- Anatomie palpatoire en rapport avec les domaines étudiés, aide au diagnostic

Recommandations pédagogiques :	***Modalités d'évaluation***
Les liens entre les connaissances théoriques et le repérage anatomique sur le vivant sont à articuler au fur et à mesure des enseignements, ils constitueront un préalable à la compréhension des tests spécifiques réalisés et nécessaires pour établir un diagnostic.	Epreuves écrites et/ou orales Epreuves pratiques d'anatomie palpatoire ***Critères d'évaluation*** Exactitude des connaissances (épreuves écrites) Précision du repérage anatomique

<table>
<tr><td colspan="3">Unité d’Enseignement 1.5. S3 Anatomie, physiologie, biomécanique et cinésiologie du système locomoteur</td></tr>
<tr><td colspan="2">Semestre : 3</td><td>Compétence: 2</td></tr>
<tr><td>CM : 25</td><td>TD : 5</td><td>TPerso : 30</td></tr>
<tr><td colspan="3">ECTS : 2</td></tr>
<tr><td colspan="3">Pré-requis

UE 1.3 S1 : Anatomie, physiologie, biomécanique et cinésiologie du système locomoteur
UE 1.4 S2 : Anatomie, physiologie, biomécanique et cinésiologie du système locomoteur</td></tr>
<tr><td colspan="3">Objectifs pédagogiques de l’étudiant
- Comprendre l’équilibre de l’homme debout et l’impact des désaxations et anomalies
- Identifier les composantes biomécaniques de la marche
- Exploiter les connaissances acquises en anatomie, physiologie et biomécanique pour réaliser l’examen clinique</td></tr>
<tr><td colspan="3">Eléments de contenu
- Etude de la station debout et de l’équilibre
- Etude de la stabilité des articulations du membre inférieur
- Etude de la marche humaine : aspects biomécanique et neuromusculaire
- Anatomie palpatoire en rapport avec les domaines étudiés, aide au diagnostic</td></tr>
<tr><td colspan="2">Recommandations pédagogiques :

Les liens entre les connaissances théoriques et le repérage anatomique sur le vivant sont à articuler au fur et à mesure des enseignements, ils constitueront un préalable à la compréhension des tests spécifiques réalisés et nécessaires pour établir un diagnostic.</td><td>Modalités d’évaluation
Epreuves écrites et/ou orales
Epreuves pratiques d’anatomie palpatoire

Critères d’évaluation
Exactitude des connaissances (épreuves écrites)
Précision du repérage anatomique</td></tr>
</table>

Unité d'Enseignement : 1.6. S2 Anatomie et physiologie du système neuromusculaire		
Semestre : 2	***Compétence: 1***	
CM : *30*	***TD :*** *5*	***TPerso :*** *25*
ECTS : 2		

Pré-requis

Aucun

Objectifs pédagogiques de l'étudiant

- Connaître les structures anatomiques du système nerveux et en comprendre la physiologie
- Décrire les étapes du développement des systèmes

Eléments de contenu

Le système neuromusculaire :

- Le neurone : structure et fonctionnement
- Le muscle : structure et fonctionnement
- Neuro-anatomie descriptive : système nerveux central, somatique et autonome, système nerveux périphérique
- Neuro-anatomie fonctionnelle : Commande et contrôle des grandes fonctions :
  - Fonction motrice : tonus musculaire, coordination
  - Fonction sensitive : extéroception, proprioception et métabosensibilité
  - Fonctions supérieures : praxies, gnosies, langage
- Physiologie neuromusculaire et contrôle de la posture et du mouvement

Recommandations pédagogiques :	***Modalités d'évaluation***
Les connaissances doivent être centrées sur la sémiologie des grands syndromes et sur l'impact fonctionnel des troubles engendrés par la pathologie.	Evaluation écrite des connaissances et/ou étude de cas ***Critères d'évaluation*** Hiérarchisation des éléments cliniques Exactitude dans la connaissance des pathologies Utilisation pertinente du vocabulaire médical

Unité d'Enseignement : 1.7 S3. Pathologies du système locomoteur		
Semestre : 3	***Compétence: 4***	
CM : *35*	***TD :*** *5*	***TPerso :*** *20*
ECTS : 2		

Pré-requis

UE 1.3 S1 Anatomie, physiologie, biomécanique et cinésiologie du système locomoteur
UE 1.4 S2 Anatomie, physiologie, biomécanique et cinésiologie du système locomoteur

Objectifs pédagogiques de l'étudiant

- Connaître les pathologies de l'appareil locomoteur
- Connaître les grandes pathologies ayant des répercussions sur l'appareil locomoteur

Eléments de contenu

Pour chacune des pathologies, sont abordés la physiopathologie, les étiologies, la sémiologie, les examens complémentaires, les répercussions fonctionnelles, les différentes thérapeutiques.

Les pathologies orthopédiques
Les pathologies traumatologiques

Recommandations pédagogiques :

Les cours magistraux seront articulés avec des travaux pratiques destinés à l'apprentissage des tests spécifiques en lien avec les affections étudiées.
Des travaux de recherche documentaire permettront aux étudiants de compléter leurs connaissances sur les pathologies existantes.

L'identification des pathologies sera également travaillée à partir de cas cliniques concrets et d'observations dans le cadre des services de soins des instituts de formation.

Modalités d'évaluation

Epreuves écrites et/ou orales

Critères d'évaluation

Exactitude des connaissances sur les pathologies
Utilisation pertinente du vocabulaire médical

Unité d'Enseignement : 1.8 S4. Pathologies du système locomoteur		
Semestre : 4	***Compétence: 4***	
CM : *35*	***TD :*** *0*	***TPerso :*** *25*
ECTS : 2		

Pré-requis

UE 1.3 S1 Anatomie, physiologie, biomécanique et cinésiologie du système locomoteur
UE 1.4 S2 Anatomie, physiologie, biomécanique et cinésiologie du système locomoteur
UE 1.5 S3 Anatomie, physiologie, biomécanique et cinésiologie du système locomoteur

Objectifs pédagogiques de l'étudiant

- Connaître les pathologies de l'appareil locomoteur
- Connaître les grandes pathologies ayant des répercussions sur l'appareil locomoteur

Eléments de contenu

Pour chacune des pathologies, sont abordés la physiopathologie, les étiologies, la sémiologie, les examens complémentaires, les répercussions fonctionnelles, les différentes thérapeutiques.

Les pathologies rhumatologiques

- Les pathologies dégénératives
- Les pathologies inflammatoires
- Les pathologies métaboliques

Recommandations pédagogiques :

Les cours magistraux seront articulés avec des travaux pratiques destinés à l'apprentissage des tests spécifiques en lien avec les affections étudiées.
Des travaux de recherche documentaire permettront aux étudiants de compléter leurs connaissances sur les pathologies existantes.

L'identification des pathologies sera également travaillée à partir de cas cliniques concrets et d'observations dans le cadre des services de soins des instituts de formation.

Modalités d'évaluation

Epreuves écrites et/ou orales

Critères d'évaluation

Exactitude des connaissances sur les pathologies
Utilisation pertinente du vocabulaire médical

Unité d'Enseignement : 1.9 S5. Pathologies du système locomoteur		
Semestre : 5	***Compétence: 9***	
CM : *20*	***TD :*** *0*	***TPerso :*** *10*
ECTS : 1		

Pré-requis

UE 1.3 S1 Anatomie, physiologie, biomécanique et cinésiologie du système locomoteur
UE 1.4 S2 Anatomie, physiologie, biomécanique et cinésiologie du système locomoteur
UE 1.5 S3 Anatomie, physiologie, biomécanique et cinésiologie du système locomoteur

Objectifs pédagogiques de l'étudiant

- Connaître les pathologies de l'appareil locomoteur
- Connaître les grandes pathologies ayant des répercussions sur l'appareil locomoteur

Eléments de contenu

- Pour chacune des pathologies, sont abordés la physiopathologie, les étiologies, la sémiologie, les examens complémentaires, les répercussions fonctionnelles, les différentes thérapeutiquesPodopédiatrie

- Pathologies congénitales

Recommandations pédagogiques :	***Modalités d'évaluation***
Les cours magistraux seront articulés avec des travaux pratiques destinés à l'apprentissage des tests spécifiques en lien avec les affections étudiées. Des travaux de recherche documentaire permettront aux étudiants de compléter leurs connaissances sur les pathologies existantes. L'identification des pathologies sera également travaillée à partir de cas cliniques concrets et d'observations dans le cadre des services de soins des instituts de formation.	Epreuves écrites et/ou orales ***Critères d'évaluation*** Exactitude des connaissances sur les pathologies Utilisation pertinente du vocabulaire médical

Unité d'Enseignement 1.10 S1. Anatomie, physiologie et pathologies du système tégumentaire		
Semestre : 1	***Compétence: 1***	
CM : *35*	***TD :*** *5*	***TPerso :*** *20*
ECTS : 2		

Pré-requis

Aucun

Objectifs pédagogiques de l'étudiant

- Connaître l'anatomie et la physiologie des téguments
- Connaître les pathologies des téguments
- Connaître le processus de cicatrisation

Eléments de contenu

- anatomie, histologie, physiologie de la peau et les ongles, notions de biomécanique
- fonctions du système tégumentaire,
- les plaies et le processus de cicatrisation

les pathologies dermatologiques locales et générales : Pour chacune des pathologies, sont abordés la physiopathologie, les étiologies, la sémiologie, les examens complémentaires, les répercussions fonctionnelles, les différentes thérapeutiques.

Recommandations pédagogiques :

Une iconographie doit être mise à la disposition des étudiants.
Des travaux de recherche documentaire permettront aux étudiants de compléter leurs connaissances sur les affections cutanées et unguéales.
L'identification des affections cutanées et unguéales sera également travaillée à partir de cas cliniques concrets et d'observations dans le cadre des services de soins des instituts de formation.

Modalités d'évaluation

Epreuves écrites et/ou orales

Critères d'évaluation

Exactitude dans la connaissance des pathologies et affections
Utilisation pertinente du vocabulaire médical

Unité d'Enseignement 1.11 S4.Anatomie, physiologie, pathologies du système cardio-vasculaire et respiratoire		
Semestre : 4	***Compétence: 4***	
CM : *30*	***TD :*** *5*	***TPerso :*** *25*
ECTS : 2		

Pré-requis

Aucun

Objectifs pédagogiques de l'étudiant

- Connaître l'anatomie et la physiologie des appareils circulatoire et respiratoire
- Connaître les pathologies du système cardio-vasculaire et respiratoire ayant des répercussions dans le champ de la pédicurie-podologie
- Identifier l'impact de ces pathologies dans l'exercice de la pédicurie-podologie

Eléments de contenu

Le système respiratoire :

- Anatomie, physiologie : ventilation, hématose
- Pathologies : insuffisance respiratoire et conséquence de l'hypoxie tissulaire

Le système cardio-vasculaire et l'équilibre de l'hémostase:

- Physiologie de l'appareil cardiovasculaire : schéma général, description et fonctionnement cardiaque, description et fonctionnement de la vascularisation artérielle, veineuse, capillaire et lymphatique.
- Le sang, l'hémostase
- Pathologies :

Insuffisance cardiaque, artériopathies oblitérantes, pathologies veineuses, oedèmes d'origine capillaire ou lymphatique, acrosyndromes, vascularites.

Les méthodes d'exploration vasculaire

Pour chacune des pathologies, sont abordés la physiopathologie, les étiologies, la sémiologie, les examens complémentaires, les répercussions fonctionnelles, les différentes thérapeutiques.

Recommandations pédagogiques :	***Modalités d'évaluation***
L'accent sera mis sur les conséquences fonctionnelles et les complications potentielles des troubles étudiés.	Etude de cas Epreuves écrites et/ou orales ***Critères d'évaluation*** Exactitude dans la connaissance de la pathologie Justesse dans la démarche d'analyse du cas clinique

Unité d'Enseignement 1.12 S4. Pathologies du système neuromusculaire		
Semestre : 4	***Compétence: 4***	
CM : *25*	***TD :****10*	***TPerso :*** *25*
ECTS : 2		

Pré-requis

UE 1.6. S2 Anatomie et physiologie du système neuromusculaire

Objectifs pédagogiques de l'étudiant

- Connaître les pathologies du système neuromusculaire et identifier leurs répercussions sur l'équilibre et la locomotion
- Connaître la physiologie de la douleur et sa prise en charge

Eléments de contenu

- La douleur : neurophysiologie, douleurs aigue et chronique, évaluation et prises en charge
- Les différents modes d'anesthésie
- Pour chacune des pathologies, sont abordés la physiopathologie, les étiologies, la sémiologie, les examens complémentaires, les répercussions fonctionnelles, les différentes thérapeutiques.
- Pathologies d'origine centrale et périphérique du système neuromusculaire

Recommandations pédagogiques :	***Modalités d'évaluation***
Les connaissances doivent être centrées sur la sémiologie des grands syndromes et sur l'impact fonctionnel des troubles engendrés par la pathologie. Les TP doivent permettre aux étudiants de visualiser et de mémoriser les signes cliniques, à partir de supports iconographiques, dont des supports vidéo.	Evaluation écrite des connaissances et/ou étude de cas ***Critères d'évaluation*** Hiérarchisation des éléments cliniques Exactitude dans la connaissance des pathologies Utilisation pertinente du vocabulaire médical

Unité d'Enseignement 1.13 S1. Anatomie, physiologie et pathologies du système endocrinien		
Semestre : 1	***Compétence : 1***	
CM : *30*	***TD :*** *5*	***TPerso :*** *25*
ECTS : 2		

Pré-requis

Aucun

Objectifs pédagogiques de l'étudiant

- Connaître l'anatomie et la physiologie du système endocrinien,
- Connaître les pathologies du système endocrinien présentant un risque podologique, notamment les troubles de la régulation de la glycémie

Eléments de contenu

Anatomie et physiologie du système endocrinien

- Les principales glandes endocrines et le rôle de leurs sécrétions
- Nature, modes d'action, systèmes de régulation
- Métabolisme du glucose et régulation de la glycémie.
- Notions sur le métabolisme des lipides et conséquences des dyslipidémies

Pathologies

- Diabète
- Dysthyroïdies
- Acromégalie, …

Pour chacune des pathologies, sont abordés la physiopathologie, les étiologies, la sémiologie, les examens complémentaires, les répercussions fonctionnelles, les différentes thérapeutiques.
Les critères d'identification de gravité sont abordés.

Recommandations pédagogiques :

Mettre en évidence l'importance vitale du système endocrinien en tant que régulateur de l'ensemble des métabolismes.

Les études de cas seront centrées sur les pathologies endocriniennes ayant des conséquences significatives sur le pied.

Modalités d'évaluation

Evaluation écrite des connaissances et/ou étude de cas

Critères d'évaluation

Hiérarchisation des éléments cliniques
Exactitude dans la connaissance des pathologies
Utilisation pertinente du vocabulaire médical

Unité d'Enseignement 1.14 S5 - Vieillissement et impact sur l'ensemble des systèmes		
Semestre : 5	***Compétence : 9***	
CM : *25*	***TD :*** *10*	***TPerso :*** *25*
ECTS : 2		

Pré-requis

UE 1.2 à 1.13

Objectifs pédagogiques de l'étudiant

- Connaître le processus de vieillissement de l'organisme
- Identifier les pathologies du vieillissement ayant un impact sur la locomotion et leurs conséquences sur la qualité de vie

Eléments de contenu

Physiopathologie(s) du vieillissement
Vieillissement cellulaire,

Impact du vieillissement sur les différentes fonctions de l'organisme :

- cutanée,
- neurologique et sensorielle notamment le contrôle sensori-moteur,
- endocrinienne,
- locomotrice notamment les troubles de la posture, de l'équilibre, de la marche et leurs conséquences
- cognitive

Troubles liés au vieillissement : signes d'alerte, troubles podologiques prévalents

Chute du sujet âgé :
- mécanismes et facteurs de risques (intrinsèques et extrinsèques),
- tests d'évaluation : sujets autonomes et sujets fragilisés

Conséquences du vieillissement dans la prise en charge thérapeutique.

Recommandations pédagogiques :	***Modalités d'évaluation***
Aux cours magistraux s'ajouteront des travaux pratiques sur les tests d'évaluation. Cet enseignement est à articuler avec des stages en milieu gérontologique.	Evaluation écrite des connaissances et/ou étude de cas ***Critères d'évaluation*** Hiérarchisation des éléments cliniques Exactitude dans la connaissance du processus de vieillissement et des troubles Utilisation pertinente du vocabulaire médical

Unité d'Enseignement 1.15 S2. Pharmacologie et thérapeutiques 1		
Semestre : 2	***Compétence: 1***	
CM : *15*	***TD :*** *0*	***TPerso :*** *15*
ECTS : 1		

Pré-requis

UE 1.2 S1 : Biologie fondamentale

Objectifs pédagogiques de l'étudiant

- Connaître les mécanismes d'action, d'absorption et d'élimination des médicaments, connaître les risques et dangers dans l'administration médicamenteuse

Eléments de contenu

- Les formes galéniques et les voies d'administration
- Les mécanismes d'action, d'absorption et d'élimination des médicaments
- Le circuit du médicament, la pharmacovigilance et les effets iatrogènes
- Généralités sur la prescription médicamenteuse

Recommandations pédagogiques :	***Modalités d'évaluation***
Les apports en connaissance doivent viser à alerter les étudiants sur la responsabilité du podologue dans la prescription et l'application de topiques et produits thérapeutiques ainsi que sur les risques et dangers des médicaments.	Epreuves écrites et/ou orales ***Critères d'évaluation*** Compréhension des mécanismes d'action des médicaments Connaissance et compréhension du bon usage du médicament Rigueur du raisonnement

Unité d'Enseignement 1.16 S3. Pharmacologie et thérapeutiques 2		
Semestre : 3	***Compétence: 2***	
CM : *15*	***TD :*** *3*	***TPerso :*** *12*
ECTS : 1		

Pré-requis

UE 1.2 S1: Biologie fondamentale
UE 1.15 S2 : Pharmacologie et thérapeutiques 1

Objectifs pédagogiques de l'étudiant

- Connaître les familles thérapeutiques, les moyens d'action et leurs interactions, les indications, les contre indications
- Identifier les topiques que le pédicure-podologue peut appliquer et prescrire

Eléments de contenu

Les familles thérapeutiques et les interactions médicamenteuses :

- les antibiotiques,
- les anti-inflammatoires,
- les antiseptiques,
- les antifongiques,
- les antalgiques,
- les anesthésiques,
- Les hypoglycémiants.
- Les modificateurs de la coagulation : anticoagulants, antiagrégants, hémostatiques,
- Les familles thérapeutiques utilisées dans les pathologies cardio vasculaires, bronchiques, ostéo articulaires, oncologiques, et immunitaires ainsi que les traitements psychotropes

Prise en compte de la thérapeutique dans la prise en charge en pédicurie-podologie.

Réglementation de la prescription en pédicurie-podologie :

- Règles de prescription
- Produits pouvant être prescrits : topiques à usage externe, pansements, …

Notions d'aromathérapie et de phytothérapie

Recommandations pédagogiques :	***Modalités d'évaluation***
Les apports en connaissance doivent viser à alerter les étudiants sur la responsabilité du podologue dans la prescription et l'application de topiques et produits thérapeutiques ainsi que sur les risques et dangers des médicaments. Les enseignements dispensés tiennent compte de l'évolution des textes réglementaires.	Epreuves écrites et/ou orales ***Critères d'évaluation*** Compréhension des mécanismes d'action des médicaments Connaissance et compréhension du bon usage du médicament Rigueur du raisonnement

Unité d'Enseignement 1.17 S1. Infectiologie et hygiène		
Semestre : 1	***Compétence : 3***	
CM : *15*	***TD :*** *5*	***TPerso :*** *10*
ECTS : 1		

Pré-requis

Aucun

Objectifs pédagogiques de l'étudiant

- Décrire les mécanismes d'action et de transmission des agents infectieux
- Décrire les signes, les risques, les complications des pathologies infectieuses étudiées
- Identifier les règles d'hygiène et leurs conditions de mise en œuvre par les pédicures-podologues et en argumenter l'usage
- Identifier les enjeux de la sécurité dans les soins
- Agir de manière adaptée face à une situation présentant des caractéristiques de risque avéré ou potentiel.

Eléments de contenu

Les agents infectieux :

- Les bactéries, virus, champignons, parasites, agents transmissibles non conventionnels,
- L'écologie microbienne,
- Les mécanismes d'action et de transmission des agents infectieux sur l'organisme humain : la relation hôte/agent infectieux, les modes de transmission, les conditions du pouvoir pathogène, les facteurs de sensibilité, la notion de résistance

Moyens de défense de l'organisme :

- Barrières cutanéo-muqueuses, réaction inflammatoire
- L'action du système immunitaire

Les infections iatrogènes :

- Nature des infections et modes de prévention

Les règles d'hygiène :

- Hygiène hospitalière et en cabinet, hygiène des mains, habillage professionnel, hygiène des instruments, circuits propres et sales dans les établissements de soins, en cabinet …

Les moyens de lutte contre l'infection :

- La chaîne d'asepsie
- Précautions standards et précautions complémentaires, isolement protecteur,
- Protocoles d'hygiène et gestion des déchets,
- Règles de fonctionnement à domicile ou en collectivité
- La prévention primaire des infections : immunité, sérums, vaccins, comportements adéquats,
- Le traitement des infections : isolement hospitalier, éviction scolaire, antibiotiques, antifongiques, antiparasitaires, anti-inflammatoires éventuels

Déclaration des accidents d'exposition au sang (AES) ou aux liquides biologiques

Recommandations pédagogiques :	***Modalités d'évaluation***
Cet enseignement vise à relier les connaissances scientifiques sur l'infectiologie aux mesures pratiques d'hygiène lors les soins. Tous les risques ne peuvent être abordés mais les formateurs sauront mettre l'accent sur certains et montrer à l'étudiant comment transférer son questionnement et sa recherche de réponses dans d'autres domaines.	Epreuves écrites et / ou orales ***Critères d'évaluation*** Exactitude des connaissances sur les agents infectieux Identification des enjeux liés à l'hygiène Conformité des réponses sur les règles d'hygiène Identification de moyens adaptés de lutte contre l'infection

Unité d'Enseignement 2.1. S2 - Psychologie		
Semestre : 2	***Compétence : 5***	
CM : *10*	***TD :*** *5*	***TPerso :*** *15*
ECTS : 1		

Pré-requis

Aucun

Objectifs

- Connaître les principaux concepts en psychologie
- Identifier les étapes du développement psychologique, cognitif, psychomoteur
- Connaître les différents aspects de la relation soignant-soigné
- Identifier les caractéristiques psychologiques qui peuvent influencer la représentation de la santé et de la maladie chez une personne ou un groupe de personnes et la participation aux soins

Eléments de contenu

- **Les grands domaines de la psychologie :** concepts, principaux courants
- Le développement psychologique, cognitif, psychomoteur
- La relation soigné-soignant et ses aspects : approche des différentes notions (éducation, coopération, autonomie, dépendance, écoute, « bientraitance », maternage …)

- **Psychologie et santé :** approche psychosomatique, image du corps, souffrance psychique, qualité de vie, mécanismes d'adaptation et de défense, résilience, vulnérabilité …

Recommandations pédagogiques :

L'enseignement donne à l'étudiant des cadres théoriques et des points de repères qui lui permettent de relier ses propres observations et interrogations à des savoirs organisés.
Les concepts et connaissances seront repris et utilisés dans les unités d'intégration et dans l'ensemble des travaux postérieurs à cet enseignement.

Modalités d'évaluation

Travail écrit à partir d'un texte ou de plusieurs textes avec repérage des concepts utilisés et/ou épreuve écrite de connaissances

Critères d'évaluation

Justesse dans le repérage des concepts

Unité d'Enseignement 2.2. S6 - Psychologie		
Semestre : 6	***Compétence : 6***	
CM : *10*	***TD :*** *5*	***TPerso :*** *15*
ECTS : 1		

Pré-requis

UE 2.1 S2 : Psychologie

Objectifs

- Connaître les notions de santé mentale et de troubles psychiques
- Connaître les concepts en psychologie sociale et leurs interactions dans la relation de soins

Eléments de contenu

- Approfondissement des concepts en psychologie
- Notions de santé mentale et troubles psychiques, impact sur la relation de soin
-
- Concepts en psychologie sociale : l'homme social, le lien social, l'affiliation, l'attachement, la parentalité, la socialisation, les mécanismes d'adaptation et de défense, la résilience, la vulnérabilité …
- La dynamique dans les relations de soins : alliance, attitudes et contre attitudes, distance, proximité, agressivité, conflit, violence dans les soins, douleur, maltraitance …
-

Recommandations pédagogiques :

L'enseignement donne à l'étudiant des cadres théoriques et des points de repères qui lui permettent de relier ses propres observations et interrogations à des savoirs organisés.
Les concepts et connaissances seront repris et utilisés dans les unités d'intégration et dans l'ensemble des travaux postérieurs à cet enseignement.

Modalités d'évaluation

Travail écrit à partir d'un texte ou de plusieurs textes avec repérage des concepts utilisés et/ou épreuve écrite de connaissances

Critères d'évaluation

Justesse dans le repérage des concepts

Unité d'Enseignement 2.3. S6 Sociologie, anthropologie, ethnologie		
Semestre : ***6***	***Compétence : 6***	
CM : *10*	***TD :*** *5*	***TPerso :*** *15*
ECTS : 1		

Pré-requis

Aucun

Objectifs

- Caractériser les principaux concepts en sociologie, anthropologie, ethnologie
- Explorer les représentations de la santé dans un contexte de diversité culturelle, sociale, diversité des valeurs et des croyances
- Repérer et identifier les caractéristiques sociologiques et psychosociales pouvant influencer la représentation de la santé, de la maladie, et du handicap …
- Comprendre le caractère unique de l'expérience de santé vécue par une personne.
- Expliquer les liens entre la demande de relation et de communication des personnes et les contextes sociaux

Eléments de contenu

- **Les grands domaines de la sociologie, de l'anthropologie et de l'ethnologie**
- **Les concepts en sociologie :** sociétés, relations sociales, groupes, représentations sociales, rôle et statuts,
- **Les concepts en anthropologie et en ethnologie : groupes, culture, famille, institution, religion, mythes et croyances, représe**ntation de la santé, de la maladie, du handicap, des différentes étapes de la vie
- **Sociologie des professions :**
  les professions de santé, inter professionnalité, interdisciplinarité,

la place du soignant dans la société, sa perception par la société,

- **Sociologie et anthropologie de la santé**

Recommandations pédagogiques :

Cette UE se situe dans le prolongement de l'UE 2.1. Psychologie et permet à l'étudiant d'utiliser ces notions dans l'évaluation de situations cliniques.
Les cadres théoriques seront approfondis et l'étudiant sera capable de poursuivre ses propres recherches à partir des concepts ou des mots clés. Des exemples concrets seront développés afin de contextualiser les savoirs.

Modalités d'évaluation

Travail écrit d'analyse de situation ou de textes avec mobilisation des concepts

Critères d'évaluation

Pertinence de l'analyse
Pertinence du repérage des concepts et de leur utilisation

Unité d'Enseignement 2.4. S4 Pédagogie		
Semestre : 4	***Compétence :10***	
CM : *15*	***TD :*** *5*	***TPerso :*** *10*
ECTS : 1		

Pré-requis

Aucun

Objectifs

- Identifier et appliquer les différentes théories de l'apprentissage et les concepts clés
- Identifier les systèmes éducatifs et leurs applications en podologie

Eléments de contenu

Les approches théoriques de l'apprentissage et l'évaluation

- Les concepts : formation, éducation, pédagogie, didactique, apprentissage, évaluation, tutorat, coaching, encadrement…
- Les approches comportementales, cognitiviste, développementale
- Les différentes phases, facteurs déterminants (internes et externes), opérations mentales facilitant l'apprentissage
- La relation pédagogique, l'approche des didactiques
- Les modèles d'évaluation : mesure, gestion, complexité

La fonction pédagogique du pédicure-podologue vis-à-vis :

- d'une personne aux différents âges de la vie, en situation de maladie, de handicap, de détresse
- d'un groupe de personnes, en situation de prévention, d'éducation à la santé, d'éducation thérapeutique
- de stagiaires ou de confrères en situation d'accueil au sein d'une structure

La construction de dispositifs d'apprentissage et d'évaluation

- En fonction des objectifs, des modèles de pratique, des publics concernés

Les différents systèmes éducatifs

- Education nationale, écoles alternatives, dispositif d'intégration scolaire, dispositif spécialisé en fonction du handicap

Recommandations pédagogiques :

Cet enseignement s'appuiera sur des exemples concrets rencontrés en podologie lors des stages.
Les éléments favorisant cet apprentissage doivent être repérés.
Les situations des étudiants dans leur propre processus d'apprentissage et lors des situations d'évaluation peuvent être analysées

Modalités d'évaluation

Présentation écrite et/ou orale d'une situation analysée au regard de la relation pédagogique ou d'apprentissage et des résultats en lien avec les objectifs définis préalablement

Critères d'évaluation

Pertinence des informations prises en compte
Pertinence des actions proposées
Cohérence des actions proposées

Unité d'Enseignement 2.5. S5 Santé publique, économie de la santé		
Semestre : ***5***	***Compétence : 9***	
CM : *25*	***TD :*** *5*	***TPerso :*** *30*
ECTS : 2		

Pré-requis

Aucun

Objectifs

- Connaître et identifier l'organisation de la politique de santé et de l'offre de soins
- Définir les grands principes de l'économie de la santé en France, dans l'Europe et dans le monde
- S'approprier les concepts en santé publique et en santé communautaire
- Identifier les problèmes de santé prioritaires d'un groupe ou d'une population sur le plan national, régional, en lien avec les déterminants de la santé
- Utiliser les méthodes et les outils en santé publique notamment les statistiques
- Identifier et comprendre les modalités de financement des soins de santé en France et leur impact éventuel dans l'UE
- Identifier les règles de fonctionnement des soins podologiques dans le système de santé français et en secteur libéral
- Se situer comme un acteur dans un environnement sanitaire

Eléments de contenu

Santé publique :

- Les concepts, la démarche et les outils en santé publique et santé communautaire
- La santé dans le monde
- L'organisation de la santé publique en France
- L'organisation de l'offre publique et privée de soins et les systèmes de soins
- L'organisation de la prévention
- L'organisation de la veille sanitaire
- Les réseaux et les filières de soins
- Les grands problèmes de santé publique, la démarche et les outils en santé publique
- Les outils en démographie et épidémiologie
- L'évaluation des politiques et des actions en santé publique
- Les agences sanitaires

Economie de la santé :

- Le budget de la santé, les dépenses nationales, la maîtrise des coûts…
- Le rôle de l'Etat, des citoyens, du marché
- Le financement de la santé dans un contexte de mondialisation
- Le budget et le financement des structures de santé et de soins, des professionnels de santé du secteur libéral et du secteur public
- Le financement des soins et de la santé en France, paiement à l'acte, au forfait, à l'activité, payeurs
- La sécurité sociale, les mutuelles et les assurances complémentaires, la couverture maladie, du handicap, des accidents du travail, des maladies professionnelles, de la famille …
- Le financement, le remboursement des soins podologiques

Recommandations pédagogiques :	***Modalités d'évaluation***
Cette UE vise à sensibiliser l'étudiant à son rôle d'acteur de la santé, à se situer dans un environnement organisé de l'offre de santé en France. Elle lui donne les moyens d'identifier les besoins de santé des personnes ou groupes de personnes à travers l'intégration des outils en statistiques, épidémiologiques et	Evaluation écrite de connaissances et/ou étude de groupe de population avec identification des besoins en santé ***Critères d'évaluation*** Exactitude des connaissances

démographiques pour qu'il les utilise tout au long de sa formation et être réactif dans le domaine de la santé. Cette UE développe une prise de conscience chez l'étudiant des liens entre les aspects sociaux, politiques et soignants du métier de pédicure-podologue	Cohérence dans l'utilisation de la démarche de santé publique Pertinence de l'utilisation des outils

Unité d'Enseignement 2.6. S1 Ethique, déontologie et introduction à la législation		
Semestre : 1	***Compétence : 3***	
CM : *10*	***TD :*** *5*	***TPerso :*** *15*
ECTS : 1		
Pré-requis Aucun		
Objectifs - Distinguer les notions de droit, morale et éthique - Identifier les valeurs de la profession de pédicure-podologue, intégrer les éléments du code de déontologie, expliciter le lien ~~entre~~ avec la pratique - Appliquer les principes éthiques en cas de dilemme en situation de soins - Connaître et repérer les droits fondamentaux des patients et l'implication de ceux-ci dans la vie professionnelle		
Eléments de contenu **Les concepts en éthique :** - homme, liberté, humanité, altérité, dignité, vulnérabilité, identité sociale, reconnaissance. - éthique, morale, déontologie, responsabilité, dilemme, conflit, consensus … - respect, intégrité, engagement, parole donnée, impuissance … - normes, valeurs … **Les droits de l'homme :** - de l'enfant, de la personne âgée, de la personne présentant un handicap (chartes, textes internationaux et nationaux …) **Le droit des patients :** - les mineurs, les majeurs, les personnes sous tutelle ou curatelle, l'obligation de soins, l'obligation de consentement du patient … **Déontologie : la confidentialité et le secret professionnel et le secret partagé** (accès au dossier du patient, transmission d'informations, réponse à des tiers, l'ordre professionnel …) **Introduction à la législation** - les principes fondamentaux du droit public et privé en France (juridictions, service public, …)		
Recommandations pédagogiques : Pour une bonne appropriation des éléments de législation et favoriser un questionnement éthique, l'UE alternera apports de connaissances, recherche documentaire et modalités interactives avec les étudiants, des liens seront faits entre théorie et pratique. L'étudiant doit comprendre l'importance des sources de droit, de la morale et de l'éthique, de la déontologie. Il doit intégrer une réflexion sur le choix des actions à mener en adéquation avec les principes éthiques et déontologiques et les ressources disponibles. A cet effet sera intégrée aux	***Modalités d'évaluation*** QCM et/ou analyse de texte et/ou recherche documentaire Travail écrit d'analyse d'une situation de soins posant un questionnement éthique. ***Critères d'évaluation*** Utilisation des concepts et des connaissances Exactitude des connaissances Justesse dans l'utilisation des notions	

enseignements la présentation d'une démarche d'analyse d'une question éthique, par exemple en équipe pluri-professionnelle	Pertinence de l'analyse et du questionnement

Unité d'Enseignement : 2.7. S5 Législation professionnelle, sociale et droit du travail		
Semestre : 5	***Compétence: 8***	
CM : *25*	***TD :*** *10*	***TPerso :*** *25*
ECTS : 2		
Pré-requis UE 2.-6. S1 Ethique, déontologie et introduction à la législation		
Objectifs - Situer la profession dans le contexte de la législation sociale et professionnelle - Expliciter la notion de responsabilité professionnelle et évaluer les conséquences liées à cette notion		
Eléments de contenu - Le système de protection sociale en France - L'exercice des professions paramédicales et médicales (code de santé publique, code de la sécurité sociale …) - La responsabilité (civile, pénale, administrative, professionnelle), - La représentation professionnelle : l'ordre professionnel, les syndicats professionnels, les associations, … - Sensibilisation au droit du travail en lien avec la profession,		
Recommandations pédagogiques : Cette UE vise à sensibiliser l'étudiant sur son rôle d'entrepreneur, de responsable de TPE[1], à se situer dans l'environnement du monde du travail en France. Elle lui donne notamment les moyens d'identifier les besoins nécessaires à une activité libérale. Cette UE développe une prise de conscience chez l'étudiant des liens entre les aspects sociaux, politiques, juridiques, fiscaux et soignants du métier de pédicure-podologue	***Modalités d'évaluation*** Travail écrit d'analyse d'un projet d'installation en cabinet libéral. ***Critères d'évaluation*** Pertinence de l'utilisation des concepts et connaissances Exactitude des connaissances Qualité de l'analyse de la situation	

[1] TPE : Très petite entreprise

Unité d'Enseignement : 2.8. S5 Gestion professionnelle		
Semestre : 5	***Compétence: 8***	
CM : *25*	***TD :*** *10*	***TPerso :*** *25*
ECTS : 2		

Pré-requis

UE 2. 6. S1 Ethique, déontologie et introduction à la législation

Objectifs

- Repérer et identifier le cadre législatif nécessaire à l'environnement professionnel du pédicure-podologue
- Repérer, identifier les règles et les outils nécessaires à la gestion d'un cabinet de pédicurie-podologie et les mettre en œuvre

Eléments de contenu

- Gestion des locaux professionnels : réglementation, entretien, maintenance, évaluation des risques, accessibilité …
- Gestion du matériel, des matériaux : approvisionnement, gestion des stocks, traçabilité …
- Gestion des risques : hygiène, chaîne de stérilisation, traçabilité, matériovigilance …
- Gestion comptable : facturation, télétransmission, tenue de la comptabilité, AGA, les frais professionnels, immobilisations et amortissements, les plus ou moins values professionnelles, évaluation du cabinet …
- Gestion financière et fiscale : fiscalité : impôts et taxes, leasing, crédit bail, sociétés d'exercice, statut du conjoint, du collaborateur, du remplaçant, régime fiscal, déclarations …
- Gestion sociale : assurance responsabilité civile professionnelle, maladie, prévoyance, la retraite …
- Organisation des activités du cabinet : prise de rendez-vous, organisation de la journée de travail, …
- Gestion du personnel : évaluation des risques, contrats de travail, tutorat, …

Recommandations pédagogiques :	***Modalités d'évaluation***
Cette UE vise à sensibiliser l'étudiant sur son rôle d'entrepreneur, de responsable de TPE[2], à se situer dans l'environnement du monde du travail en France. Elle lui donne notamment les moyens d'identifier les besoins nécessaires à une activité libérale. Cette UE développe une prise de conscience chez l'étudiant des liens entre les aspects sociaux, politiques, juridiques, fiscaux et soignants du métier de pédicure-podologue	Travail écrit d'analyse d'un projet d'installation en cabinet libéral. ***Critères d'évaluation*** Pertinence de l'utilisation des concepts et connaissances Exactitude des connaissances Qualité de l'analyse de la situation

[2] TPE : Très petite entreprise

<table>
<tr><td colspan="3">Unité d’Enseignement 3.1 S1 : Modèles et fondements de la pédicurie-podologie</td></tr>
<tr><td colspan="2">Semestre : 1</td><td>Compétence : 3</td></tr>
<tr><td>CM : 15</td><td>TD : 0</td><td>T Perso : 15</td></tr>
<tr><td colspan="3">ECTS : 1</td></tr>
<tr><td colspan="3">Pré-requis
Aucun</td></tr>
<tr><td colspan="3">Objectifs
- Définir la pédicurie-podologie
- Identifier les fondements scientifiques de la pédicurie-podologie
- Expliciter les inter-relations entre les différents actes de la profession</td></tr>
<tr><td colspan="3">Eléments de contenu
- Définition de la profession
- Historique de la profession
- La profession dans le monde
- Valeurs de la profession
- La clinique et ses approches en pédicurie-podologie
- Le concept et les différentes catégories de soins en pédicurie-podologie : hygiène, soins cutanés, instrumentaux, orthèses, …
- Classifications internationales du handicap et du fonctionnement humain (CIH, CIF, PPH…)
- Concepts de rééducation, de réadaptation, de réinsertion …
- Modèles interprofessionnels et leur application en pédicurie-podologie : modèle systémique, modèle biomécanique…</td></tr>
<tr><td colspan="2">Recommandations pédagogiques :
Cet enseignement doit permettre à l’étudiant d’avoir une vision globale de la profession.</td><td>Modalités d’évaluation
Epreuves écrites et/ou orales

Critères et modalités d’évaluation
Identification et explicitation des fondements et concepts en pédicurie-podologie.</td></tr>
</table>

<table>
<tr><td colspan="3">Unité d’Enseignement 3.2 S2 : Introduction au raisonnement clinique et à la méthodologie de diagnostic en pédicurie-podologie</td></tr>
<tr><td colspan="2">Semestre : 2</td><td>Compétence : 2</td></tr>
<tr><td>CM : 30</td><td>TD : 30</td><td>T Perso : 30</td></tr>
<tr><td colspan="3">ECTS : 3</td></tr>
<tr><td colspan="3">Pré-requis

U.E. 3.1 S1 : Modèles et fondements de la pédicurie-podologie</td></tr>
<tr><td colspan="3">Objectifs
- Identifier les composantes et les étapes de la méthodologie de raisonnement clinique en pédicurie-podologie</td></tr>
<tr><td colspan="3">Eléments de contenu

- Méthodologie générale de raisonnement clinique
- Méthode de problématisation de la situation d’un patient
- Méthodologie d’examen clinique, synthèse et diagnostic
- Critères et indicateurs de l’examen clinique
- Apports et utilisation de l’analyse systémique en pédicurie-podologie</td></tr>
<tr><td colspan="2">Recommandations pédagogiques :

Les liens entre la théorie et la pratique devront être favorisés à travers différentes mises en situation pratique et des études de cas extraites de la pratique professionnelle.</td><td>Modalités d’évaluation
Epreuves écrites et/ou orales et mises en situation professionnelle

Critères et modalités d’évaluation
Pertinence et exhaustivité des données recueillies.
Justesse des données observées et mesurées.
Justesse dans l’identification du risque.</td></tr>
</table>

Unité d'Enseignement 3.3 S2 : Méthodes d'évaluation en pédicurie-podologie		
Semestre : 2	***Compétence : 1***	
CM : *30*	***TD :*** *30*	***T Perso :*** *30*
ECTS : 3		

Pré-requis

UE 1.2 S1 : Biologie fondamentale
UE 1.3 S1 : Anatomie, physiologie, biomécanique et cinésiologie du système locomoteur
UE 1. 10 S1: Anatomie, physiologie, pathologies du système tégumentaire

Objectifs

- Conduire une démarche d'examen et utiliser les critères et indicateurs d'évaluation et de traçabilité en pédicurie-podologie

Eléments de contenu

- Biographie du patient et examens complémentaires

- Méthodes d'examen en décharge :
  - Morphostatique
  - Déformations
  - Tégumentaire
  - Vasculaire
  - Neurologique et musculaire
  - Articulaire

- Méthodes d'examen en charge
  - Examen clinique analytique, global, postural et dynamique
  - Bilan des troubles morphostatiques, dynamiques et fonctionnels de l'appareil locomoteur
  - Technologies des empreintes plantaires et leur interprétation. Baropodométrie, stabilométrie, vidéopodométrie, cinésiologie appliquée, vidéographie, tapis de marche

- Méthode d'analyse des interactions pied-chaussant

- Méthode d'analyse comparée des différentes techniques d'examen

Recommandations pédagogiques :

Les formateurs inciteront les étudiants à faire des liens entre les enseignements scientifiques fondamentaux et les situations professionnelles qu'ils rencontreront dans leur futur métier.

Modalités d'évaluation
Epreuves écrites et/ou orales et mises en situation professionnelle

Critères et modalités d'évaluation
Pertinence et exhaustivité des données recueillies.
Justesse des données observées et mesurées.
Justesse dans l'identification du risque.

<table>
<tr><td colspan="3">Unité d’Enseignement 3.4 S3 : Concepts et modèles du diagnostic en pédicurie-podologie</td></tr>
<tr><td colspan="2">Semestre : 3</td><td>Compétence : 2</td></tr>
<tr><td>CM : 20</td><td>TD : 30</td><td>T Perso : 40</td></tr>
<tr><td colspan="3">ECTS : 3</td></tr>
<tr><td colspan="3">Pré-requis

U.E. 3.1 S1: Modèles et fondements de la pédicurie-podologie
U.E. 3.2 S2 : Introduction au raisonnement clinique et à la méthodologie de diagnostic en pédicurie-podologie
U.E. 3.3 S2 : Méthodes d’évaluation en pédicurie-podologie</td></tr>
<tr><td colspan="3">Objectifs
- Acquérir une méthodologie de diagnostic en pédicurie-podologie applicable
- Interpréter et analyser les critères et indicateurs d’évaluation et de traçabilité en pédicurie-podologie
- Elaborer un diagnostic en pédicurie-podologie</td></tr>
<tr><td colspan="3">Eléments de contenu

- Interdépendances et interactions avec l’ensemble de l’appareil locomoteur
- Analyse des résultats de l’examen clinique en fonction des âges et des activités
- Repérage des signes cliniques permettant une décision rapide
- Evaluation des signes d’alerte nécessitant une orientation médicale
- Hypothèses diagnostiques, diagnostics différentiels et validation</td></tr>
<tr><td colspan="2">Recommandations pédagogiques :

Les liens entre la théorie et la pratique devront être favorisés à travers différentes mises en situation pratique et des études de cas extraites de la pratique professionnelle.</td><td>Modalités d’évaluation
Epreuves écrites et/ou orales et mises en situation professionnelle

Critères et modalités d’évaluation
Justesse dans l’identification du risque.
Pertinence de la méthodologie utilisée.
Pertinence et complétude du diagnostic posé.</td></tr>
</table>

Unité d'Enseignement 3.5 S1 : Les dispositifs médicaux sur mesure en pédicurie-podologie		
Semestre : 1	***Compétence : 3***	
CM : 20	***TD : 0***	***T Perso : 10***
ECTS : 1		

Pré-requis

Aucun

Objectifs

- Identifier et définir les différents types de dispositifs médicaux sur mesure en pédicurie-podologie et leurs fonctions.
- Acquérir une connaissance des méthodes de conception des dispositifs médicaux sur mesure en pédicurie-podologie.
- Evaluer et choisir un type de dispositif médical sur mesure en vue d'un traitement en pédicurie-podologie.

Eléments de contenu

- Les différents types des dispositifs médicaux sur mesure en pédicurie-podologie et leurs fonctions:
    - Les orthèses plantaires
    - Les semelles pour affection épidermique
- Les différentes méthodes de conception et de fabrication des dispositifs médicaux sur mesure en pédicurie-podologie
- Les outils d'analyse et d'interprétation des actions des différents dispositifs médicaux sur mesure en pédicurie-podologie.

Recommandations pédagogiques :

L'ensemble des types de dispositifs médicaux sur mesure devra être **obligatoirement** développé en formation pour permettre à l'étudiant d'avoir une **connaissance exhaustive des techniques** auxquelles il peut avoir recours
Les liens entre la théorie et la pratique devront être favorisés à travers différentes mises en situation pratique et des études de cas extraites de la pratique professionnelle.

Modalités d'évaluation
Epreuves écrites et/ou orales et mise en situation professionnelle

Critères et modalités d'évaluation
Précision des connaissances sur les dispositifs médicaux sur mesure
Cohérence du lien établi entre des pathologies et des diapositifs médicaux sur mesure
Adéquation du choix du dispositif médical en fonction du projet thérapeutique.

Unité d'Enseignement 3.6 S3 : Les dispositifs médicaux sur mesure en pédicurie-podologie		
Semestre : 3	***Compétence : 2***	
CM : 20	***TD : 0***	***T Perso : 10***
ECTS : 1		

Pré-requis

Aucun

Objectifs

- Identifier et définir les différents types de dispositifs médicaux en pédicurie-podologie et leurs fonctions.
- Acquérir une connaissance des méthodes de conception des dispositifs médicaux sur mesure en pédicurie-podologie.
- Evaluer et choisir un type de dispositif médical sur mesure en vue d'un traitement en pédicurie-podologie.

Eléments de contenu

- Les différents types des dispositifs médicaux sur mesure en pédicurie-podologie et leurs fonctions:
    - Les orthonyxies
    - Les orthoplasties
    - Les onychoplasties
    - Les contentions
    - Les autres modèles de dispositifs médicaux sur mesure (pansements, paddings, tapings neuro musculaires…)
- Les différentes méthodes de conception et de fabrication des dispositifs médicaux sur mesure en pédicurie-podologie
- Les outils d'analyse et d'interprétation des actions des différents dispositifs médicaux sur mesure en pédicurie-podologie.

Recommandations pédagogiques :

L'ensemble des types de dispositifs médicaux sur mesure devra être o**bligatoirement** développé en formation pour permettre à l'étudiant d'avoir une **connaissance exhaustive des techniques** auxquelles il peut avoir recours
Les liens entre la théorie et la pratique devront être favorisés à travers différentes mises en situation pratique et des études de cas extraites de la pratique professionnelle.

Modalités d'évaluation
Epreuves écrites et/ou orales et mise en situation professionnelle

Critères et modalités d'évaluation
Précision des connaissances sur les dispositifs médicaux sur mesure
Cohérence du lien établi entre des pathologies et des dispositifs médicaux sur mesure
Adéquation du choix du dispositif médical en fonction du projet thérapeutique.

Unité d'Enseignement 3.7 S3 : Projet et Stratégie thérapeutiques en pédicurie-podologie		
Semestre : 3	***Compétence : 2***	
CM : *15*	***TD :*** *20*	***T Perso : 25***
ECTS : 2		

Pré-requis

U.E. 3.1 S1 : Modèles et fondements de la pédicurie-podologie
U.E. 3.2 S2 : Méthodes d'évaluation en pédicurie-podologie
U.E. 3.3 S2 : Introduction au raisonnement clinique et à la méthodologie de diagnostic en pédicurie-podologie
U.E. 3.4 S3 : Concepts et modèles du diagnostic en pédicurie-podologie

Objectifs

- Elaborer un projet thérapeutique à partir du diagnostic de la situation clinique et des attentes du patient
- Définir une stratégie thérapeutique
- Identifier et définir les critères de suivi et d'évaluation du projet thérapeutique

Eléments de contenu

- Projet et stratégie thérapeutiques : définition, construction, programmation
- Mise en œuvre du projet thérapeutique :
  - communication et coordination interprofessionnelle
  - information et éducation du patient
  - intervention du pédicure podologue (thérapeutique, conseil, prévention, prescription, conception de l'appareillage, …)
- Evaluation du projet thérapeutique : définition des critères et indicateurs, analyse des résultats
- Adaptation du projet et suivi thérapeutique
- Critères de fin de prise en charge en pédicurie-podologie
- Connaissance et respect des recommandations pour les bonnes pratiques cliniques

Recommandations pédagogiques :
Les liens entre la théorie et la pratique devront être favorisés à travers différentes mises en situation pratique et des études de cas extraites de la pratique professionnelle. Les projets thérapeutiques seront discutés dans le cadre de travaux dirigés d'analyse des pratiques en groupe.

Modalités d'évaluation
Epreuves écrites et/ou orales et mises en situation professionnelle

Critères et modalités d'évaluation
Pertinence du contenu du projet et du programme d'intervention.
Recherche de la participation et de l'adhésion du patient.
Explicitation des critères et des indicateurs du projet d'intervention.

<table>
<tr><td colspan="3">Unité d’Enseignement 3.8 S4 : La prescription en pédicurie-podologie</td></tr>
<tr><td colspan="2">Semestre : 4</td><td>Compétence : 5</td></tr>
<tr><td>CM : 20</td><td>TD : 10</td><td>T Perso : 30</td></tr>
<tr><td colspan="3">ECTS : 2</td></tr>
<tr><td colspan="3">Pré-requis
U.E.1. 15 S2 et U.E 16 S3 : Pharmacologie et thérapeutiques 1 et 2
U.E.2.5 S1 : Ethique, déontologie et introduction à la législation</td></tr>
<tr><td colspan="3">Objectifs
- Rédiger une prescription
- Connaître les indications, les contre-indications et les précautions d’emploi des topiques et dispositifs médicaux
- Prendre en compte le contexte médical du patient dans le cadre de la prescription</td></tr>
<tr><td colspan="3">Eléments de contenu
- Intérêt et pertinence de la prescription pour le patient et le professionnel
- Prescription, préconisation, posologie
- Connaissance et respect des règles et obligations du prescripteur
- Responsabilité du prescripteur
- Définition et principes de la prescription en pédicurie-podologie :
- Modalités de la prescription
- Les indications et contre-indications
- Les topiques à usage externe du domaine du pédicure-podologue
- Les dispositifs médicaux prescrits ou renouvelés par le pédicure-podologue
- La prise en charge par l’assurance maladie</td></tr>
<tr><td colspan="2">Recommandations pédagogiques :
Les liens entre la théorie et la pratique devront être favorisés à travers différentes mises en situation pratique et des études de cas extraites de la pratique professionnelle.</td><td>Modalités d’évaluation
Epreuves écrites et/ou orales et mises en situation professionnelle

Critères et modalités d’évaluation
Adéquation de la prescription en fonction du projet thérapeutique.
Conformité de la prescription à la réglementation</td></tr>
</table>

Unité d'Enseignement 4.1. S3 Explorations fonctionnelles – techniques de laboratoire - imagerie		
Semestre : 3	***Compétence : 2***	
CM : *20*	***TD :*** *30*	***TPerso :*** *40*
ECTS : 3		

Pré-requis

Aucun

Objectifs

- Choisir le type d'exploration fonctionnelle adapté à la situation du patient
- Mettre en œuvre les outils et tests d'évaluation fonctionnelle
- Lire, analyser et synthétiser les différents examens notamment l'imagerie médicale, les examens biologiques, histologiques et les différents examens d'exploration fonctionnelle…

Eléments de contenu

Mesures et évaluations réalisées par le pédicure-podologue

- Baropodométrie numérique et stabilométrie,
- Vidéopodométrie, cinésiologie appliquée, vidéographie, tapis de marche,
- Electromyographie (EMG) de surface,
- Méthodes d'identification des pathologies systémiques (Mono filament et diapason, Doppler de poche…)

Techniques de laboratoire

- Techniques de laboratoire utilisées en mycologie

Lecture et analyse par le pédicure-podologue des résultats d'examen en imagerie, biologie, histologie et d'exploration fonctionnelle neuro-musculaire :

- Clinique radiologique, lecture radiologique et radiomensuration,
- Echographie, echo-doppler vasculaire, IRM, tomodensitométrie osseuse, scintigraphie osseuse, électromyographie, …

Recommandations pédagogiques :

Les apprentissages liés aux tests et examens d'exploration fonctionnelle réalisés par les pédicures-podologues seront effectués en utilisant les logiciels concernés. Des mises en lien entre les différents examens seront recherchées.

Les liens entre l'apprentissage en TD hors de la présence du patient et la mise en œuvre des techniques lors du soin donné au patient devront être favorisés.

Des études de cas cliniques permettront à l'étudiant de se familiariser avec les outils de mesure et d'évaluation et d'approfondir leurs différents modes d'utilisation.

Modalités d'évaluation

Epreuves écrites et/ou orales et de mise en situation professionnelle

Critères d'évaluation

Pertinence du choix de l'outil d'évaluation ou de mesure
Précision de la réalisation du geste technique
Justesse des données recueillies
Pertinence de l'analyse
Clarté du compte-rendu
Précision du diagnostic en pédicurie-podologie
Corrélations aux diagnostics cliniques
Enquête épidémiologique
Contrôle de qualité et utilisation de la feuille de résultats

Unité d'Enseignement 4.2. **S1 Techniques d'examen clinique et de traitement en pédicurie-podologie**		
Semestre : 1	***Compétence : 1***	
CM : 20	***TD : 30***	***TPerso : 40***
ECTS : 3		

Pré-requis

Aucun

Objectifs

- Mettre en œuvre les techniques d'examen clinique et de traitement en pédicurie-podologie
- Choisir et utiliser les techniques appropriées en vue de réaliser un examen
- Interpréter et évaluer les résultats de chaque étape de l'examen clinique

Eléments de contenu

- Les techniques d'examen spécifiques d'objectivation, d'identification et de qualification de la douleur
- Les techniques d'inspection, de palpation, de mobilisations passives et actives
- Les techniques d'examens musculaires et neurologiques
- Les techniques d'examens vasculaires
- Les échelles d'évaluation fonctionnelle
- Les techniques thérapeutiques utilisées en pédicurie-podologie (en référence au Code de La Santé Publique à la nomenclature générale des actes professionnels (NGAP) et à la Liste des Produits et Prestations (LPP))
- Les différentes techniques de prise en charge de la douleur

Recommandations pédagogiques :

Les liens entre l'apprentissage en TD hors de la présence du patient et la mise en œuvre des techniques lors des soins donnés au patient devront être favorisés.

L'ensemble des techniques devra être obligatoirement développé en formation pour permettre à l'étudiant d'avoir une connaissance exhaustive de celles auxquelles il peut avoir recours.

Des études de cas cliniques permettront à l'étudiant de se familiariser avec les techniques d'examen clinique et de traitement et d'approfondir leurs différents modes d'utilisation.

Modalités d'évaluation

Epreuves écrites et/ou orales et de mise en situation professionnelle

Critères d'évaluation

Pertinence du choix de la technique d'examen ou de traitement
Précision du geste technique
Justesse des données recueillies sur la situation et les besoins du patient

Unité d'Enseignement 4.3. **S2 Les étapes et protocoles de l'examen clinique en pédicurie-podologie**		
Semestre : 2	***Compétence : 1***	
CM : *20*	***TD : 30***	***TPerso :*** *40*
ECTS : 3		

Pré-requis

Aucun

UE 4.2 S1 : Techniques d'examen clinique et de traitement en pédicurie-podologie

Objectifs

- Identifier les différentes étapes et protocoles de l'examen clinique en pédicurie-podologie.

Eléments de contenu

- Les protocoles d'examen clinique en pédicurie-podologie
- L'anamnèse
- L'examen orthopédique
- L'examen de l'assise plantaire
- Les examens tégumentaire, vasculaire et neurologique et musculaire

Recommandations pédagogiques :

Les liens entre l'apprentissage en TD hors de la présence du patient et la mise en œuvre des techniques lors des soins donnés au patient devront être favorisés.

Des études de cas cliniques permettront à l'étudiant de se familiariser avec les protocoles d'examen clinique en pédicurie-podologie et d'approfondir leurs différents modes d'utilisation.

Modalités d'évaluation

Epreuves écrites et/ou orales et de mise en situation professionnelle

Critères d'évaluation

Pertinence du choix du protocole d'examen
Cohérence de la mise en œuvre par rapport au protocole choisi
Prise en compte des attentes du patient
Justesse des données recueillies sur la situation et les besoins du patient

***Unité d'Enseignement 4.4.* S3 Les étapes et protocoles de l'examen clinique en pédicurie-podologie**		
Semestre : 3	***Compétence : 2***	
CM : *20*	***TD : 30***	***TPerso :*** *40*
ECTS : 3		

Pré-requis

~~Aucun~~
UE 4.2 S1 : Techniques d'examen clinique et de traitement en pédicurie-podologie
UE 4.3 S2 : Les étapes et protocoles de l'examen clinique en pédicurie-podologie

Objectifs

Identifier les différentes étapes et protocoles de l'examen clinique en pédicurie-podologie.

Eléments de contenu

- Les examens segmentaire, global, postural et dynamique et leurs différents tests spécifiques
- L'examen des troubles morphostatiques, dynamiques et fonctionnels de l'appareil locomoteur
- L'examen de la marche
- L'analyse du chaussant et des interactions avec l'appareil locomoteur

Recommandations pédagogiques :
Les liens entre l'apprentissage en TD hors de la présence du patient et la mise en œuvre des techniques lors des soins donnés au patient devront être favorisés.

Des études de cas cliniques permettront à l'étudiant de se familiariser avec les protocoles d'examen clinique en pédicurie-podologie et d'approfondir leurs différents modes d'utilisation.

Modalités d'évaluation
Epreuves écrites et/ou orales et de mise en situation professionnelle

Critères d'évaluation
Pertinence du choix du protocole d'examen
Cohérence de la mise en œuvre par rapport au protocole choisi
Prise en compte des attentes du patient
Justesse des données recueillies sur la situation et les besoins du patient

Unité d'Enseignement 4.5. S1 Le soin instrumental et physique en pédicurie-podologie		
Semestre : 1	***Compétence : 3***	
CM : *10*	***TD :*** *40*	***TPerso :*** *10*
ECTS : 2		

Pré-requis

Aucun

Objectifs

- Identifier les différents instruments, les différents appareils de soin en pédicurie-podologie (rotatifs…)
- Mettre en œuvre les différentes techniques d'utilisation
- Sélectionner la technique et l'instrument appropriés au projet thérapeutique et au bien-être du sujet ainsi qu'à l'ergonomie du professionnel
- Assurer la sécurité du patient et du professionnel
- Evaluer les résultats obtenus.

Eléments de contenu

- **Les différents instruments de soin** : caractéristiques, mode d'utilisation, entretien, précautions d'emploi, hygiène, décontamination et stérilisation
- **Les différents appareils de soin rotatifs** : caractéristiques, mode d'utilisation, entretien, hygiène, précautions d'emploi, hygiène, décontamination et stérilisation
- **Les appareils de physiothérapie** : caractéristiques, mode d'utilisation, entretien, hygiène, précautions d'emploi, hygiène, décontamination et stérilisation

Recommandations pédagogiques :

Les liens entre l'apprentissage en TD hors de la présence du patient et la mise en œuvre des techniques lors des soins donnés au patient devront être favorisés.

Des études de cas cliniques permettront à l'étudiant de se familiariser avec les différents instruments et techniques de soin en pédicurie-podologie et d'approfondir leurs différents modes d'utilisation en référence à des cas concrets.

Modalités d'évaluation

Epreuves écrites et/ou orales et de mise en situation professionnelle

Critères d'évaluation

Pertinence du choix de l'instrument et de la technique de soin
Précision du geste technique mis en œuvre
Clarté dans les explications apportées sur l'entretien, le respect des règles d'hygiène, décontamination, stérilisation et les précautions d'emploi
Sécurité du patient et du proffessionnel

Unité d'Enseignement 4.6 S1 : Introduction à la fabrication des orthèses plantaires		
Semestre : 1	***Compétence : 3***	
CM : *10*	***TD :*** *5*	***TPerso :*** *15*
ECTS : 1		

Pré-requis

Aucun

Objectifs

- Identifier les différents constituants d'une orthèse plantaire
- Identifier les matériaux, composants et outils utilisés dans la réalisation des orthèses plantaires
- Identifier les règles d'hygiène, de sécurité et de protection environnementale à respecter lors de la fabrication des orthèses

Eléments de contenu

- Les différents constituants d'une orthèse plantaire
- Les matériaux utilisés
- Les matériaux spécifiques en fonction du processus de fabrication
- Les matériels / les outils utilisés dans la fabrication des différents types d'orthèses plantaires
- Les conditions d'hygiène, de sécurité et de protection environnementale à respecter lors de la fabrication des orthèses (dont équipements de protection individuelle)
- L'utilisation de la CAO (conception assistée par ordinateur) et autres évolutions technologiques dans la réalisation des orthèses plantaires

Recommandations pédagogiques :

La mise en contact de l'étudiant avec les matériels, les outils et les matériaux utilisés pour la fabrication des orthèses sera recherchée chaque fois que possible

Modalités d'évaluation

Epreuves écrites et/ou orales

Critères d'évaluation

Justesse des informations données sur les matériels, matériaux, outils et composants utilisés dans la fabrication des orthèses plantaires

Unité d'Enseignement 4.7 S2 : Techniques de fabrication des orthèses plantaires		
Semestre : 2	***Compétence : 2***	
CM : *10*	***TD :*** *50*	***TPerso :*** *0*
ECTS : 2		

Pré-requis

Aucun
UE 3.~~6~~ 5 S~~4~~1 : Les dispositifs médicaux sur mesure en pédicurie-podologie
UE 4.2 S1 : Techniques d'examen clinique et de traitement en pédicurie-podologie
UE 4.6 S1 : Introduction à la fabrication des orthèses plantaires

Objectifs

- Fabriquer les orthèses plantaires à partir d'empreintes podographiques (orthèses plantaires à éléments intercalaires, thermosoudées, …)

Eléments de contenu

- Les étapes de réalisation des orthèses plantaires à partir d'empreintes podographiques
- Les conditions d'utilisation des matériaux
- L'assemblage des différents éléments de l'orthèse plantaire
- Les systèmes d'encollage : propriétés, utilisation et précautions d'emploi
- Le matériel de fabrication : caractéristiques techniques, modalités et précautions d'emploi
- Introduction aux techniques de fabrication des orthèses plantaires réalisées à partir de moulages

Recommandations pédagogiques :

Les enseignements prendront en compte les différentes techniques de réalisation des orthèses plantaires à partir d'empreintes (orthèses à éléments intercalaires, thermosoudables ou non…)

Des travaux pratiques permettront aux étudiants de fabriquer les différents types d'orthèses plantaires en utilisant les technologies actualisées.

Modalités d'évaluation

Fabrication d'une orthèse plantaire à partir d'empreintes podographiques

Critères d'évaluation

Conformité de l'orthèse plantaire réalisée au projet thérapeutique
Respect du processus de fabrication
Précision et qualité d'exécution
Respect des règles d'hygiène

Unité d'Enseignement 4.8 S4 : Techniques de fabrication des orthèses plantaires		
Semestre : 4	***Compétence : 4***	
CM : *10*	***TD :*** *50*	***TPerso :0***
ECTS : 2		

Pré-requis

UE 3.~~6~~ 5 S~~4~~ 1 : Les dispositifs médicaux sur mesure en pédicurie-podologie
UE 4.2 S1 : Techniques d'examen clinique et de traitement en pédicurie-podologie
UE 4.6 S1 : Introduction à la fabrication des orthèses plantaires
UE 4.7 S~~1~~ 2: Techniques de fabrication des orthèses plantaires

Objectifs

- Fabriquer les orthèses plantaires réalisées à partir de moulages du pied

Eléments de contenu

- Les étapes de réalisation des orthèses plantaires réalisées à partir de moulages du pied (thermoformables, thermoexpansables, …)
- Les conditions d'utilisation des matériaux spécifiques aux orthèses plantaires réalisées à partir de moulages du pied
- Les systèmes d'encollage : propriétés, utilisation et précautions d'emploi
- Les matériels spécifiques de fabrication des orthèses plantaires réalisées à partir de moulages du pied : caractéristiques techniques, modalités et précautions d'emploi

Recommandations pédagogiques :

Les enseignements prendront en compte les différentes techniques de réalisation des orthèses plantaires réalisées à partir de moulages du pied (orthèses thermoformées, thermoexpansées, …)

Des travaux pratiques permettront aux étudiants de fabriquer les différents types d'orthèses en utilisant les technologies actualisées.

Modalités d'évaluation

Fabrication d'une orthèse plantaire réalisée à partir de moulages du pied

Critères d'évaluation

Conformité de l'orthèse plantaire réalisée au projet thérapeutique
Respect du processus de fabrication
Précision et qualité d'exécution
Respect des règles d'hygiène

Unité d'Enseignement 4.9 S4 : Le soin par orthèse plantaire : conception, réalisation et évaluation		
Semestre : 4	***Compétence : 4***	
CM : *10*	***TD :*** *40*	***TPerso :*** *10*
ECTS : 2		

Pré-requis

UE 3.~~6~~ 5 S~~4~~ 1 : Les dispositifs médicaux sur mesure en pédicurie-podologie
UE 4.2 S1 : Techniques d'examen clinique et de traitement en pédicurie-podologie
UE 4.5 S1 : Le soin instrumental et physique en pédicurie-podologie
UE 4.6 S1 : Introduction à la fabrication des orthèses plantaires
UE 4.7 S~~1~~ 2: Techniques de fabrication des orthèses plantaires

Objectifs

Concevoir, réaliser, évaluer et adapter un soin par orthèse plantaire.
Identifier les indications et contre-indications thérapeutiques des soins par orthèse plantaire.

Eléments de contenu

- Indications, contre-indications et précaution des soins par orthèse plantaire
- Les différentes étapes de conception et de réalisation d'un soin par orthèse plantaire
- Essayage de l'orthèse plantaire et adaptation au patient, à sa pathologie et son chaussant
- Les outils de traçabilité, de suivi et d'évaluation des soins par orthèse plantaire

Recommandations pédagogiques :	***Modalités d'évaluation***
Des études de cas cliniques et des travaux pratiques permettront aux étudiants de prendre en compte la complexité de la situation clinique de chaque patient et les adaptations à réaliser. L'étudiant exploitera les outils d'évaluation permettant d'apprécier la pertinence du traitement.	Conception, réalisation et adaptation d'un soin par orthèse plantaire. ***Critères d'évaluation*** Pertinence, cohérence du choix thérapeutique. Précision et qualité d'exécution. Adaptation orthèses/chaussures Respect des règles d'hygiène

Unité d'Enseignement 4.10. S4 Le soin orthétique : orthoplastie, orthonyxie, prothèses digitales et unguéales		
Semestre : 4	***Compétence : 4***	
CM : *10*	***TD :40***	***TPerso :10***
ECTS : 2		

Pré-requis

UE 3.~~5~~ 6-S~~1~~ 3 : Les dispositifs médicaux sur mesure en pédicurie-podologie
UE 4.2 S1 : Techniques d'examen clinique et de traitement en pédicurie-podologie

Objectifs

- Concevoir, réaliser et évaluer un soin par orthoplastie, orthonyxie, prothèses digitales et unguéales
- Identifier les indications et contre-indications thérapeutiques des soins par orthoplastie, orthonyxie, prothèses digitales et unguéales
- Maîtriser les différentes techniques de soin par orthoplastie, orthonyxie, prothèses digitale et unguéale.
- Maîtriser les règles d'hygiène, de sécurité et de protection environnementale lors de l'utilisation des produits et matériels.

Eléments de contenu

- Indications, contre-indications et précaution des soins par orthoplastie, orthonyxie, prothèses digitales et unguéales
- Les examens spécifiques en vue d'un soin par orthoplastie, orthonyxie, prothèses digitales et unguéales
- Les principes d'action des techniques de soins par orthoplastie, orthonyxie, prothèses digitales et unguéales
- Les matériaux : (inox, titane, élastomère de silicone, résines, …)
  propriétés chimiques, mécaniques et dermatologiques,
  précautions d'emploi.
- Les matériels de fabrication : caractéristiques techniques, modalités et précautions d'emploi,
- Les différentes étapes de conception et de réalisation d'un soin par orthoplastie, orthonyxie, prothèses digitales et unguéales
- L'adaptation du dispositif médical au patient, à sa pathologie et son chaussant
- Les outils de suivi et d'évaluation des soins par orthoplastie, orthonyxie, prothèses digitales et unguéales.
- La traçabilité des matériaux utilisés.

Recommandations pédagogiques :	***Modalités d'évaluation***
Les enseignements prendront en compte les différentes techniques de soins par orthoplastie, orthonyxie, prothèses digitales et unguéales Des travaux pratiques permettront aux étudiants de fabriquer les différents types d'orthèses en utilisant les technologies actualisées.	Conception, réalisation et adaptation d'un soin par dispositifs médicaux digitaux et unguéaux. ***Critères d'évaluation*** Pertinence, cohérence du choix thérapeutique. Précision et qualité d'exécution. Respect des règles d'hygiène

Unité d'Enseignement 4.11. S2 : Traitements par pansements et contentions		
Semestre : 2	***Compétence : 1***	
CM : *20*	***TD :*** *20*	***TPerso :*** *20*
ECTS : 2		

Pré-requis

UE 4.2 S1 : Techniques d'examen clinique et de traitement en pédicurie-podologie

Objectifs

- Identifier les indications des pansements et des contentions à mettre en place
- Sélectionner des pansements et des contentions appropriés
- Mettre en œuvre une technique d'application efficace en fonction de l'effet recherché
- Comprendre les interférences du chaussage et de la marche avec la progression de la cicatrisation (notion de biomécanique de la peau en statique et dynamique, pieds nus et chaussés)
- Identifier les notions de « mise en charge » autorisée, possible, limitée
- Identifier les notions de « mise en décharge » partielle, totale, absolue

Eléments de contenu

- Le plateau instrumental et la qualité de l'environnement nécessaires à la réalisation des pansements et contentions en pédicurie-podologie
- Les pansements primaires en pédicurie-podologie
- Les pansements secondaires en pédicurie-podologie
- Les contentions en pédicurie-podologie
- Les paddings en pédicurie-podologie
- Les tapings neuromusculaires en pédicurie-podologie
- Les protocoles des techniques d'application et de renouvellement des pansements et contentions en pédicurie-podologie
- Les techniques de mise en décharge (partielle et totale) des zones exposées ou lésées
- Les dispositifs de mise en décharge (plâtre de marche, chaussure thérapeutique à usage temporaire)

Recommandations pédagogiques :	***Modalités d'évaluation***
Les enseignements prendront en compte les différentes techniques de soins par pansements et contentions Des travaux pratiques permettront aux étudiants de réaliser des pansements et contentions en utilisant les technologies actualisées	Conception et réalisation d'un soin par pansement et/ou contention ***Critères d'évaluation*** Pertinence, cohérence du choix thérapeutique. Précision et qualité d'exécution. Respect des règles d'hygiène

Unité d'Enseignement 4.12 S5 : Calcéologie		
Semestre : 5	***Compétence : 9***	
CM : *15*	***TD :*** *5*	***TPerso :*** *10*
ECTS : 1		

Pré-requis

Aucun

Objectifs

- Identifier les caractéristiques techniques des différents types de chaussures
- Identifier les impacts de la chaussure sur les pathologies du pied et leurs traitements
- Conseiller les patients sur le choix des chaussures
- Adapter le projet thérapeutique aux caractéristiques de la chaussure

Eléments de contenu

Fabrication d'une chaussure

- Les différents éléments constitutifs (empeigne, cambrion, contrefort…) de la chaussure
- Les matières et matériaux constitutifs de la chaussure
- Les procédés de fabrication
- Les différentes catégories de fabricants de chaussures : industriels, professionnels de l'appareillage, …

Les différents types de chaussures

- Séries et grandes séries
- Les différentes catégories de chaussures thérapeutiques
  - *Chaussures à usage temporaire (CHUT)*
  - *Chaussures à usage permanent (CHUP)*
  - *Chaussures orthopédiques sur mesure*
- Chaussures et pratique sportive
- Chaussures et activité professionnelle
- Chaussures de l'enfant

Dualité Pied/Chaussant

- Le volume chaussant et la morphologie du pied

L'impact du port de chaussures inadaptées et les recommandations à dispenser

- Pour les sujets sains
- Pour les sujets à risques

Chaussures et prescription

Recommandations pédagogiques :	***Modalités d'évaluation***
L'étude de la calcéologie s'attachera à mettre en évidence les éléments sur lesquels l'étudiant pourra s'appuyer lors de la réalisation et de l'adaptation des différents types d'orthèses	Epreuves pratiques, écrites et/ou orales ***Critères d'évaluation*** Justesse des connaissances

Unité d'Enseignement 4.13. S5 : Education à la santé, prévention, éducation thérapeutique		
Semestre : 5	***Compétence : 9***	
CM : *20*	***TD :*** *20*	***TPerso :*** *20*
ECTS : 2		

Pré-requis

Aucun

Objectifs

- Identifier les contextes pathologiques nécessitant la mise en œuvre d'un projet d'éducation thérapeutique.
- Identifier les compétences du patient
- Identifier les étapes de l'élaboration d'un diagnostic éducatif.
- Elaborer et mettre en œuvre un projet d'éducation thérapeutique

Eléments de contenu

- Définitions, concepts et principes de l'éducation thérapeutique du patient et de l'éducation à la santé
- Le diagnostic éducatif
- Le patient : ses compétences et ses apprentissages.
- L'observance thérapeutique et la motivation.
- L'éducation thérapeutique : l'équipe multidisciplinaire, les réseaux de santé et les associations de patients.
- Les outils pédagogiques pour l'éducation thérapeutique du patient et l'éducation à la santé.
- Les différentes théories et pratiques éducatives spécifiques à l'éducation thérapeutique et à l'éducation à la santé
- Utilisation de la méthodologie de projet en éducation thérapeutique
- Evaluation en éducation thérapeutique

Recommandations pédagogiques :

Alternance entre des temps de travaux dirigés, de stages et d'ateliers

Modalités d'évaluation

Elaboration et mise en place d'un projet d'éducation thérapeutique d'un patient ou d'un groupe de patients

Critères d'évaluation

Cohérence du projet avec la problématique et les compétences du patient
Identification des différentes étapes du projet
Pertinence dans le choix des outils utilisés et des partenaires associés au projet

Unité d'Enseignement 4.14. S5 : Formation aux gestes et soins d'urgence niveaux 1 et 2		
Semestre : 5	***Compétence : 9***	
CM : *10*	***TD :*** *15*	***TPerso :*** *5*
ECTS : 1		

Pré-requis

Aucun

Objectifs

Acquérir les connaissances nécessaires à l'identification d'une urgence médicale et à sa prise en charge en équipe, en utilisant des techniques non invasives en attendant l'arrivée de l'équipe médicale.

Eléments de contenu
(<u>en fonction de la réglementation en vigueur</u>)

- La prise en charge des urgences vitales permettant :
  d'identifier un arrêt cardiaque et réaliser une réanimation cardiopulmonaire avec le matériel d'urgence prévu (chariot d'urgence, matériel embarqué…) en lien avec les recommandations médicales françaises de bonne pratique ;
  de mettre en œuvre des appareils non invasifs de surveillance des paramètres vitaux ;
  d'appliquer les procédures de maintenance et de matériovigilance des matériels d'urgence.

- La prise en charge des urgences potentielles permettant :
  d'utiliser le matériel d'immobilisation adapté à un traumatisme ;
  d'enlever un casque intégral ;
  d'effectuer un relevage et un brancardage ;
  de faire face à un accouchement inopiné ;
  d'appliquer les règles de protection face à un risque infectieux.

- Enseignement relatif aux risques collectifs permettant :
  de participer à la mise en œuvre des plans sanitaires ;
  de s'intégrer dans la mise en œuvre des plans de secours et des plans blancs, selon le rôle prévu pour la pédicurie-podologie ;
  d'identifier son rôle en cas d'activation des annexes NRBC, de se protéger par la tenue adaptée prévue.

Recommandations pédagogiques :	***Modalités d'évaluation***
En fonction de la réglementation en vigueur	En fonction de la réglementation en vigueur ***Critères d'évaluation*** En fonction de la réglementation en vigueur

Unité d'Enseignement 5.1 S6 : Méthodes et outils d'analyse de la qualité et de la traçabilité		
Semestre : 6	***Compétence :6***	
CM : 10	***TD : 20***	***T Perso : 30***
ECTS : 2		

Pré-requis

UE 2. 6 S1 : Ethique, déontologie et introduction à la législation
UE 3.1 S1 : Modèles et fondements de la pédicurie-podologie
UE 3.2 S2 : Introduction au raisonnement clinique et à la méthodologie de diagnostic en pédicurie-podologie
UE 3.3 S2 : Méthodes d'évaluation en pédicurie-podologie
UE 3.7 S3 : Projet et stratégie thérapeutiques en pédicurie-podologie
UE 3.8 S~~5~~ S4: La prescription en pédicurie-podologie

Objectifs

- Expliciter les étapes et les règles de traçabilité de la démarche qualité
- Identifier les améliorations possibles et les mesures de régulation à partir des résultats d'une démarche qualité
- Formaliser et expliciter les éléments de sa pratique professionnelle

Eléments de contenu

- Définition de la qualité, indicateurs et critères
- L'analyse de la qualité : démarche, méthodes, outils, résultats, adaptation aux soins
- La démarche continue d'amélioration de la qualité : accréditation, certification, auto-évaluation, audit, …
- Les normes de bonnes pratiques : procédures, protocoles, recommandations
- Les structures de développement de la qualité : politiques, agences, engagements, chartes …
- La traçabilité et la maintenance des matériels de soins et des stocks en structure libérale
- La traçabilité de la pratique professionnelle : dossier du patient, compte rendu aux différents acteurs (professionnels, entourage), compte rendu d'activité, …

Recommandations pédagogiques :

Cet enseignement insiste sur les méthodes et outils d'analyse, leur choix en fonction de la situation professionnelle.

Modalités d'évaluation
Travail écrit ou oral d'analyse de la qualité et de la traçabilité d'une pratique professionnelle

Critères et modalités d'évaluation
Pertinence de la démarche d'analyse
Prise en compte des principes de qualité et de sécurité

Unité d'Enseignement 5.2 S1 : Technologies de l'information et de la communication		
Semestre : 1	***Compétence : 7***	
CM : *5*	***TD :*** *10*	***T Perso :15***
ECTS : 1		

Pré-requis

Aucun

Objectifs

- Utiliser les technologies de l'information et de la communication dans un contexte professionnel
- Utiliser des méthodes pour organiser son travail (planification, objectifs, documents clés…)
- Effectuer une recherche bibliographique
- Obtenir le Certificat Internet et Informatique en fin de cursus (C21)

Eléments de contenu

- Utilisation de l'informatique et des logiciels de base : Word, Excel, Powerpoint, courrier électronique, logiciels liés à l'utilisation d'Internet
- Méthodes de travail personnel et en groupe
- Recherche documentaire : recueil des informations en utilisant divers supports et bases de données
- Organisation de l'information
- Synthèse d'article ou d'ouvrage, fiche de lecture, utilisation de logiciels de gestion de bibliographie

Recommandations pédagogiques :

Cette UE permet à l'étudiant de se doter de méthodes personnelles pour organiser son travail tout au long de sa formation.

Les formateurs partiront des besoins des étudiants.

Ceux-ci doivent acquérir les moyens de rechercher ensuite les informations ou les ressources dont ils auront besoin.

Modalités d'évaluation

Réalisation d'une synthèse d'article scientifique en pédicurie-podologie

C21

Critères et modalités d'évaluation

Pertinence du contenu et de la présentation
Respect de la méthode de travail
Efficacité dans l'utilisation des bases documentaires
Pertinence dans la sélection de l'information

Unité d'Enseignement 5.3 S4 : Initiation à la démarche de recherche- niveau 1		
Semestre : 4	***Compétence : 7***	
CM : *20*	***TD :*** *10*	***T Perso :*** *30*
ECTS : 2		

Pré-requis

UE 5.2 S1 : Technologies de l'information et de la communication
UE 5.5 S1, S2, et S3 ~~et S4~~ : Anglais professionnel

Objectifs

- Expliciter les méthodes de recherche et leurs caractéristiques
- Identifier les ressources documentaires scientifiques dans le domaine des soins et de la santé
- Elaborer une bibliographique en relation avec une question de recherche
- Elaborer une problématique professionnelle

Eléments de contenu

Méthodes et outils de recherche

- Les méthodes de recherche quantitatives et qualitatives
- Méthodes d'élaboration d'une problématique, d'une question de recherche, d'hypothèses
- Recherche bibliographique scientifique, recherche documentaire, utilisation de réseaux professionnels et de ressources
- Bases de lecture critique et étude d'articles scientifiques en pédicurie-podologie, y compris en langue anglaise
- Organisation de la recherche : principes, acteurs et fonctionnement
- Introduction aux statistiques et choix des tests

Recommandations pédagogiques :

Cet apprentissage vise à aider l'étudiant à structurer sa démarche lors de la construction de son mémoire centré sur l'étude d'une question professionnelle en lien avec un questionnement éthique.
Il donne lieu à la production de synthèses et de notes de recherche.
Il vise aussi à consolider sa démarche thérapeutique dans son exercice professionnel.
Des travaux de groupe pourront être conduits.

Modalités d'évaluation

Travail écrit d'étude et d'analyse critique d'un article scientifique

Critères et modalités d'évaluation

Pertinence de l'analyse

Unité d'Enseignement 5.4 S5 : Initiation à la démarche de recherche – niveau 2		
Semestre : 5	***Compétence : 7***	
CM : *20*	***TD :*** *30*	***T Perso :*** *40*
ECTS : 3		

Pré-requis

UE 5.3 S 4 : Initiation à la démarche de recherche – niveau 1
UE 5.5 S1, S2, ~~et~~ S3 et S4~~-~~: Anglais professionnel

Objectifs

- Elaborer une problématique professionnelle
- Choisir une méthode de recherche adaptée
- Identifier l'impact de la recherche sur les pratiques professionnelles
- Utiliser les outils de traitement des données qualitatives et quantitatives
- Identifier les modes de communication adaptés à la présentation de recherches
- Repérer les règles d'organisation de la veille professionnelle

Eléments de contenu

Structuration d'une démarche de recherche

- Elaboration de la démarche de recherche
- Adaptation des méthodes de recueil de données qualitatives et quantitatives
- Questionnement éthique
- Méthodes d'analyse des données : analyse de contenu, statistiques
- Bases de l'écriture scientifique
- Utilisation des résultats de recherche dans la pratique professionnelle

Recommandations pédagogiques :

Cet apprentissage vise à aider l'étudiant à structurer sa démarche lors de la construction de son mémoire centré sur l'étude d'une question professionnelle en lien avec un questionnement éthique.
Il donne lieu à la production de synthèses et de notes de recherche.
Il vise aussi à consolider sa démarche thérapeutique dans son exercice professionnel.
Des travaux de groupe pourront être conduits.

Modalités d'évaluation

Travail écrit d'étude et d'analyse critique d'un article scientifique

Critères et modalités d'évaluation

Pertinence de l'analyse

Unité d'Enseignement 5.5 S1 à S6 : Anglais professionnel		
Semestres : 1 à 6		***Compétence : 7***
CM : 0	***TD : 95***	***T Perso :145***
ECTS : 8		

Pré-requis

Aucun

Objectifs

- Acquérir les bases du vocabulaire en anglais dans le domaine de la pédicurie-podologie et de la santé
- Lire et comprendre des écrits professionnels en anglais

Eléments de contenu

- Vocabulaire professionnel courant dans le domaine de la pédicurie-podologie et de la santé
- Expression en anglais dans le domaine de la pédicurie-podologie et de la santé
- Lecture de documents en lien avec la pédicurie-podologie (fiches, présentations, articles courts, procédures, articles professionnels, extraits d'ouvrages…)

Recommandations pédagogiques :

Cet enseignement vise à renforcer les connaissances linguistiques des étudiants pour leur permettre d'aborder les écrits en anglais sur la pédicurie-podologie
Il doit permettre aux étudiants d'accéder à la littérature professionnelle en langue anglaise

Modalités d'évaluation

Evalution écrite et (ou) orale

Critères et modalités d'évaluation

Justesse du vocabulaire professionnel utilisé
Qualité de la compréhension orale / écrite
Qualité de l'expression orale / écrite

Unité d'Enseignement 6.1 S1 Unité d'Intégration : Mise en œuvre des activités thérapeutiques		
Semestre : 1	***Compétence : 3***	
CM : 0	***TD : 30 h***	***T Perso :120 ~~110~~ h***
ECTS : 5		

Pré-requis

UE 1.~~14~~ 17 S1 : Infectiologie et hygiène
UE 2.~~5~~ 6 S1 : Ethique, déontologie et introduction à la législation
UE 3.1 S1 : Modèles et fondements de la pédicurie-podologie
UE 3.5 S1 : Les dispositifs médicaux sur mesure en pédicurie-podologie
UE 4.5 S1 : Le soin instrumental et physique en pédicurie-podologie
UE 4.6 S1 : Introduction à la fabrication des orthèses plantaires

Objectifs

- Organiser et adapter les conditions et les ressources nécessaires au bon déroulement de l'intervention
- Réaliser l'intervention en appliquant les recommandations pour la pratique clinique en vigueur notamment dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité en intégrant les protocoles adéquats
- Choisir les matériels et matériaux requis pour l'intervention
- Mettre en œuvre, adapter et évaluer les activités thérapeutiques en fonction des pathologies à traiter

Eléments de contenu

Etude de situations professionnelles en lien avec les éléments de la compétence et les savoirs développés dans les UE du semestre 1.

Recommandations pédagogiques :

Le travail sur les situations professionnelles se fera à partir de situations cliniques rencontrées lors du stage ou des temps de mise en situation tutorée par le formateur en institut de formation.

Le formateur analyse d'abord quelques situations avec les étudiants avant de les mettre en situation d'évaluation.

Modalités d'évaluation

Evaluation en situations d'interventions réelles

Critères et modalités d'évaluation

Respect de la prescription
Conformité des modalités d'utilisation du plateau technique
Cohérence et pertinence des modalités de réalisation des activités
Identification des risques et des mesures de prévention
Pertinence des mesures de prévention prises

Unité d'Enseignement 6.2 S2 Unité d'Intégration : Evaluation de situation		
Semestre : 2	***Compétence : 1***	
CM : 0	***TD : 30***	***T Perso :120 ~~110~~***
ECTS : 5		

Pré-requis

UE 1.1 S~~2~~ 1: Physique et biomécanique fondamentales et appliquées
UE 1.2 S~~2~~ 1: Biologie fondamentale
UE 1.3 S1 : Anatomie, physiologie, biomécanique et cinésiologie du système locomoteur
UE 1.4 S2 : Anatomie, physiologie, biomécanique et cinésiologie du système locomoteur
UE 1.6 S2 : Anatomie et physiologie du système neuromusculaire
UE 1.~~8~~ 10 S1 : Anatomie, physiologie et pathologies du système tégumentaire
UE 1.13 S1 : Anatomie, physiologie et pathologies du système endocrinien
UE 1.~~13~~ 15 S2 : Pharmacologie et thérapeutiques 1
UE 2.1 S2 : Psychologie
UE 3.3 S2 : Méthodes d'évaluation en pédicurie-podologie
UE 4.2 S1 : Techniques d'examen clinique et de traitement en pédicurie-podologie
UE 4.3 S2 : Les étapes et protocoles de l'examen clinique en pédicurie-podologie
UE 4.11 S2 : Traitements par pansements et contentions

Objectifs

- Analyser la demande, identifier les besoins et les attentes du patient
- Identifier et évaluer les risques
- Choisir et utiliser les outils, tests, épreuves, échelles de mesures pour mener les évaluations, notamment les outils de dépistage de première intention
- Repérer les signes cliniques pouvant être en mis en lien avec des affections d'ordre systémique nécessitant une intervention médicale
- Apprécier les situations nécessitant l'intervention d'autres professionnels pour des examens complémentaires

Eléments de contenu

Etude de situations professionnelles en lien avec les éléments de la compétence 1 et les savoirs développés dans les UE des semestres S1 et S2

Recommandations pédagogiques :

Les situations proposées par le formateur, et dans un premier temps analysées avec lui, permettront aux étudiants de prendre en compte les différentes dimensions d'une analyse de situation et permettront de jeter les bases de l'élaboration d'un diagnostic dans le domaine de la pédicurie-podologie
Les situations de stage seront exploitées selon une pratique réflexive

Modalités d'évaluation
Analyse de situation sur dossier écrit et/ou par oral
La soutenance peut se faire devant la promotion ou un groupe.

Critères et modalités d'évaluation
Pertinence et exhaustivité des données recueillies
Modalités d'entretien, d'observation, d'examen, de tests, mesures et épreuves
Conformité des actions conduites aux bonnes pratiques
Justesse des données observées et mesurées
Justesse dans l'identification des risques

Unité d'Enseignement 6.3 S3 Unité d'Intégration : Conception de projet thérapeutique		
Semestre : 3	***Compétence : 2***	
CM : 0	***TD : 30***	***T Perso :120 ~~110~~***
ECTS : 5		

Pré-requis

UE 1.5 S3 : Anatomie, physiologie, biomécanique et cinésiologie du système locomoteur
UE 1.16 S3 : Pharmacologie et thérapeutiques 2
UE 3.2 S2 : Introduction au raisonnement clinique et à la méthodologie du diagnostic en pédicurie podologie
UE 3.4 S3 : Concepts et modèles du diagnostic en pédicurie-podologie
UE 3.6 S3: Les dispositifs médicaux sur mesure en pédicurie-podologie
UE 3.7 S3 : Projet et stratégie thérapeutiques en pédicurie-podologie
UE 4.1 S3 : Explorations fonctionnelles, techniques de laboratoire et imagerie
UE 4.4 S3 : Les étapes et protocoles de l'examen clinique en pédicurie-podologie
UE 4.7 S2 : Techniques de fabrication des orthèses plantaires

Objectifs

- Elaborer et formaliser un projet thérapeutique en fonction du diagnostic, du consentement éclairé du patient et en tenant compte de l'état général du patient et de son environnement
- Elaborer des objectifs et identifier les composantes de l'intervention à réaliser

Eléments de contenu

Etude de situations professionnelles en lien avec les éléments de la compétence et les savoirs développés dans les UE des semestres S1, S2 et S3.

Recommandations pédagogiques :

Il peut s'agir de situation de stage ou de mises en situation réelles ou reconstituées (études de cas)

Les situations de stage seront exploitées selon une pratique réflexive

Modalités d'évaluation

Conception de projet sur dossier écrit
Présentation orale
La présentation orale peut s'effectuer devant la promotion ou un groupe.

Critères et modalités d'évaluation

Pertinence du contenu du projet et du programme d'intervention
Recherche de la participation et de l'adhésion du patient
Rigueur et cohérence dans l'organisation de ses propres interventions en podologie

Unité d'Enseignement 6.4 S4 Unité d'Intégration : Information, formation, conseil, éducation, prévention et conduite de relation		
Semestre : 4	**Compétences : 4, 5 et 10**	
CM : 0	***TD : 30 h***	***T Perso :120 h***
ECTS : 5		

Pré-requis

UE 1.7 S3 : Pathologies du système locomoteur
UE 1.8 S4 : Pathologies du système locomoteur
UE 1. 11 S4 : Anatomie, physiologie et pathologies du système cardio-vasculaire et respiratoire
UE 1.12 S4 : Pathologies du système neuro-musculaire
UE 2.1 S2 : Psychologie
UE 2. 4 S4 : Pédagogie
UE 3.8 S4 : La prescription en pédicurie-podologie
UE 4.8 S4 : Techniques de fabrication des orthèses plantaires
UE 4.9 S4 : Le soin par orthèse plantaire : conception, réalisation et évaluation
UE 4.10 S4 : Le soin orthétique : orthoplastie, orthonyxie, prothèses digitales et unguéales

Objectifs :

Conduire une démarche d'éducation pour la santé et de prévention en podologie par des actions pédagogiques individuelles et collectives. Concevoir et mettre en œuvre un projet d'éducation thérapeutique adapté à la pathologie, et notamment des actions permettant de diminuer le risque podologique spécifique de certaines affections chroniques ou liées aux différents âges de la vie. Rechercher et instaurer un climat de confiance avec la personne soignée et son entourage en vue d'une alliance thérapeutique. Transférer son savoir-faire et ses connaissances aux stagiaires et autres professionnels de santé par des conseils, des démonstrations, des explications, et de l'analyse commentée de la pratique

Eléments de contenu

Etude de situations professionnelles en lien avec les éléments de la compétence et les savoirs développés dans les UE des semestres S1, S2 et S3.

Recommandations pédagogiques :

Plusieurs types de situations peuvent être formatrices :

- réalisation d'une démarche d'éducation pour la santé,
- action de santé publique : prévention, …
- action de formation auprès des étudiants de 1° année ou autres professionnels.

Les travaux peuvent se faire en groupe.

Les formateurs doivent d'abord guider et former les étudiants avant de les placer devant des situations d'évaluation.

Les situations de stage seront exploitées selon une pratique réflexive

Modalités d'évaluation

Production et analyse critique de supports pédagogiques (diaporamas, affiches, posters, films, fiches d'information, …)
Présentation et analyse de l'impact de l'action de formation mise en place

Critères et modalités d'évaluation

Cohérence et pertinence du contenu du projet d'éducation ou de prévention
Pertinence des modalités de mise en œuvre des activités de conseil, d'éducation, de prévention et dépistage
Mise en œuvre d'une communication adaptée avec les personnes soignées et leur entourage
Effectivité de la recherche de l'adhésion du patient
Qualité de la transmission de savoirs à un stagiaire
Qualité d'une présentation orale

Unité d'Enseignement 6.5 S5 Unité d'Intégration : Gestion des ressources et coopération avec les autres professionnels		
Semestre : 5	***Compétences : 8 et 9***	
CM : 0	***TD : 30***	***T Perso :120 ~~110~~***
ECTS : 5		

Pré-requis

UE 1.9 S5 : Pathologies du système locomoteur
UE 1.14 S5 : Vieillissement et impact sur l'ensemble des systèmes
UE 2.4 5 S5 : Santé publique, économie de la santé
UE 2.7 S5 : Législation professionnelle, sociale et droit du travail
UE 2.8 S5 : Gestion professionnelle
UE 4.12 S5 : Calcéologie
UE 4.13 S5 : Education à la santé, prévention et éducation thérapeutique
UE 4.14 S5 : Formation aux gestes et soins d'urgence niveaux 1 et 2

Objectifs

- Elaborer et gérer un budget dans le cadre d'une structure
- Evaluer la conformité des locaux, des installations et des matériels au regard des normes, de la réglementation et des objectifs d'hygiène / sécurité / accessibilité et identifier les mesures à prendre
- Organiser l'espace professionnel et le plateau technique
- Choisir du matériel adapté à la structure et aux activités
- Choisir les outils de transmission de l'information adaptés aux situations et en assurer la mise en place et l'efficacité
- Sélectionner, hiérarchiser et communiquer les éléments de sa pratique professionnelle à différentes catégories d'interlocuteurs au travers des outils de transmission
- Coopérer, dans le cadre de la coordination des activités et des soins auprès de la personne, avec les différents acteurs de la santé, du social et de l'aide à domicile en fonction des domaines de compétences

Eléments de contenu

Etude de situations professionnelles en lien avec les éléments de la compétence et les savoirs développés dans les UE des semestres S1, S2, S3, S4 et S5.

Recommandations pédagogiques :	***Modalités d'évaluation***
Les situations étudiées sont choisies en lien avec les lieux de stage des étudiants. Concernant la coopération avec d'autres professionnels, des études de cas ou des situations réelles seront proposées aux étudiants. Les situations de stage seront exploitées selon une pratique réflexive	Analyse écrite Etudes de situations à présenter oralement et/ou par écrit ***Critères et modalités d'évaluation*** Respect des règles dans la gestion d'un budget Qualité du suivi de la fonctionnalité et de la conformité des équipements, matériels et locaux Identification et prise en compte du champ d'intervention des différents acteurs Pertinence des modalités de mise en œuvre d'activités d'organisation et de coordination

UE 6.6 S6 Unité d'Intégration : Evaluation de la pratique professionnelle et recherche		
Semestre : 6	***Compétences : 6 et 7***	
CM : 0	***TD : 40***	***T Perso :320 ~~300~~***
ECTS : 12		

Pré-requis

UE 2.2 S6 : Psychologie
UE 2.3 S6 : Sociologie, anthropologie, ethnologie
UE 5.1 S6 : Méthodes et outils d'analyse de la qualité et de traçabilité
UE 5.2 S1 : Technologies de l'information et de la communication
UE 5.3 S S4: Initiation à la démarche de recherche-niveau 1
UE 5.4 S5: Initiation à la démarche de recherche- niveau 2
UE 5.5 S1 à S6 : Anglais professionnel
UE 6.7 S6 : Unité optionnelle

Objectifs

- Observer, formaliser et expliciter sa pratique professionnelle
- Evaluer les interventions en pédicurie-podologie en fonction de la réglementation, des recommandations, des principes de qualité, d'ergonomie au regard des résultats de la recherche scientifique et de la satisfaction des bénéficiaires
- Analyser sa pratique professionnelle au regard de l'évolution des sciences et des techniques, de la réglementation, de la déontologie et de l'éthique
- Questionner, traiter, analyser des données professionnelles et élaborer une problématique

Sélectionner, analyser, synthétiser les documents professionnels et scientifiques et organiser sa documentation professionnelle

- Choisir des méthodes et des outils d'investigation, notamment des outils statistiques, et les mettre en œuvre
- Interpréter les résultats de l'investigation et les confronter aux connaissances existantes
- Elaborer et présenter des documents professionnels en vue de communication orale et écrite

Eléments de contenu

Etude de situations professionnelles en lien avec les éléments de la compétence et les savoirs développés dans les UE des semestres S1, S2, S3, S4, S5 et S6.

Recommandations pédagogiques :	***Modalités d'évaluation***
Les situations étudiées sont choisies en lien avec les travaux des étudiants pour leur mémoire L'étudiant devra analyser une question relevant de la pratique professionnelle, la problématiser, l'explorer, en faire une étude critique, formuler des hypothèses voire des propositions de solution ou de poursuite de l'exploration. Soutien pédagogique pour le mémoire Les situations de stage seront exploitées selon une pratique réflexive	Mémoire d'initiation à la recherche : écrit et argumentation orale ***Critères et modalités d'évaluation*** Pertinence et qualité d'une démarche d'analyse critique d'une situation de travail Pertinence des données recherchées au regard d'une problématique posée Pertinence de l'interprétation des résultats de l'investigation Pertinence des outils et du vocabulaire professionnel et scientifique utilisés

Unité d'Enseignement 6.7 S6 : Unité optionnelle		
Semestre : 6	**Compétence : 6**	
CM : 0 h	***TD : 40 h***	***TP : 80 h***
ECTS : 4		
Pré-requis Aucun		
Objectifs - Approfondir un domaine d'exercice de la pédicurie-podologie - Mener une réflexion sur un choix possible d'orientation à la sortie de la formation		
Eléments de contenu Selon le choix de l'étudiant et les ressources disponibles, un domaine d'enseignement est approfondi, soit par des prestations offertes dans l'institut de formation soit dans un autre institut, soit par des visites sur des lieux de travail, des rencontres de personnes ressources, des travaux guidés et évalués.		
Recommandations pédagogiques : L'autonomie sera laissée à l'étudiant pour le choix de son approfondissement. L'institut de formation pourra également proposer des travaux dans des domaines pertinents au regard de la situation locale ou des besoins des personnes en formation ou des divers lieux d'exercice. L'institut de formation peut aussi proposer un travail à réaliser en collaboration avec d'autres instituts, notamment situés en Europe.	***Modalités d'évaluation*** Compte rendu écrit ou oral et restitution en groupe des éléments collectés dans l'unité optionnelle ***Critères et modalités d'évaluation*** Qualité de l'implication personnelle	

ANNEXE V

DIPLÔME D'ÉTAT DE PÉDICURE-PODOLOGUE

MINISTÈRE CHARGÉ DE LA SANTÉ
DIPLÔME D'ÉTAT DE PÉDICURE-PODOLOGUE
PORTFOLIO DE L'ÉTUDIANT
(Document à tenir à disposition lors du jury d'attribution du diplôme d'État)
Nom et prénom de l'étudiant :
.....
.....
.....
Institut de formation en pédicurie-podologie :
.....

.....
.....
Date d'entrée dans la formation :
.....
.....
.....
Nom et prénom du (ou des) formateur(s) responsable(s) du suivi pédagogique à l'Institut de formation en pédicurie-podologie :
.....
.....
.....
Cachet de l'IFPP.

Formateurs responsables du suivi pédagogique de l'étudiant

SEMESTRE NOM DU FORMATEUR RESPONSABLE SIGNATURE du formateur responsable

Semestre 1
Semestre 2
Semestre 3
Semestre 4
Semestre 5
Semestre 6

SOMMAIRE

Présentation et finalités du portfolio
Rappel du dispositif de formation
LE RÔLE DE CHACUN
LE MÉTIER DE PÉDICURE-PODOLOGUE ET LES RÉFÉRENTIELS
LE RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES
TABLEAU RÉCAPITULATIF DU PARCOURS DE FORMATION CLINIQUE
Fiche relative au cursus de formation (stage hospitalier, extrahospitalier, cabinet libéral)
Fiche de bilan de la formation clinique (stage hospitalier, extrahospitalier, cabinet libéral)
Fiche relative au cursus de formation (clinique de l'institut)
Fiche de bilan de la formation clinique (clinique de l'institut)
Fiche synthétique du parcours d'acquisition des compétences

Présentation et finalités du portfolio

Ce document est destiné au suivi du parcours de formation de l'étudiant et à la capitalisation des compétences acquises pour l'obtention du diplôme d'État de pédicure-podologue. Il fait le lien entre :
– les temps de formation théorique et pratique réalisés dans l'institut de formation ;
– les temps de formation clinique réalisés sur les lieux d'exercice des pédicures-podologues et dans la clinique de l'institut.

Les objectifs principaux de cet outil sont de :
– favoriser une analyse de la pratique de l'étudiant qui s'inscrit dans une démarche de professionnalisation
;
– permettre au(x) formateur(s) intervenant dans le parcours de formation et au tuteur de formation clinique de coordonner leurs interventions ;
– positionner ce que l'étudiant a appris au regard de ce qui sera exigé en terme de niveau en fin de formation.

Pour le tuteur de formation clinique et les formateurs, il est un outil de lisibilité et un guide.
Pour l'étudiant, il est un outil d'organisation et de mesure de la progression.

Cet outil contient les documents suivants à remplir :
– un tableau récapitulatif du parcours de formation clinique en stage hospitalier, extra-hospitalier et en cabinet libéral, d'une part, à la clinique de l'institut, d'autre part ;
– et, pour chaque période de formation clinique en stage hospitalier, extra-hospitalier et en cabinet libéral :
– une fiche relative au cursus de formation suivie par l'étudiant avant l'entrée en formation clinique en stage hospitalier, extra-hospitalier et en cabinet libéral ;
– une fiche de formation clinique portant évaluation de l'acquisition des compétences par l'étudiant ;
– et, pour chaque période semestrielle de formation clinique à la clinique de l'institut :

– une fiche relative au cursus de formation suivie par l'étudiant, complétée au début du semestre ;
– une fiche de formation clinique portant évaluation de l'acquisition des compétences par l'étudiant ;
– une fiche synthétique du parcours d'acquisition des compétences en stage et à la clinique de l'institut à remplir par le formateur référent de formation clinique de l'IFPP.
Il permet, à la fois :
– de réaliser une évaluation lors de chacun des temps de formation clinique ; celle-ci est élaborée par vous-même, le référent tuteur et le formateur responsable de votre suivi pédagogique ;
– de faire des bilans semestriels, avec le formateur responsable de votre suivi pédagogique à l'aide des fiches de synthèse ;
– d'effectuer un bilan de fin de formation avant passage devant le jury final.
Les fiches contenues dans ce portfolio permettront à l'étudiant d'apprécier ses acquis et sa progression et de fixer, en relation avec le tuteur de formation clinique et le formateur référent, des objectifs d'amélioration ou d'apprentissages complémentaires. Ces fiches sont remplies avec le tuteur ou le formateur référent et font l'objet d'un entretien avec l'étudiant.
Rappel du dispositif de formation
Le référentiel de formation est articulé autour de l'acquisition de compétences requises pour l'exercice des différentes activités du métier de pédicure-podologue.
Ainsi pour valider chaque compétence du métier, l'étudiant doit avoir acquis :
1. Les unités d'enseignement théorique et pratique :
– savoirs contributifs ;
– savoirs professionnels ;
– intégration des savoirs et posture professionnelle ;
– UE transversales (méthodes de travail) ;
– unité optionnelle.
2. L'enseignement clinique ou situationnel en formation clinique.
Le référentiel de formation met en place une alternance entre l'acquisition de connaissances, de savoir-faire reliés à des situations professionnelles, et la mobilisation de ces connaissances, de ces savoir-faire dans des situations de soins dans le domaine de la pédicurie-podologie. Il s'appuie sur la maîtrise des concepts, la pratique régulière de l'analyse de situations professionnelles.
Ainsi, il distingue des temps de formation théorique et pratique réalisés dans les instituts de formation. Dans ce cadre, les situations d'apprentissage professionnel sont réalisées en situation virtuelle ou en référence à une situation concrète.
Des temps de formation clinique réalisés sur les lieux d'exercice des pédicures-podologues et dans la clinique de l'institut.

Dans ce cadre, les situations d'apprentissage professionnel sont réalisées en situation concrète.
Pendant les temps de stage, l'étudiant se trouve confronté à la pratique clinique de la pédicurie-podologie auprès de patients. Il se forme en réalisant des activités et en les analysant au sein d'équipes de professionnels. Les savoirs théoriques, techniques, organisationnels et relationnels utilisés dans les activités sont mis en évidence par les tuteurs qui encadrent le stagiaire et par le formateur dans les rencontres avant, pendant et après la mise en stage des étudiants.
Ainsi, les temps de formation clinique sont des moments de mobilisation, d'intégration et d'acquisition des connaissances, par la voie de l'observation, de la contribution aux soins et aux interventions dans le domaine de la pédicurie-podologie, de la prise en charge des personnes, de la participation aux réflexions menées en équipe et par l'utilisation des savoirs dans la résolution des situations.
Le parcours de formation clinique comporte des temps qui seront d'observation et/ou d'intervention.
Le parcours de formation clinique des étudiants comporte :
– des temps à la clinique de l'institut ;
– d'autres temps :
– hospitalier ;
– extra-hospitalier ;
– en cabinet libéral.
Il existe une complémentarité entre ces lieux de formation clinique. Au minimum 25 % du parcours de formation clinique est réalisé dans le cadre de la formation clinique en dehors de la clinique de l'institut. 10 % maximum de ce pourcentage est effectué en cabinet libéral.
LE RÔLE DE CHACUN
Le rôle de l'étudiant
Prépare son stage en formulant des objectifs précis pour chaque temps de formation clinique, qu'il négocie avec le tuteur et qui sont validés par le formateur.
Développe des savoirs professionnels.

Construit progressivement ses compétences en interaction avec son tuteur et/ou le formateur référent.
S'entraîne à la réflexion et à l'analyse de sa pratique.
S'implique dans la résolution des situations.
Mesure et analyse sa progression.
Il est signataire de la convention.
Les responsables de l'encadrement
Chaque étudiant est placé sous la responsabilité administrative du représentant de l'établissement d'accueil.
La direction de l'établissement d'accueil est responsable de la gestion administrative du temps de formation clinique : conditions d'accueil, charte d'encadrement. Il est signataire de la convention.
Le directeur de l'institut de formation est responsable de l'organisation pédagogique et administrative de la formation clinique : calendrier, objectifs pédagogiques, choix des structures d'accueil. Il est signataire de la convention. Il désigne :
– le formateur référent de formation clinique de l'institut ;
– le tuteur, sur proposition du formateur référent de formation clinique de l'institut, en lien avec le directeur de l'établissement.
Le tuteur est un pédicure-podologue. Dans le cadre d'objectifs pédagogiques spécifiques validés par l'institut de formation, un autre professionnel peut être désigné pour assurer cette fonction.
Le tuteur de formation clinique
Accueille et intègre l'étudiant :
– il apporte toutes les informations pratiques sur la structure d'accueil et informe sur le parcours à suivre par l'étudiant ;
– il présente l'étudiant aux équipes et s'assure de son intégration ;
– il permet à l'étudiant de se positionner dans la structure d'accueil ;
Assure le suivi et la formation de l'étudiant :
– il organise les activités d'apprentissage de l'étudiant, en lien avec les éléments du référentiel de compétences ;
– il assure l'accompagnement pédagogique ;
– il questionne, explique, montre, supervise et laisse progressivement l'étudiant mener des activités en autonomie ;
– il informe sur les recommandations de bonnes pratiques et sur ce qui doit être amélioré ;

– il explique les risques : réglementation, sécurité ;
Guide l'étudiant dans l'analyse de ses pratiques par des entretiens réguliers ;
Participe à l'évaluation des compétences acquises :
– il identifie les points forts et les points faibles ;
– il aide l'étudiant à s'auto-évaluer ;
– il donne des objectifs de progression ;
Communique avec le formateur référent de formation clinique afin de suivre le parcours de l'étudiant ;
Régule les difficultés éventuelles ;
Assure la coordination avec le responsable d'unité ou de service dans la structure d'accueil.
Le formateur référent de formation clinique de l'IFPP
Il est chargé du suivi de l'étudiant et il est identifié par ce dernier. Il effectue ses missions sous la responsabilité du directeur de l'institut.
Le formateur référent est en lien avec les structures d'accueil en ce qui concerne l'organisation générale de la formation clinique.
Il est également en liaison régulière avec le tuteur afin de suivre le parcours des étudiants et régler au fur et à mesure les questions pédagogiques qui peuvent se poser.
Il a accès aux structures d'accueil.
Il accompagne le tuteur dans l'utilisation du référentiel de compétences et des outils de suivi de la formation, dont le portfolio.
Il est responsable de l'encadrement pédagogique de l'étudiant en assurant son accompagnement et en réalisant des entretiens réguliers et des moments de réflexion avec l'étudiant.
Il coordonne et peut participer à l'évaluation des compétences acquises en identifiant les points forts et les lacunes, en aidant l'étudiant à s'auto-évaluer, en identifiant la progression de l'étudiant et en lui fixant des objectifs, notamment à l'aide du portfolio.
Il régule les difficultés éventuelles.
Le formateur référent de formation clinique de l'institut peut également exercer les fonctions de tuteur.
LE MÉTIER DE PÉDICURE-PODOLOGUE ET LES RÉFÉRENTIELS
La définition du métier

Le pédicure-podologue intervient sur les manifestations des affections cutanées, statiques et dynamiques
du pied, et leurs interactions avec l'appareil locomoteur, à partir d'un diagnostic qu'il a préalablement établi, dans le domaine de la pédicurie-podologie.
Le pédicure-podologue prescrit, confectionne ou adapte des dispositifs médicaux podologiques externes applicables au niveau du pied.
Il prescrit et applique des topiques et des pansements.
Le pédicure-podologue réalise des activités en matière de prévention, de formation, d'encadrement, d'éducation et de recherche.
Le champ d'intervention
Le pédicure-podologue exerce essentiellement en cabinet libéral, dans les réseaux ou dans des cabinets ou maisons de santé pluridisciplinaires. Il peut également être salarié dans un établissement de santé.
Le référentiel d'activités est constitué de sept activités
1. Accueil du patient, recueil de données et d'informations, examen clinique et diagnostic en pédicurie- podologie
2. Soin et interventions en pédicurie-podologie.
3. Conseil, éducation, prévention et dépistage en pédicurie-podologie et en santé publique.
4. Coordination et organisation des activités, des soins et de la traçabilité.
5. Gestion des ressources.
6. Veille professionnelle, formation tout au long de la vie, études et recherches en pédicuriepodologie.
7. Formation et information des professionnels et des futurs professionnels.
Le référentiel de compétences est constitué de dix compétences
1. Analyser et évaluer une situation et élaborer un diagnostic dans le domaine de la pédicuriepodologie.
2. Concevoir, conduire et évaluer un projet thérapeutique en pédicurie-podologie.
3. Mettre en œuvre des activités thérapeutiques dans le domaine de la pédicurie-podologie.

4. Concevoir et conduire une démarche de conseil, d'éducation, de prévention en pédicuriepodologie et en santé publique.
5. Communiquer et conduire une relation dans un contexte d'intervention.
6. Évaluer et améliorer sa pratique professionnelle.
7. Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques.
8. Gérer une structure et ses ressources.
9. Coopérer avec d'autres professionnels.
10. Informer et former des professionnels et des personnes en formation.
Pour obtenir le diplôme dans sa totalité, l'étudiant doit être évalué et certifié sur ces dix compétences.
LE RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES
1. **Analyser et évaluer une situation et élaborer un diagnostic dans le domaine de la pédicurie-podologie**
1. Analyser la demande, identifier les besoins et les attentes du patient.
2. Observer et évaluer les troubles cutanés, morphostatiques et dynamiques du pied et des affections unguéales du pied, en tenant compte de la statique et de la dynamique du pied et en tenant compte des interactions avec l'appareil locomoteur.
3. Identifier les niveaux d'autonomie de la personne en fonction des différents contextes, des liens de dépendance internes ou externes notamment.
4. Identifier les capacités de communication, les niveaux de réceptivité, de compréhension et d'adhésion de la personne et/ou de l'entourage.
5. Identifier et évaluer les risques.
6. Choisir et utiliser les outils, tests, épreuves et échelles de mesures pour mener les évaluations, notamment les outils de dépistage de première intention.
7. Évaluer la douleur.
8. Analyser les habitudes de chaussage du patient.
9. Repérer les signes cliniques pouvant être en lien avec des affections d'ordre systémique nécessitant une intervention médicale.
10. Apprécier les situations nécessitant l'intervention d'autres professionnels pour des examens complémentaires.
11. Choisir, organiser, hiérarchiser et synthétiser les données recueillies.
12. Formuler un diagnostic dans le domaine de la pédicurie-podologie en prenant en compte les données de l'examen clinique et les résultats des différents examens complémentaires.

2. **Concevoir, conduire et évaluer un projet thérapeutique en pédicurie-podologie**
1. Élaborer et formaliser un projet thérapeutique en fonction du diagnostic, du consentement éclairé du patient et en tenant compte de l'état général du patient et de son environnement.
2. Déterminer les topiques et/ou les dispositifs médicaux appropriés.
3. Élaborer des objectifs et identifier les composantes de l'intervention à réaliser.
4. Identifier les critères d'évolution du projet thérapeutique en fonction de la pathologie et de son risque.
5. Adapter le projet en le mettant en lien avec la prise en charge multidisciplinaire du patient.
6. Évaluer les capacités du patient et identifier les soins qu'il peut réaliser lui-même.
7. Évaluer l'efficience du projet thérapeutique et identifier les ajustements nécessaires.
8. Prévoir les mesures appropriées en situation complexe et/ou en situation d'urgence.
3. **Mettre en œuvre des activités thérapeutiques dans le domaine de la pédicurie-podologie**
1. Organiser et adapter les conditions et les ressources nécessaires au bon déroulement de l'intervention.
2. Réaliser l'intervention en appliquant les recommandations pour la pratique clinique en vigueur notamment dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité en intégrant les protocoles adéquats.
3. Mettre en œuvre, adapter et évaluer les activités thérapeutiques en fonction des affections à traiter.
4. Prescrire et appliquer des topiques et des dispositifs médicaux podologiques externes en fonction du diagnostic.
5. Identifier les risques liés au patient et à l'activité thérapeutique et mettre en œuvre les mesures préventives et/ou correctives adaptées, y compris en situation d'urgence.

6. Organiser les traçabilités des activités thérapeutiques réalisées et la matériovigilance.
7. Choisir les matériels et matériaux requis pour l'intervention.
8. Concevoir, fabriquer et adapter les dispositifs médicaux podologiques externes au pied du patient, à son chaussage et à son chaussant.
9. Informer le patient et son entourage sur les buts, la réalisation, le suivi, l'entretien, l'hygiène, l'usage et les effets indésirables des dispositifs médicaux podologiques externes.
10. Identifier le chaussage et le chaussant adaptés.
4. **Concevoir et conduire une démarche de conseil, d'éducation, de prévention en pédicurie-podologie et en santé publique**
1. Évaluer les conséquences des principales affections chroniques ou liées aux différents âges de la vie sur la santé du pied.
2. Repérer les besoins et les demandes des personnes en lien avec les problèmes de podologie et de santé publique.
3. Conduire une démarche d'éducation pour la santé et de prévention en podologie par des actions pédagogiques individuelles et collectives.
4. Informer et conseiller de façon individuelle ou collective des personnes sur le dépistage des troubles fonctionnels et des facteurs de risques en santé et leur prise en charge.
5. Concevoir et mettre en œuvre un projet d'éducation thérapeutique adapté à la pathologie, et notamment des actions permettant de diminuer le risque podologique spécifique de certaines affections chroniques ou liées aux différents âges de la vie.
6. Sélectionner des techniques et des outils pédagogiques qui facilitent et soutiennent l'acquisition des compétences en éducation et prévention pour les personnes.
7. Évaluer les résultats et réajuster les actions éducatives.
5. **Communiquer et conduire une relation dans un contexte d'intervention**
1. Définir, établir et créer les conditions et les modalités de communication propices à l'intervention, en tenant compte du niveau de compréhension de la personne.
2. Accueillir et écouter une personne en prenant en compte sa demande et le contexte de la situation.
3. Rechercher et instaurer un climat de confiance avec la personne soignée et son entourage en vue d'une alliance thérapeutique.
4. Créer des temps d'échanges et d'analyse des situations pour informer le patient sur les actes diagnostiques et thérapeutiques et recueillir son adhésion et son consentement notamment en cas de traitement douloureux prévisible.
5. Instaurer et maintenir une communication verbale et non verbale avec les personnes en tenant compte des altérations de communication et de leur profil psychologique.
6. **Évaluer et améliorer sa pratique professionnelle**
1. Observer, formaliser et expliciter sa pratique professionnelle.
2. Confronter sa pratique à celle de ses pairs ou à d'autres professionnels.

3. Évaluer les interventions en pédicurie-podologie en fonction de la réglementation, des recommandations, des principes de qualité, d'ergonomie au regard des résultats de la recherche scientifique et de la satisfaction des bénéficiaires.
4. Analyser sa pratique professionnelle au regard de l'évolution des sciences et des techniques, de la réglementation, de la déontologie et de l'éthique.
5. Évaluer l'application des règles de traçabilité, d'hygiène et des règles liées aux circuits d'entrée et de sortie des matériels et dispositifs médicaux (stérilisation, gestion des stocks, utilisation, circulation, élimination des déchets d'activité de soins à risques infectieux [DASRI]...) et identifier toute non-conformité.
6. Identifier les améliorations possibles et les mesures de réajustement de sa pratique en établissant une progression dans les acquisitions et les apprentissages à mettre en place.
7. Évaluer la qualité, l'efficacité et l'innocuité des dispositifs médicaux podologiques externes et des activités thérapeutiques.
7. **Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques**
1. Questionner, traiter, analyser des données professionnelles et élaborer une problématique.
2. Conduire une recherche documentaire et bibliographique en exploitant les bases de données et les réseaux locaux, nationaux et internationaux.
3. Sélectionner, analyser, synthétiser les documents professionnels et scientifiques et organiser sa documentation professionnelle.

4. Repérer les résultats de la recherche permettant d'argumenter une pratique fondée sur les preuves.
5. Choisir des méthodes et des outils d'investigation, notamment des outils statistiques, et les mettre en œuvre.
6. Interpréter les résultats de l'investigation et les confronter aux connaissances existantes.
7. Élaborer et présenter des documents professionnels en vue de communication orale et écrite.
8. Formaliser et rédiger les procédures, protocoles et préconisations en pédicurie-podologie à partir de la recherche documentaire.
8. **Gérer une structure et ses ressources**
1. Élaborer et gérer un budget dans le cadre d'une structure.
2. Établir, suivre, archiver les éléments de gestion administrative et comptable.
3. Évaluer la conformité des locaux, des installations et des matériels au regard des normes, de la réglementation et des objectifs d'hygiène/sécurité/accessibilité et identifier les mesures à prendre.
4. Organiser l'espace professionnel et le plateau technique.
5. Choisir du matériel adapté à la structure et aux activités.
6. Organiser la maintenance, la traçabilité et la gestion des stocks des matériels et consommables en recherchant notamment des informations sur les évolutions des matériels.
7. Organiser la désinfection des locaux et des matériels et la stérilisation de l'instrumentation.
8. Organiser les circuits de déchets.
9. Organiser son planning, les rendez-vous et la répartition des activités.
10. Utiliser les logiciels de gestion spécifiques (comptabilité, prise de rendez-vous, statistiques d'activité...).
11. Gérer le personnel du cabinet en appliquant les règles de gestion administrative.
9. **Coopérer avec d'autres professionnels**
1. Identifier les acteurs de la prise en charge en vue de transmettre les informations pertinentes.
2. Choisir les outils de transmission de l'information adaptés aux situations et en assurer la mise en place et l'efficacité.
3. Sélectionner, hiérarchiser et communiquer les éléments de sa pratique professionnelle à différentes catégories d'interlocuteurs au travers des outils de transmission.
4. Coopérer, dans le cadre de la coordination des activités et des soins auprès de la personne, avec les différents acteurs de la santé, du social et de l'aide à domicile en fonction des domaines de compétences.
5. Organiser ses interventions en tenant compte des limites de son champ professionnel et de ses responsabilités, veiller à la continuité des soins en faisant appel à d'autres compétences.
6. Travailler en réseau et coordonner les actions ou les soins avec les aidants, l'équipe médicale et paramédicale, les intervenants dans le champ social, économique et éducatif pour conduire des projets d'intervention pertinents.
7. Établir une coopération interprofessionnelle dans un souci d'optimisation de la prise en charge sanitaire et médico-sociale.
10. **Informer et former des professionnels et des personnes en formation**

1. Organiser l'accueil et l'information d'un stagiaire et d'un nouvel arrivant professionnel dans le service, la structure ou le cabinet de soins.
2. Animer des séances de formation et d'information autour de la prise en charge des personnes en podologie.
3. Organiser et superviser les activités d'apprentissage des étudiants.
4. Repérer les connaissances et les savoir-faire à transmettre aux étudiants en relation avec leur niveau de formation.
5. Évaluer les connaissances et les savoir-faire mis en oeuvre par les stagiaires en lien avec les objectifs de stage.
6. Transférer son savoir-faire et ses connaissances aux stagiaires et autres professionnels de santé par des conseils, des démonstrations, des explications, et de l'analyse commentée de la pratique.
7. Communiquer en public, exprimer un point de vue, confronter, argumenter, étayer son discours et construire un abstract.
8. Communiquer en langue anglaise dans des échanges professionnels nationaux et internationaux.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU PARCOURS DE FORMATION CLINIQUE EN STAGE HOSPITALIER, EXTRAHOSPITALIER OU CABINET LIBÉRAL

Tableau à remplir par l'étudiant

SEMESTRE NATURE DU STAGE LIEU DU STAGE DATES ET DURÉE COMMENTAIRES de l'étudiant

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU PARCOURS DE FORMATION CLINIQUE À LA CLINIQUE DE L'INSTITUT

Tableau à remplir par l'étudiant

SEMESTRE NATURE DU STAGE DATES COMMENTAIRES de l'étudiant

Semestre n°
Semestre n°
Semestre n°
Semestre n°
Semestre n°
Semestre n°
Semestre n°
Semestre n°
Semestre n°
Semestre n°
Semestre n°
Semestre n°
Semestre n°
Semestre n°
Semestre n°
Semestre n°
Semestre n°
Semestre n°

SEMESTRE NATURE DU STAGE DATES COMMENTAIRES de l'étudiant

Semestre n°
Semestre n°
Semestre n°
Semestre n°
Semestre n°
Semestre n°

FORMATION CLINIQUE

SEMESTRE N° ...

Lieu du stage hospitalier, extrahospitalier ou cabinet libéral :

Fiche relative au cursus de formation

(À remplir par l'étudiant avant l'arrivée en stage)

Dates et points clés de mon cursus de formation suivi en amont du stage : .....
.....
.....

Unités d'enseignement suivies :
.....
.....
.....
Points forts acquis en formation :
.....
.....
.....
Points à approfondir :
.....
.....
.....
Objectifs de formation de l'étudiant :
.....
(À préciser par lieux)
.....
.....
Date :
Signature du tuteur : Signature de l'étudiant :

FORMATION CLINIQUE
SEMESTRE N° ...
Lieu du stage hospitalier, extrahospitalier ou cabinet libéral :
Fiche à remettre au formateur référent de formation clinique de l'institut de formation
Bilan de la formation clinique (document comportant trois pages)
(À remplir en fin de formation clinique par le tuteur ou le formateur référent après avis du tuteur au cours d'un entretien final avec l'étudiant)
Ce bilan comporte des éléments de synthèse sur l'acquisition des éléments de compétence, ainsi que des éléments du comportement en stage : ponctualité, politesse, tenue, implication, respect des consignes, etc.
Nom et prénom de l'étudiant : Signature :
Dates : du ..... au
.....
Commentaires du tuteur de formation clinique du lieu de stage :
.....
.....
.....
Points positifs :
.....
.....
.....
Axes d'amélioration :
.....
.....
.....
Date :
Signature du tuteur : Signature de l'étudiant :
Cachet de l'établissement :

Acquisition des compétences par l'étudiant en stage hospitalier, extrahospitalier ou en cabinet libéral
Fiche à remettre au formateur référent de l'institut de formation chargé du suivi des stages hospitaliers, extra-hospitaliers ou libéral

FORMATION CLINIQUE À LA CLINIQUE DE L'INSTITUT
SEMESTRE N° ...

Fiche relative au cursus de formation
(À remplir par l'étudiant au début du semestre)
Dates et points clés de mon cursus de formation suivi en amont du semestre
Unités d'enseignement suivies :
.....
.....
.....
Points forts acquis en formation :
.....
.....
.....
Points à approfondir :
.....
.....
.....
Objectifs de formation de l'étudiant :
.....
.....
.....
Date :
Signature du tuteur : Signature de l'étudiant :

FORMATION CLINIQUE À LA CLINIQUE DE L'INSTITUT
SEMESTRE N° ...
Fiche à remettre au formateur référent de formation clinique de l'institut de formation
Bilan de la formation clinique (document comportant trois pages)
(À remplir en fin de formation clinique par le formateur référent, après avis du tuteur au cours d'un entretien final avec l'étudiant)
Ce bilan comporte des éléments de synthèse sur l'acquisition des éléments de compétence, ainsi que des éléments du comportement en stage : ponctualité, politesse, tenue, implication, respect des consignes, etc.
Nom et prénom de l'étudiant : Signature :
Dates : du au
Commentaires du tuteur de formation clinique du lieu de stage :
.....
.....
.....
Points positifs :
.....
.....
.....
Axes d'amélioration :
.....
.....
.....
Date : Date :
Signature du tuteur : Signature de l'étudiant :
Cachet de l'établissement :

Acquisition des compétences par l'étudiant en formation clinique à l'institut
Fiche à remettre au formateur référent de l'institut de formation chargé du suivi des stages hospitaliers, extrahospitaliers ou libéral

Fiche synthétique du parcours d'acquisition des compétences
Fiche à remplir par le formateur référent de la formation clinique à l'institut de formation

MAQUETTE DE FORMATION DE PEDICURE-PODOLOGUE

ANNEXE DU PROJET DE DECRET RELATIF AU DIPLÔME D'ETAT DE PEDICURE6PODOLOGUE																									TOTAL		TOT	TOT	TOT
1 : SCIENCES PHYSIQUES, MEDICALES ET BIOLOGIQUES	**Année 1-Semestre 1**				**Année 1-Semestre 2**				**Année 2-Semestre 3**				**Année 2-Semestre 4**				**Année 3-Semestre 5**				**Année 3-Semestre 6**								
	CM	TD	TrPers	**ECTS**	CM	TD	TrPers	**ECTS**	CM	TD	TrPers	**ECTS**	CM	TD	TrPers	**ECTS**	CM	TD	TrPers	**ECTS**	CM	TD	TrPers	**ECTS**	**ECTS**				
UE 1.1 S1- PHYSIQUE ET BIOMECANIQUE FONDAMENTALES ET APPLIQUEES	10	5	15	**1**																					1		10	5	15
UE 1.2 S1 - BIOLOGIE FONDAMENTALE	20	0	10	**1**																					1		20	0	10
UE 1.3 S1 - ANATOMIE, PHYSIOLOGIE, BIOMECANIQUE ET CINESIOLOGIE DU SYSTEME LOCOMOTEUR	35	5	20	**2**																					2		35	5	20
UE 1.4 S2 - ANATOMIE, PHYSIOLOGIE, BIOMECANIQUE ET CINESIOLOGIE DU SYSTEME LOCOMOTEUR					25	5	30	**2**																	2		25	5	30
UE 1.5 S3 - ANATOMIE, PHYSIOLOGIE, BIOMECANIQUE ET CINESIOLOGIE DU SYSTEME LOCOMOTEUR									25	5	30	**2**													2		25	5	30
UE 1.6 S2 - ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE DU SYSTÈME NEURO-MUSCULAIRE					**30**	**5**	**25**	**2**																	2		30	5	25
UE 1.7 S3 PATHOLOGIES DU SYSTÈME LOCOMOTEUR									**35**	5	20	**2**													2		35	5	20
UE 1.8 S4 PATHOLOGIES DU SYSTÈME LOCOMOTEUR													**35**	**0**	**25**	**2**													
UE 1.9 S5 PATHOLOGIES DU SYSTÈME LOCOMOTEUR																	20	0	10	**1**									
UE 1.10 S1 - ANATOMIE, PHYSIOLOGIE ET PATHOLOGIES DU SYSTEME TEGUMENTAIRE	**35**	5	**20**	**2**																					2		35	5	20
UE 1.11 S4 - ANATOMIE, PHYSIOLOGIE ET PATHOLOGIES DU SYSTÈME CARDIO-VASCULAIRE ET RESPIRATOIRE													30	5	25	**2**									2		30	5	25
UE 1.12 S4 - PATHOLOGIES DU SYSTÈME NEURO-MUSCULAIRE													25	10	25	**2**									2		25	10	25
UE 1.13 S1 - ANATOMIE, PHYSIOLOGIE ET PATHOLOGIES DU SYSTÈME ENDOCRINIEN	30	5	25	**2**																					2		30	5	25
UE 1.14 S5 - VIEILLISSEMENT ET IMPACT SUR L ENSEMBLE DES SYSTEMES																	**25**	10	**25**	**2**					2		25	10	25
UE 1.15 S2 - PHARMACOLOGIE ET THERAPEUTIQUES 1					15	0	15	**1**																	1		15	0	15
UE 1.16 S3 - PHARMACOLOGIE ET THERAPEUTIQUES 2									15	**3**	**12**	**1**																	
UE 1.17 S1 - INFECTIOLOGIE ET HYGiENE	15	5	10	1																					1		15	5	10
TOTAL	**145**	**25**	**100**	**9**	**70**	**10**	**70**	**5**	**75**	**13**	**62**	**5**	**90**	**15**	**75**	**6**	**45**	**10**	**35**	**3**	**0**	**0**	**0**	**0**	28	**0**	425	73	342
2 : SCIENCES HUMAINES, SOCIALES, DROIT ET GESTION	**S1**				**S2**				**S3**				**S4**				**S5**				**S6**								
	CM	TD	TrPers	**ECTS**	CM	TD	TrPers	**ECTS**	CM	TD	TrPers	**ECTS**	CM	TD	TrPers	**ECTS**	CM	TD	TrPers	**ECTS**	CM	TD	TrPers	**ECTS**					
UE 2.1 S2 - PSYCHOLOGIE					10	5	15	**1**																	2		20	10	30
UE 2.2 S6 - PSYCHOLOGIE																					10	5	15	**1**					
UE 2.3 S6 - SOCIOLOGIE, ANTHROPOLOGIE, ETHNOLOGIE																					10	5	15	**1**	1		10	5	15
UE 2.4 S4 - PEDAGOGIE													15	5	10	**1**									1		15	5	10
UE 2.5 S5 - SANTE PUBLIQUE, ECONOMIE DE LA SANTE																	25	5	30	**2**					2		25	5	30
UE 2.6 S1 - ETHIQUE, DEONTOLOGIE ET INTRODUCTION A LA LEGISLATION PROFESSIONNELLE	10	5	15	**1**																					1		10	5	15
UE 2.7 S5 - LEGISLATION PROFESSIONNELLE, SOCIALE ET DROIT DU TRAVAIL																	**25**	10	**25**	**2**					2		25	10	25
UE 2.8 S5 - GESTION PROFESSIONNELLE																	25	10	25	**2**					2		25	10	25
TOTAL	**10**	**5**	**15**	**1**	**10**	**5**	**15**	**1**	**0**	**0**	**0**	**0**	**15**	**5**	**10**	**1**	**75**	**25**	**80**	**6**	**20**	**10**	**30**	**2**	**11**	**0**	130	50	150
3 : SCIENCE ET FONDEMENTS DE LA PEDICURIE-PODOLOGIE	**S1**				**S2**				**S3**				**S4**				**S5**				**S6**								
	CM	TD	TrPers	**ECTS**	CM	TD	TrPers	**ECTS**	CM	TD	TrPers	**ECTS**	CM	TD	TrPers	**ECTS**	CM	TD	TrPers	**ECTS**	CM	TD	TrPers	**ECTS**					
UE 3.1 S1 - MODELES ET FONDEMENTS DE LA PEDICURIE-PODOLOGIE	15	0	15	**1**																					1		15	0	15
UE 3.2 S2- INTRODUCTION AU RAISONNEMENT CLINIQUE ET A LA METHODOLOGIE DE DIAGNOSTIC EN PEDICURIE -PODOLOGIE					30	30	30	**3**																	3		30	30	30
UE 3.3 S2 - METHODES D'EVALUATION EN PEDICURIE-PODOLOGIE					30	30	30	**3**																	3		30	30	30
UE 3.4 S3 - CONCEPTS ET MODELES DU DIAGNOSTIC EN PEDICURIE-PODOLOGIE									20	30	40	**3**													3		20	30	40
UE 3.5 S1 - LES DISPOSITIFS MEDICAUX SUR MESURE EN PEDICURIE-PODOLOGIE	20	0	10	**1**																					1		20	0	10
UE 3.6 S3- LES DISPOSITIFS MEDICAUX SUR MESURE EN PEDICURIE-PODOLOGIE									20	0	10	**1**													1		20	0	10
UE 3.7 S3 - PROJET ET STRATEGIE THERAPEUTIQUES EN PEDICURIE-PODOLOGIE									15	20	25	**2**													2		15	20	25
UE 3.8 S4 - LA PRESCRIPTION EN PEDICURIE-PODOLOGIE													**20**	**10**	30	**2**									2		20	10	30
TOTAL	**35**	**0**	**25**	**2**	**60**	**60**	**60**	**6**	**55**	**50**	**75**	**6**	**20**	**10**	**30**	**2**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**16**	**0**	170	120	190
4 : PRATIQUES CLINIQUES ET THERAPEUTIQUES EN PEDICURIE-PODOLOGIE	**S1**				**S2**				**S3**				**S4**				**S5**				**S6**				0				
	CM	TD	TrPers	**ECTS**	CM	TD	TrPers	**ECTS**	CM	TD	TrPers	**ECTS**	CM	TD	TrPers	**ECTS**	CM	TD	TrPers	**ECTS**	CM	TD	TrPers	**ECTS**					
UE 4.1 S3 - EXPLORATIONS FONCTIONNELLES - TECHNIQUES DE LABORATOIRE - IMAGERIE									20	30	40	**3**													3		20	30	40
UE 4.2.S1 - TECHNIQUES D'EXAMEN CLINIQUE ET DE TRAITEMENT EN PEDICURIE-PODOLOGIE	20	30	40	**3**																					3		20	30	40
UE 4.3 S2 - LES ETAPES ET PROTOCOLES DE L'EXAMEN CLINIQUE EN PEDICURIE-PODOLOGIE					**20**	30	**40**	**3**																	3		20	30	40
UE 4.4 S3 - LES ETAPES ET PROTOCOLES DE L'EXAMEN CLINIQUE EN PEDICURIE-PODOLOGIE									20	30	40	**3**													3		20	30	40
UE 4.5 S1 - LE SOIN INSTRUMENTAL ET PHYSIQUE EN PEDICURIE-PODOLOGIE	10	40	10	**2**																					2		10	40	10
UE 4.6 S1 - INTRODUCTION A LA FABRICATION DES ORTHESES PLANTAIRES	10	5	15	**1**																					1		10	5	15

UE 4.7 S2 - TECHNIQUES DE FABRICATION DES ORTHESES PLANTAIRES					10	50	0	**2**																	2		10	50	0
UE 4.8 S4 - TECHNIQUES DE FABRICATION DES ORTHESES PLANTAIRES													10	50	0	**2**									2		10	50	0
UE 4.9 S4 - LE SOIN PAR ORTHESE PLANTAIRE : CONCEPTION REALISATION ET EVALUATION													10	40	10	**2**									2		10	40	10
UE 4.10 S4 - LE SOIN ORTHETIQUE : ORTHOPLASTIE, ORTHONYXIE, PROTHESES DIGITALES ET UNGUEALES													10	40	10	**2**									2		10	40	10
UE 4.11 S2 - TRAITEMENTS PAR PANSEMENTS ET CONTENTIONS					20	20	20	**2**																	2		20	20	20
UE 4.12 S5 - CALCEOLOGIE																	15	5	10	**1**					1		15	5	10
UE 4.13 S5 - EDUCATION A LA SANTE, PREVENTION, EDUCATION THERAPEUTIQUE																	20	20	20	**2**					2		20	20	20
UE 4.14 S5 - FORMATION AUX GESTES ET SOINS D' URGENCE NIVEAUX 1 ET 2																	10	15	5	**1**					1		10	15	5
TOTAL	**40**	**75**	**65**	**6**	**50**	**100**	**60**	**7**	**40**	**60**	**80**	**6**	**30**	**130**	**20**	**6**	**45**	**40**	**35**	**4**	**0**	**0**	**0**	**0**	**29**	**0**	205	405	260
5 : METHODES ET OUTILS DE TRAVAIL	**S1**				**S2**				**S3**				**S4**				**S5**				**S6**				0				
	CM	TD	TrPers	**ECTS**	CM	TD	TrPers	**ECTS**	CM	TD	TrPers	**ECTS**	CM	TD	TrPers	**ECTS**	CM	TD	TrPers	**ECTS**	CM	TD	TrPers	**ECTS**					
UE 5.1 S6 - METHODES ET OUTILS D'ANALYSE DE LA QUALITE ET DE LA TRACABILITE																					10	20	30	**2**	2		10	20	30
UE 5.2 S1 - TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	5	10	15	**1**																					1		5	10	15
UE 5.3 S4 - INITIATION A LA DEMARCHE DE RECHERCHE - NIVEAU 1													20	10	30	**2**									2		20	10	30
UE 5.4 S5 - INITIATION A LA DEMARCHE DE RECHERCHE-NIVEAU 2																	**20**	**30**	**40**	3					3		20	30	40
UE 5.5 - ANGLAIS PROFESSIONNEL S1 A S6	0	25	**35**	**2**	0	15	15	**1**	0	15	15	**1**	0	15	15	**1**	0	15	15	**1**	0	10	50	**2**	8		0	95	145
TOTAL	**5**	**35**	**50**	**3**	**0**	**15**	**15**	**1**	**0**	**15**	**15**	**1**	**20**	**25**	**45**	**3**	**20**	**45**	**55**	**4**	**10**	**30**	**80**	**4**	**16**	**0**	55	165	260
6 : INTEGRATION DES SAVOIRS ET DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL DU PEDICURE PODOLOGUE	**S1**				**S2**				**S3**				**S4**				**S5**				**S6**								
	CM	TD	TrPers	**ECTS**	CM	TD	TrPers	**ECTS**	CM	TD	TrPers	**ECTS**	CM	TD	TrPers	**ECTS**	CM	TD	TrPers	**ECTS**	CM	TD	TrPers	**ECTS**					
UE 6.1 S1 - MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES THERAPEUTIQUES (C3)	**0**	**30**	**120**	**5**																					5		0	30	120
UE 6.2 S2 - EVALUATION DE SITUATION (C1)					**0**	**30**	**120**	**5**																	5		0	30	120
UE 6.3 S3 - CONCEPTION DE PROJET THERAPEUTIQUE (C2)									**0**	**30**	**120**	**5**													5		0	30	120
UE 6.4 S4 - INFORMATION, FORMATION, CONSEIL, EDUCATION, PREVENTION ET CONDUITE DE RELATION (C4/C5/C10)													**0**	**30**	**120**	**5**									5		0	30	120
UE 6.5 S5 - GESTION DES RESSOURCES ET COOPERATION AVEC LES AUTRES PROFESSIONNELS (C8/C9)																	**0**	**30**	**120**	**5**					5		0	30	120
UE 6.6 S6 - EVALUATION DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE ET RECHERCHE (C6/C7)																					**0**	**40**	**320**	**12**	12		0	40	320
UE 6.7 S6 - UNITE OPTIONNELLE																					0	40	80	**4**	4		0	40	80
FORMATION CLINIQUE (STAGES)				**4**				**5**				**7**				7				8				8	39		0	0	0
TOTAL	**0**	**30**	**120**	**9**	**0**	**30**	**120**	**10**	**0**	**30**	**120**	**12**	**0**	**30**	**120**	**12**	**0**	**30**	**120**	**13**	**0**	**80**	**400**	**24**	**80**	**0**	0	230	1000
TOTAL GENERAL	**235**	**170**	**375**	**30**	**190**	**220**	**340**	**30**	**170**	**168**	**352**	**30**	**175**	**215**	**300**	**30**	**185**	**150**	**325**	**30**	**30**	**120**	**510**	**30**	**180**	**0**	**985**	**1043**	**2202**
TOTAL GENERAL	780				750				690				690				660				660						**4230**		
TOTAL FORMATION CLINIQUE																											**1170**		

J.O du 04/08/2012